

LE PUBLIC SYSTEME S.A.

DOCUMENT DE REFERENCE INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2010, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès du Groupe Le Public Système, 40 Rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret, sur le site internet du Groupe : www.lepublicsysteme.com et sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

SOMMAIRE

<i>PREAMBULE</i>	6
1. PERSONNES RESPONSABLES	7
1.1 Responsable du document de référence	7
1.2 Attestation du responsable du document de référence	7
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	8
2.1 Coordonnées des Commissaires aux comptes	8
2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos au 31 décembre 2009	8
2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos au 31 décembre 2009	8
2.2 Démission des Commissaires aux comptes	8
3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (extraits)	9
4. FACTEURS DE RISQUES	10
4.1 Risque de marché	10
4.2 Risques financiers (solvabilité)	10
4.3 Risque juridique	12
4.4 Risque lié à l'environnement	12
4.5 Risque clients	12
4.6 Assurance et couverture des risques	12
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	13
5.1 Histoire et évolution de la société	13
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	13
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	13
5.1.3 Date de constitution, durée de vie	13
5.1.4 Siège social et forme juridique	13
5.1.5 Evénements importants dans le développement des activités	14
5.2 Investissements	16
6. APERCU DES ACTIVITES	17
7. ORGANIGRAMME	18
7.1 Description du Groupe	18
7.2 Liste des filiales importantes	20

8.	<i>PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS</i>	21
9.	<i>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE</i>	21
10.	<i>TRESORERIE ET CAPITAUX PROPRES</i>	22
10.1	Informations sur les capitaux propres	22
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	22
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	22
10.4	Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur	23
10.5	Sources de financement attendues pour honorer les engagements des points 5.2 & 8	23
11.	<i>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</i>	24
12.	<i>INFORMATIONS SUR LES TENDANCES</i>	24
13.	<i>PREVISION ET ESTIMATION DU BENEFICE</i>	24
14.	<i>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE</i>	25
14.1	Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs associés	25
14.2	Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale	28
15.	<i>REMUNERATIONS ET AVANTAGES</i>	29
15.1	Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes de direction	29
15.2	Provisions pour retraite, pensions ou autres avantages	29
16.	<i>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION & DE DIRECTION</i>	30
16.1	Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1	30
16.1.1	Conseil de surveillance	30
16.1.2	La Direction	30
16.2	Contrat liant les membres de la direction ou des conseils aux filiales	30
16.3	Comité d'audit et comité des rémunérations	30
16.4	Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle internes	31
16.4.1	Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne	31
16.4.2	Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de surveillance de la société Le Public Système, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	42

17.	<i>SALARIES</i>	44
17.1	Nombre de salariés	44
17.2	Participations et stock options	45
18.	<i>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</i>	46
18.1	Actionnariat	46
18.2	Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent	51
18.3	Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif	51
18.4	Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle	51
19.	<i>OPERATIONS AVEC LES APPARENTES</i>	54
20.	<i>INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR</i>	55
20.1	Rapport de gestion de la société et du groupe au 31 décembre 2009	55
20.2	Etats financiers	97
20.3	Date des dernières informations financières	97
20.4	Informations intermédiaires ou autres	97
20.5	Politique de distribution de dividendes	97
20.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	97
20.7	Changements significatifs de la situation financière et commerciale	97
21.	<i>INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</i>	98
21.1	Capital social	98
21.1.1	Informations sur le capital social	98
21.1.2	Actions détenues par Le Public Système ou par ses filiales	100
21.2	Acte constitutif et statuts	100
21.2.1	Objet social	100
21.2.2	Dispositions sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	100
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes	102
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	103
21.2.5	Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE	103
21.2.6	Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle	104
21.2.7	Dispositions qui fixent le seuil au dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi	104
22.	<i>CONTRATS IMPORTANTS</i>	105

23.	<i>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS</i>	105
24.	<i>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</i>	105
25.	<i>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2009</i>	106
25.1	Tableau des filiales et des participations au 31 décembre 2009	106
25.2	Capacité distributive de la société Le Public Système au 31 décembre 2009	107
26.	<i>INFORMATIONS NON FINANCIERES</i>	107
27.	<i>HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES</i>	107
28.	<i>DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE</i>	108
	<i>ANNEXES</i>	110
Annexe 1	Comptes consolidés au 31 décembre 2009	110
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009	158
Annexe 2	Comptes sociaux au 31 décembre 2009	160
	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux au 31 décembre 2009	184
Annexe 3	Descriptif du Programme de rachat d'actions	186

PREAMBULE

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2007 tels que présentés aux pages 58 à 133, et le rapport de gestion pour l'exercice 2007 tel que présenté au paragraphe 20.1.2, du document de référence enregistré par l'Autorité des Marchés Financiers le 29 juillet 2008 sous le numéro R.08-091,.
- Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que les rapports des Commissaires aux comptes y afférents tels que présentés aux annexes 1 et 2, et le rapport de gestion pour l'exercice 2008 tel que présenté au paragraphe 20.1, du document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 30 avril 2009 sous le numéro D.09-0361,.

Des exemplaires de ces documents sont disponibles auprès du groupe Le Public Système, 40 rue Anatole France, 92 300 Levallois Perret ou sur le site internet du Groupe : www.lepublicsysteme.com.

DOCUMENTS INCLUS AFIN DE BENEFICIER D'UNE DISPENSE DE COMMUNICATION AUTONOME

Une partie de l'information réglementée mentionnée à l'article 221-1 du règlement général de l'AMF est incluse dans le présent document :

- Le rapport financier annuel (déclaration du responsable en § 1.2., Rapport de Gestion en paragraphe 20.1., comptes consolidés et sociaux et rapports des commissaires aux comptes aux annexes 1 et 2) ;
- Les informations relatives aux honoraires des contrôleurs légaux (paragraphe 27) ;
- Le descriptif du programme de rachat d'actions (inclus dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1. et en annexe 3) ;
- Le Rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne (paragraphe 16.4.1.),

Le document d'information annuel tel que demandé par l'article 222-7 du règlement général de l'AMF se trouve au chapitre 28 "Document d'information annuelle".

Le Public Système est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés. Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de :

Pierre-Franck Moley +33 1 41 34 20 56 pfmoley@lepublicsysteme.fr

Ou consulter le site de la société : www.le-public-systeme.com

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1 Responsable du document de référence

Monsieur Frédéric BEDIN, président du Directoire de Le Public Système.

1.2 Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant au paragraphe 20.1. présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques consolidées présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, figurant en annexe 1 dudit document, qui contient une observation sur les nouvelles normes adoptées par le groupe en 2009. Ces normes ont un impact uniquement sur la présentation des comptes consolidés de l'exercice 2009.

Frédéric BEDIN
Président du Directoire
Levallois-Perret, le 26 avril 2010

2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1 Coordonnées

2.1.1 Commissaires aux comptes titulaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

ERNST & YOUNG AUDIT

Société représentée par Madame Any Antola

Faubourg de l'Arche

92037 Paris la Défense

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 25 juin 2004

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

CABINET FOUCAULT

Société représentée par Monsieur Olivier FOUCAULT

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.1.2 Commissaires aux comptes suppléants pour l'exercice clos le 31 décembre 2009

Madame Béatrice Delaunay

Tour Ernst & Young

Faubourg de l'Arche

92037 Paris La Défense

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 25 juin 2004.

Date de fin de mandat : Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Monsieur Foucault Jean Paul

229, boulevard Pereire – 75017 Paris

Date de début de mandat : Assemblée Générale du 27 mai 2009

Date de fin de mandat: Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

2.2 Démission

Durant l'exercice 2009 et jusqu'à ce jour, il n'y a pas eu de démission de contrôleurs légaux.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 822-14 du Code de commerce aux termes duquel un commissaire aux comptes personne physique ne peut certifier pendant plus de six exercices consécutifs les comptes d'une société cotée, le mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Michel Denouault n'a pas été renouvelé par l'assemblée du 27 mai 2009 qui a nommé en remplacement son suppléant en qualité de Co-commissaire aux comptes titulaire.

3. INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES (extraits)

En milliers d'euros	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	136 126	121 711	115 604
Marge brute de gestion (*)	41 693	39 378	34 426
Résultat opérationnel courant	4 723	4 425	4 450
Résultat net part du groupe	673	472	2 731
Capitaux propres (31 décembre)	10 529	11 028	11 854

(*) La marge brute de gestion est obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci. Cette donnée de gestion n'est pas directement accessible à partir des comptes consolidés ; elle donne toutefois une mesure exacte du niveau d'activité de l'agence.

<i>En euros</i>	2009	2008	2007
Dividende par action	0,75	0,50	0,55
Bénéfice net par action (BNPA)	0,26	0,18	1,09
BNPA dilué	0,25	0,17	1,06

Il est proposé à l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2009 de distribuer un dividende qui s'élèverait à 0,75€ par action selon les modalités suivantes :

- 0,50 € par action, prouvant ainsi la capacité du groupe à générer des liquidités par son exploitation, et à assumer un service de dividendes satisfaisant.
- 0,25 € par action, dividende exceptionnel supplémentaire versé en raison de la bonne tenue de l'activité, des résultats et de la trésorerie en 2009, malgré des conditions économiques difficiles, ayant par ailleurs pesé lourdement sur le cours de l'action.

Le dividende sera mis en paiement le 20 juillet 2010.

La totalité des informations historiques est disponible sur le site de la société : www.le-public-systeme.com, ou sur demande au siège de la société. En particulier, Le Public Système tient à disposition tous les Documents de Référence publiés ces dernières années, qui fournissent l'information la plus exhaustive.

4. FACTEURS DE RISQUES

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

4.1 Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2009 en a apporté la preuve.

4.2 Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2009, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 10.529 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 2.877 milliers d'euros à plus d'un an, et de 1.350 milliers d'euros à moins d'un an.

La trésorerie nette au bilan est de 12.257 milliers d'euros au 31 décembre 2009, incluant des concours bancaires courants non significatifs.

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme. Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 8 et 10) au 31 décembre 2009.

A ce jour, la situation financière et notamment la trésorerie présentent des caractéristiques comparables aux années précédentes, soit un endettement réduit (aucun nouvel emprunt) et une trésorerie largement excédentaire procurant ainsi la bonne stabilité de l'ensemble.

Par ailleurs, les covenants liés aux emprunts sont tous largement respectés et ne présentent aucun risque d'illiquidité de ce fait à court terme. Ces covenants sont présentés en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés figurant en annexe 1 du présent document.

Exposition au risque de taux de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2009.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

7 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Un seul d'entre eux est à taux variable non couvert, et susceptible de générer une exposition de taux. Toutefois, le montant restant dû en capital est de 700 milliers d'euros au 31 décembre 2009 avec une échéance en 2011. L'impact d'une variation de taux est donc peu significatif.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 1.

Le Public Système a pris une participation de 100% dans la société Parisiena le 11 juillet 2008. Le complément de prix prévu au protocole a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. La dette relative au complément de prix a été annulée compte tenu des conditions non remplies indiquées dans le protocole d'acquisition.

La société a par ailleurs continuer à honorer ses engagements vis-à-vis des autres sociétés précédemment acquises avec notamment l'acquisition des 10% restants de CSAA, au premier trimestre 2009.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2009, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Le Public Système d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 709 milliers d'euros.

Le Public Système a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions en 2010 et 2012 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 2.157 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 936 milliers d'euros à moins d'un an, et de 1 034 milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 10 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2009, les actions auto-détenues représentent 9,21 % du capital, soit 242.933 actions, (cf paragraphe 18.1 du présent document de référence), pour un cours d'acquisition de 7,39 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 7,50 à 10 euros.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2009 a conduit Le Public Système à constater une dépréciation de 215 milliers d'euros dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

4.3 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2009 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 11, présentée en annexe 1 du présent document.

4.4 Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

4.5 Risque clients

En 2009, le groupe compte plus de 400 clients.

Hors opération exceptionnelle, les dix plus gros clients récurrents représentent environ 38% du chiffre d'affaires et 33% de la marge brute du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque clients mesuré en raison de la diversité de ces derniers, de la variété des secteurs économiques abordés, ainsi que du grand nombre de donneurs d'ordres au sein de ces clients.

4.6 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe dispose à ce jour des assurances suivantes :

- En tant qu'organisateur d'événements : Responsabilité Civile (RC) générale à hauteur de 9,1 millions d'euros et Responsabilité Civile (RC) professionnelle à hauteur de 1,5 million d'euros.
- En tant qu'agence de voyages, conformément aux dispositions de la loi 92-645 du 13 juillet 1992 relative à cette activité : tous dommages à hauteur de 8 millions d'euros.
- La responsabilité civile des dirigeants est couverte à hauteur de 5 millions d'euros.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1 Histoire et évolution de la société

5.1.1 Raison sociale, nom commercial de l'émetteur

Le Public Système

5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Registre du commerce et des sociétés

602 063 323 RCS Nanterre

Code NAF

9001 Z

5.1.3 Date de constitution, durée de vie de l'émetteur

La société constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée en date du 2 septembre 1960, enregistrée à Paris le 4 novembre 1960 sous le numéro 137C, a été transformée en société anonyme suivant délibération des associés en date du 30 décembre 1974.

La durée de la Société a été initialement fixée à 60 ans, soit jusqu'au 1^{er} septembre 2020 (prorogation jusqu'au 01/12/2080 tel que précisé ci dessous).

Cette durée a été prorogée par anticipation par l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2004 pour un nouveau terme de 60 ans. En conséquence, la durée totale de la société est fixée à 120 ans, et expire désormais au 1^{er} décembre 2080, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

5.1.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

Le Public Système
40, rue Anatole France
92300 Levallois-Perret
France
Téléphone : +33.1.41.34.20.00.

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.978.362 euros composé à ce jour de 2.637.816 actions d'un nominal de 0,75 euro chacune. Elle est soumise à la législation française.

5.1.5 Événements importants dans le développement des activités du Groupe Le Public Système

Les principales étapes de la vie du groupe sont les suivantes :

Le Groupe est issu de la fusion en 1993, entre Promo 2000 et Délires.

1968	Lionel Chouchan, actuel président du conseil de surveillance, rachète l'agence Promo 2000 créée en 1960, et qui se spécialise dans les relations publiques et demeure l'un des pionniers dans ce secteur en France.
1986	Création de l'agence Délires par Frédéric Bedin, Benoît Désveaux, Gilbert Désveaux et Jean-Martin Herbecq. Cette société se positionne sur le marché émergent de l'événementiel en France. Frédéric Bedin et Benoît Désveaux sont membres du Directoire, le premier en assurant la présidence.
1993	Naissance de la société Le Public Système à l'issue de la fusion de Promo 2000 et Délires, créant ainsi le 1er Groupe indépendant de relations publiques et d'événements.
1994	Création du département Voyages du Public Système.
1996	Développement des activités création de supports visuels et édition.
1998	Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris.
1999	Déménagement en janvier au 40 rue Anatole France à Levallois-Perret, sur 4 000 m ² .
1999	Acquisitions de Blue Steam (animation de réseaux, formation), Light System (location de régies son et lumière), Réclame (bureau de presse mode, luxe, décoration et beauté) et Génériques (événements cinéma). Arrivée d'une cinquantaine de nouveaux collaborateurs.
2001	Acquisition de Sagarmatha (voyages, incentive et séminaires participatifs).
2002	Acquisition de Salines (marketing opérationnel) et de Curriculum Média (« street marketing » et échantillonnage).
2003	Développement d'un service Congrès au service des laboratoires pharmaceutiques, puis pour l'ensemble des organisateurs de congrès.
2005	Prise de participation majoritaire de 60% dans CSAA (communication dans l'univers pharmaceutique – audiovisuel). Acquisition de 100% de la société Marketing Channel venant renforcer le pôle Marketing Opérationnel du Groupe. Détenue de 100% de LPS MO directement (75% LPS) et indirectement (25% BSPA) depuis le 4 août 2005. La société est détenue directement par disparition de BSPA depuis.
2006	Acquisition de Gopublic (relations presse) et de Communicum détenant les sociétés BCA et BCA VST (organisation de congrès professionnels)
19/01/2007	Prise de participation d'un tiers dans la société Allo La Terre (communication et marketing appliqué aux nouveaux media).
29/11/2007	Acquisition du 2 ^{ème} tiers de la société Allo La Terre rendant irrévocable l'engagement d'acquiescer le solde en 2008.
21/02/2008	Prise de participation majoritaire (56%) dans la société System T.V. (production de programmes et de contenus prêts à diffuser sur la télévision, l'internet et la téléphonie mobile)
13/05/2008	Augmentation de la participation dans CSAA de 60% à 90% conformément au protocole initial

03/06/2008	Dissolution sans liquidation de CURRICULUM MEDIA par transmission universelle de patrimoine à la société PAVILLON PRODUCTION
29/08/2008	Acquisition de la société PARISIENA (CAPDEL) avec la possibilité d'un complément de prix sous réserve des résultats au 31 décembre 2009.
28/10/2008	Acquisition du solde de la société Allô La Terre conformément au protocole initial.
27/11/2008	Dissolution sans liquidation de GO PUBLIC par transmission universelle de patrimoine à la société LE PUBLIC SYSTEME
9/04/2009	Acquisition du solde (10%) des actions de CSAA, conformément au protocole initial
10 juillet 2009	Prise de participation de 50,81% dans Groupe Heaven le 10 juillet 2009 avec engagement de racheter le solde des actions en 2010 et 2012. (spécialiste du marketing on line et des réseaux sociaux)
29 mars 2010	Signature d'un protocole en vue d'acquérir le groupe HOPSCOTCH à 100%

Les événements importants survenus au cours de l'exercice 2009 et postérieurement à la clôture du 31 décembre 2009 sont présentés au chapitre 4 du rapport de gestion « Evénements significatifs de la période » et en Note 24 « Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Il est apporté les précisions suivantes concernant les modalités de paiement des acquisitions réalisées au cours des exercices 2008 et 2009 :

Acquisitions	% en numéraire	% en titres	Impact dilutif	Compléments de prix
System TV	78%	22%	Actions existantes	(1)
Heaven	100%	0%	Aucun	(2)

(1)- Détenue à 56% le solde de la société sera acquis au plus tôt en 2011, avec la possibilité d'un décalage d'une année.

(2)- Détenue à 50,81% avec un engagement de racheter le complément des actions en 2010(reportables en 2011) et 2012 (dont 16% en 2010).

A ce jour et d'ici 2011, le groupe évalue ses engagements futurs au titre des earn-out à 1.970 milliers d'euros. La part a moins d'un an est de 936 milliers d'euros, telle qu'elle ressortait des comptes au 31 décembre 2009 note 10 en annexe,.

5.2 Investissements

Depuis son installation dans ses nouveaux locaux à Levallois-Perret fin 1998, le Groupe n'a procédé à aucun investissement significatif dans des immobilisations corporelles, ces dernières se composant essentiellement de matériels de bureau et informatiques.

En tant que société de prestations de services, le Groupe vise à contrôler ce poste du bilan et à limiter ses investissements au strict nécessaire. Les éventuelles évolutions du poste proviennent en majorité des changements de périmètre liés aux acquisitions. Les évolutions "organiques" du poste sont non significatives.

Les ressources financières du Groupe sont réservées prioritairement à des opérations de croissance externe, et au service des dividendes lorsque les résultats le permettent.

Les évolutions chiffrées des investissements font l'objet de détails dans l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009, notes 1 à 3, insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Après avoir acquis, en 2009, 50,81 % du capital de Heaven et le solde de la participation de 10% dans CSAA, le groupe a signé un protocole visant à acquérir 100% du groupe HOPSCOTCH. Cette opération sera achevée fin mai 2010.

6. APERCU DES ACTIVITES

LES EXPERTISES DU PUBLIC SYSTEME

Le Public Système est une agence de communication intégrée regroupant plusieurs des métiers essentiels de ce secteur. A l'opposé de la communication de masse, son approche différenciante consiste à segmenter finement les cibles recherchées (clients, prospects, réseaux, collaborateurs,...), à identifier leurs pôles d'intérêt, et à rassembler ces cibles autour de cette communauté d'intérêt : c'est la communication et le marketing de communauté.

Le second critère qui caractérise Le Public Système est sa réelle aptitude à mélanger de façon transversale ses différents métiers.

Ceux-ci sont principalement les suivants :

- les relations publiques et media ;
- la communication digitale et le social media marketing
- les événements, notamment corporate ;
- les voyages d'entreprise, les incentives et le team building ;
- les congrès;
- La production de contenus, et notamment en audiovisuel et multimédia.

LA POSITION DU PUBLIC SYSTEME FACE A LA CONCURRENCE

Un marché de 30 milliards d'euros

En France, le marché de la communication s'élève à plus de 30 milliards d'euros (source : étude France Publicité 2007). Environ le tiers de ce vaste marché concerne les métiers développés par Le Public Système. Le reste se répartit à part égale entre la publicité de masse et le marketing direct traditionnel.

Le Groupe occupait la neuvième position dans le palmarès des agences françaises de communication toutes catégories confondues, selon les sources Stratégies du 12 novembre 2009, établies selon les chiffres d'affaires publiés pour 2008. C'est aussi le premier groupe de communication indépendant en France.

La diversité des métiers qu'il propose et la variété des prestations de services qu'il fournit ne permettent pas aujourd'hui d'avoir recourt à des études statistiques plus précises lui donnant de façon pertinente des indicateurs sur le positionnement qu'il occupe sur les marchés.

Il n'existe pas de concurrent frontal sur l'ensemble du positionnement du groupe, mais seulement des concurrents partiels métier par métier. Il s'agit par exemple de :

- i&e consultants pour l'activité Relations Publiques & Presse
- Auditoire, Market Place ou Publicis Events pour l'Événementiel
- Tequila, Ogilvy Canaveral pour le Marketing Services
- Ormes, JCD, Institutionnel voyages pour l'activité Voyages d'Entreprise
- MCI, Colloquium ou Europa pour les congrès

Un développement plus détaillé des activités du Groupe est fait dans le rapport d'activité du Groupe disponible sur le site internet du Groupe, dans le rapport de gestion du Groupe au paragraphe 20.1 du présent document de référence et dans la note 14 des comptes consolidés publiés en annexe 1 dans le présent document de référence.

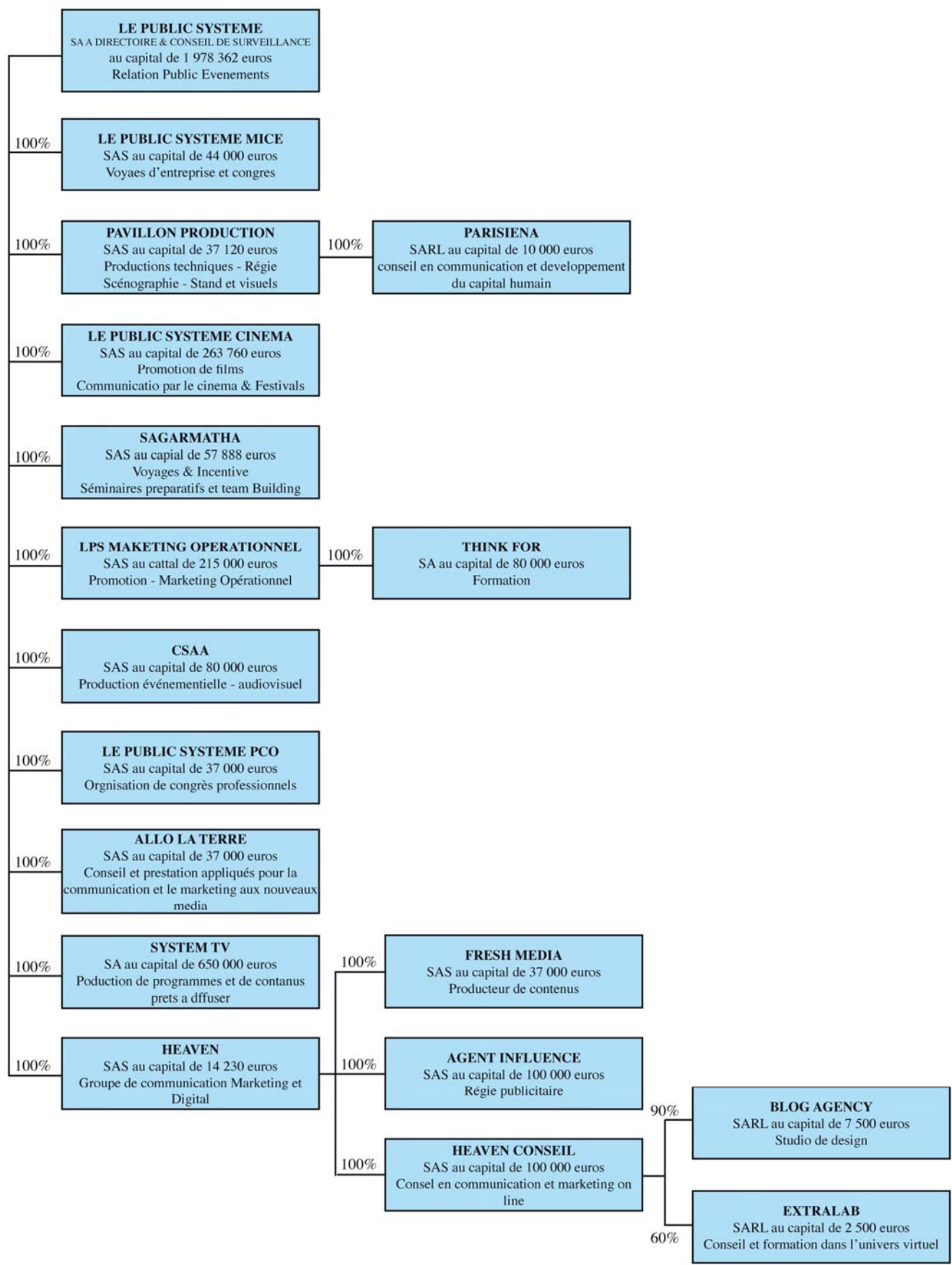
7. ORGANIGRAMME

7.1 Description du Groupe

Le Public Système, en tant que société cotée est également la société de tête du groupe.

L'organigramme ci-dessous décrit les liens juridiques entre les sociétés du Groupe tels qu'ils existent à ce jour. L'organigramme tel qu'il existait au 31 décembre 2009 est décrit dans l'annexe aux comptes consolidés paragraphe 4, publiée dans le présent document en annexe 1.

La société LE PUBLIC SYSTEME a signé un protocole d'acquisition en date du 25 mars 2010 en vue d'acquérir la société HOPSCOTCH et ses 4 filiales.



7.2 Liste des filiales importantes

La taille du Groupe permet une présentation exhaustive de ses filiales. Elles sont listées au chapitre 4.1 intitulé « Périmètre de consolidation » de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérée en annexe 1 du présent document de référence.

Les informations relatives aux chiffres clés des filiales, une analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière des principales entités du Groupe, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires (article L.225-100, al.3 c.com) est faite dans le chapitre 2 du Rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

Au titre de l'exercice 2009, les opérations effectuées entre Le Public Système et ses filiales ont eu les impacts suivants sur les postes de bilan et ceux du compte de résultat :

Créances et dettes au 31/12/2009

<i>En milliers d'euros</i>	Comptes courants	Autres créances / autres dettes
Créances	62	5 345
Dettes	832	8.311

Produits et charges de l'exercice 2009

<i>En milliers d'euros</i>	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Produits	4 706	0	0
Charges	(6.154)	(49)	(610)

Les transactions au sein du groupe sont de nature suivante :

- Pour celles relatives au résultat d'exploitation il s'agit principalement et essentiellement de la refacturation des management fees et des frais de structure, ainsi que d'opérations croisées ou co-traitées.
- Pour celles relatives au résultat financier, il s'agit exclusivement des intérêts des comptes courants y compris dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de gestion centralisée de trésorerie portée par Le Public Système.
- Pour celles relatives au résultat exceptionnel il s'agit exclusivement de la mise en œuvre sur l'exercice de conventions de retour à meilleure fortune conclues avec deux filiales de la société.

Management fees des trois derniers exercices :

La convention de refacturation interne, autorisée selon décision du conseil d'administration du 16 septembre 2002, applicable à compter du 1^{er} janvier 2002 se rapporte aux frais de fonctionnement administratif ainsi qu'au coût de la mise à disposition de ses équipements et infrastructures de la société mère.

La refacturation faite par la société Le Public Système auprès de ses filiales est la suivante :

Exercice	Management fees et frais en K€ HT
2009	1.859
2008	1.984
2007	2.881

Il est précisé que les dirigeants de la société Le Public Système n'ont perçu directement ou indirectement aucun management fees.

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES & EQUIPEMENTS

Le groupe étant composé de sociétés de prestations de services, les immobilisations corporelles ne revêtent pas d'importance particulière, ni dans l'exploitation, ni par leur montant. Elles se composent essentiellement d'aménagements et de matériels de bureau.

Les locaux occupés sont loués aux conditions usuelles de marché. Aucun de ces locaux n'appartient directement ou indirectement à l'un quelconque des dirigeants ou mandataire social du Public Système.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE

Les éléments financiers et patrimoniaux du Groupe, leurs analyses et détails sont inclus dans le rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 décembre 2009 inséré au paragraphe 20.1 du présent document, et dans les comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

10 TRESORERIE & CAPITAUX PROPRES

10.1 Informations sur les capitaux propres

Les éléments relatifs aux capitaux propres du groupe sont présentés à la note 9 des comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérés en Annexe 1 du présent document de référence ; Les comptes consolidés présentent aussi le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le capital social est de 1.978.362 €, composé de 2.637.816 actions de 0,75 € de nominal chacune. Le total des capitaux propres consolidés s'élève à 10.529 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

10.2 Source et montant des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie sont détaillés dans le tableau des flux de trésorerie des comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

La situation de la trésorerie nette du Groupe 31 décembre 2009 est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.09	31.12.08	31.12.07
Valeurs mobilières de placement	6 653	5 574	7 265
Disponibilités	5 627	3 172	3 486
Trésorerie active brute au bilan	12 280	8 746	10 751
Concours bancaires courants	(23)	(246)	(3)
Total trésorerie nette	12 257	8 500	10 748

10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement

Le groupe a levé un nouvel emprunt de 2.000 milliers d'euros en 2009, notamment pour financer ses acquisitions. Les caractéristiques des principaux emprunts au 31 décembre 2009 sont décrites ci-dessous :

Organismes prêteurs	Taux contractuel	Taux initial	Montant initial	Restant dû au 31/12/2009	Fin des remboursements
Banque	Euribor 3 mois +0,85%	3,751%	2.000 K€	700 K€	2011
Banque	Euribor 3 mois + 0,50%	3,342%	1 400 K€	70 K€	2010
Banque	Euribor 3 mois + 0,80%	5,76%	2.000 K€	1.500 K€	2013
Banque	Fixe	3,61%	2.000 K€	1.816 K€	2014

Les covenants dont sont assortis certains emprunts sont décrits en note 19 des comptes consolidés insérés en annexe 1 du présent document de référence. Tous les covenants existants sont largement respectés à ce jour.

Il n'existe aucun nantissement d'actif au sein du groupe Le Public Système, à l'exception des nantissements sur titres de filiales précisés ci-après.

Nantissement sur titres de participation et cautions de garantie

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie

La société Le Public Système a nanti les titres suivants :

- CSAA garantissant un emprunt souscrit pour 1.400 milliers d'euros et venant à échéance au 5 mars 2010.
- Groupe Communicum garantissant un emprunt souscrit pour 2.000 milliers d'euros et venant à échéance au 31 juillet 2011.
- System TV garantissant un emprunt souscrit pour 2.000 milliers d'euros et venant à échéance le 5 juillet 2013.

Garantie bancaire à première demande

La filiale Le Public Système Voyages a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 400 milliers d'euros en contrepartie d'une avance financière de même montant consentie par celui-ci en couverture des dépenses opérationnelles régulièrement engagées pour son compte.

10.4 Restriction à l'utilisation des capitaux propres influençant les opérations de l'émetteur.

Au 31 décembre 2009, il n'y a aucune restriction à l'utilisation des capitaux propres pouvant influencer les opérations de l'émetteur, autre que les limites imposées aux délégations de compétences du Directoire, accordées par les Assemblées Générales des actionnaires des 27 mai 2009 et 29 mai 2008. Les délégations financières sont détaillées dans le rapport de gestion et font également l'objet d'un tableau synthétique dans ledit rapport tel qu'inséré au paragraphe 20.1 du présent document.

10.5 Sources de financement attendues pour honorer les acquisitions de titres de participation

Pour mettre en œuvre sa politique de croissance externe telle qu'évoquée au point 5.2, et afin de fidéliser les vendeurs et de leur faire partager le projet d'entreprise monté par le groupe, Le Public Système a pour habitude de rémunérer une part significative de l'acquisition pouvant aller jusqu'à 50% du prix total par échange d'actions nouvelles ou anciennes du Public Système contre l'apport de titres de la société acquise. Le solde, payé en numéraire, est généralement couvert par un emprunt bancaire amortissable à taux fixe ou à taux variable encadré d'une durée usuelle de 5 ans.

Les fonds propres et la trésorerie disponibles permettent la couverture de la totalité des engagements, ainsi que le cash flow dégagé par l'exploitation.

11 RECHERCHE & DEVELOPPEMENT, BREVETS & LICENCES

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2009, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Le Public Système intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

12 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Des indications sur l'évolution pour l'exercice en cours ainsi que les événements importants sont mentionnées dans le Rapport de gestion du Groupe sur l'exercice clos le 31 décembre 2009, inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence. Toutefois, le groupe n'a pas encore publié de chiffres d'affaires au titre de l'exercice 2010 en cours.

Les publications et communiqués permettant de suivre l'évolution du groupe sont consultables sur le site de l'agence www.le-public-systeme.com à la rubrique « espace investisseurs ».

13 PREVISION OU ESTIMATION DU BENEFICE

Le Groupe ne communique pas sur des prévisions de bénéfices car celles-ci sont susceptibles d'être notablement modifiées à la hausse comme à la baisse tout au long de l'exercice, en raison du caractère volatile et concurrentiel du marché sur lequel le groupe intervient.

Toutefois, la gestion du Groupe permet d'ajuster très rapidement les ressources mises en œuvre aux fluctuations du volume d'affaires.

14 ORGANES D'ADMINISTRATION

14.1 Composition du Conseil de Surveillance et du Directoire, Directeurs Associés

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil de surveillance et du directoire sont domiciliés au siège social de la société.

Composition du Conseil de Surveillance

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le Groupe	Fonction principale exercée hors du Groupe	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Lionel CHOUCHAN	AGM du 25/06/04	AG 2010	Président du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Bernard ROUX	AGM du 25/06/04	AG 2010	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
21 Centrale Partners	AGM du 25/06/04	AG 2010	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Christophe CHENUT	AGM du 25/06/04	AG 2010	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Laure CHOUCHAN (*)	AGM du 25/06/04	AG 2010	Membre du CS	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

(*) Laure Chouchan est la fille de Lionel Chouchan. A part ce lien de famille, il n'y a aucun autre lien familial entre les membres des divers organes de direction du groupe (Directoire ou Conseil de Surveillance).

Selon le pacte liant les actionnaires de Le Public Système inséré au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDH (Bedin – Désveaux – Moley : i.e. le Directoire), se sont engagés pendant la durée du pacte à voter en faveur de la nomination des représentants présentés par le groupe Chouchan en qualité de membres du conseil de surveillance et du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance.

M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Le Public Système :

Président du Conseil de Surveillance : Le Public Système SA ,

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA

Autres mandats sociaux hors groupe : Fonction d'Administrateur de Rosa.

Autres fonctions salariées ou non : Président de sa propre société Rosa et gérant de la société 36-20 le numéro des marques.

21 Centrale Partners exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA (membre indépendant)

- Administrateur dans les sociétés suivantes :

Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)
Egide	Trappes (78)
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)
Meccano	Clichy (92)
SFTF Interflora	Paris (75)
Club Med Gym	Paris (75)

- Membre du Comité de Surveillance ou du Conseil de Surveillance dans les sociétés suivantes:

Allvalv	Marseille (13)
Drive Planet	Abrest (03)
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)
Financière Verlys	Les Andelys (27)
Financière Storage	Paris (75)
Financière Aramis	Glos (14)
Financière Italyc	La Courneuve (93)
Jet Multimédia Group	Saint Didier au Mont d'Or
Almaviva Santé	Marseille (13)
Financière CMG	Paris (75)
Newgate	Paris (75)
Global Financial Services	Paris (75)
Financière Vivaldi	Nanterre (92)
Financière Louis	Paris (75)

Christophe Chenut exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA (membre indépendant)

Autres mandats sociaux hors groupe en cours :

Fonctions d'administrateur du Paris Saint Germain.

Directeur général de la société LACOSTE SA.

Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA

Autres mandats sociaux hors groupe au cours des dernières années : Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ci-dessus détaillés ont une durée de 6 ans à compter de l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2004 et prenant ainsi fin à l'issue de l'Assemblée générale de la présente année 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document ,au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Conseil de Surveillance n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à une faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Deux des membres sont qualifiés de membres indépendants, Messieurs Christophe Chenut et Bernard Roux, selon les critères suivants : l'un et l'autre détiennent moins de 0,25% du capital du groupe et n'exercent aucune activité professionnelle rémunérée identique, concurrente ou liée à celles du groupe.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, les membres du conseil de surveillance doivent être propriétaires d'au moins une action de la société.

Composition du Directoire

Nom & prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Durée du mandat	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée hors de la société	Autres fonctions et mandats exercés dans toute société
Frédéric BEDIN	Conseil de Surveillance du 25/06/04	6 ans	Président du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Benoît DESVEAUX	Conseil de Surveillance du 25/06/04	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous
Pierre Franck MOLEY	Conseil de Surveillance du 25/06/04	6 ans	Membre du Directoire	Voir ci-dessous	Voir ci-dessous

M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Le Public Système :

Président du Directoire de Le Public Système SA

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système M.I.C.E SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA, Le Public Système Cinéma SA, Think For,

Vice président et membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Le Public Système – Président de l'ANAE - Président de CroissancePlus -Vice président de Foire Salon Congrès Evenements de France.

Au cours des 5 derniers exercices, Frédéric Bedin n'a exercé aucun autre mandat.

M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Le Public Système :

Membre du Directoire de Le Public Système SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA, Think For,

Vice président et membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Le Public Système - administrateur de Syntec conseil en relations publiques et - de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable.

Au cours des 5 derniers exercices, Benoît Désveaux n'a pas exercé d'autre mandat.

M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Le Public Système :

Membre du Directoire de Le Public Système SA

Président Directeur Général de Think For.

Membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Directeur général de CSAA

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances Le Public Système ; administrateur de Middle Next.

Au cours des 5 derniers exercices, Pierre-Franck Moley n'a pas exercé d'autre mandat.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document , au cours des 5 dernières années, aucun des membres du Directoire n'a eu de condamnation pour fraude prononcée, n'a été associé à une faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Les directeurs associés

21 directeurs opérationnels spécialistes sur leurs métiers sont en charge opérationnelle des pôles d'activité du groupe. Certains d'entre eux peuvent exercer des fonctions de mandataires sociaux dans les filiales du groupe, mais œuvrent en toutes circonstances sous l'étroit contrôle de la société mère et de ses dirigeants.

A la connaissance de la société, aucun membre dirigeant ou mandataire social ne fait l'objet d'une mention ou d'une condamnation ou sanction susceptible d'être mentionnée.

Au cours des 5 dernières années, aucun des directeurs associés n'a eu une condamnation pour fraude prononcée, aucune faillite ou mise sous séquestre ou liquidation, ni une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, ni n'a été empêché par un tribunal d'intervenir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes de direction, de surveillance et de la direction générale.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêt même potentiel n'est identifié pour aucun des membres du conseil de surveillance et du directoire, entre leurs intérêts privés et/ou devoirs à l'égard de l'émetteur..

Selon le pacte liant les actionnaires de Le Public Système inséré au paragraphe 18.4 du présent document de référence, les membres du groupe BDH (Bedin – Désveaux – Moley : i.e. le Directoire), se sont engagés pendant la durée du pacte à voter en faveur de la nomination des représentants présentés par le groupe Chouchan en qualité de membres du conseil de surveillance et du renouvellement de M. Lionel Chouchan en qualité de président du Conseil de surveillance.

Ces arrangements et accords conclus avec les principaux actionnaires et certains mandataires concernant la sélection des membres du conseil de surveillance ainsi que les restrictions acceptées par ces derniers concernant la cession de leur participation dans le capital de la société, sont détaillés dans le pacte d'actionnaire présenté au paragraphe 18 du présent document.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du conseil de surveillance et du directoire a déjà été sélectionné en cette qualité.

15 REMUNERATIONS & AVANTAGES

15.1 Rémunérations versées et avantages octroyés aux membres des organes d'administration

Conformément aux recommandations de l'AMF du 22 décembre 2008 en la matière, le groupe communique les rémunérations des mandataires sociaux et les éléments liés en respectant les formes préconisées. Toutes ces informations ont été regroupées au sein du rapport de gestion qui en fait état au paragraphe XIII , et joint au présent document au chapitre 20.1.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en première partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne inséré au paragraphe 16.4.1 du présent document.

15.2 Provisions pour retraites, pensions ou autres avantages

Les éléments relatifs aux provisions pour retraite, pensions ou autres avantages sont décrits à la note 11 et au chapitre 3.5 H de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2009 insérés en annexe 1 du présent document de référence.

Compte tenu des hypothèses de calcul de la PIDR, des spécificités du secteur et de l'entreprise (turn-over, actionnariat, âge des collaborateurs, ancienneté moyenne,...), la PIDR concerne les membres du Directoire à près de 65%.

Enfin, il n'existe aucun engagement de retraite à prestations définies.

16 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 Date d'expiration du mandat des personnes mentionnées au point 14.1

16.1.1. Conseil de Surveillance

Tous les membres ont été nommés par l'Assemblée Générale mixte du 25 juin 2004 pour un mandat de 6 ans, venant à échéance à l'issue de l'Assemblée tenue en 2010 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le taux de présence des membres du Conseil de Surveillance a été de 80 % sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le Conseil de Surveillance comprend plusieurs membres indépendants et se réunit en moyenne trois fois par semestre et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige. En 2009, il s'est réuni effectivement 4 fois.

16.1.2 Le Directoire

Tous les membres du Directoire ont été nommés en première nomination pour un mandat de 6 ans par le Conseil de Surveillance en date du 25 juin 2004, venant à échéance le 24 juin 2010.

Le taux de présence des membres du Directoire est de 100% sur l'ensemble des réunions tenues depuis le 1^{er} janvier 2009.

16.2 Contrat de service liant les membres du Directoire ou du conseil de Surveillance aux filiales

Les membres du Directoire et du conseil de surveillance ne sont liés à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales par aucun contrat de service prévoyant l'octroi d'avantage.

16.3 Comité d'audit et Comité des rémunérations

L'entreprise n'a pas une taille suffisante pour qu'il y ait un Comité d'audit permanent. Toutefois, le Conseil de Surveillance se réunit sous forme de comité d'audit en présence des membres de la direction.

Le Comité d'audit ne prend pas de décisions, son rôle se limite à préparer l'information que le Conseil de surveillance utilisera dans ses débats.

Le Comité des rémunérations est composé de SCI Centrale Partners et de Monsieur Bernard Roux et se réunit en cas de besoin et s'exprime notamment sur la rémunération des membres du Directoire. Il s'est réuni le 30 mars 2010 pour statuer sur la question des rémunérations du Directoire au titre de l'exercice 2009. A ce jour, il est précisé qu'il n'y a pas eu de nouvelle réunion du comité des rémunérations qui restent inchangées en 2010 par rapport à 2009 pour la part fixe.

Le Conseil de Surveillance comprend plusieurs membres indépendants comme préconisé et se réunit en moyenne trois fois par semestre et autant de fois que l'intérêt de la société l'exige. En 2009, il s'est réuni effectivement 4 fois.

16.4 Déclaration sur le gouvernement d'entreprise : Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

16.4.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Chers actionnaires,

La loi fait obligation au Président du Conseil de surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé de rendre compte, dans un rapport joint à celui du conseil :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil, des références faites à un code de gouvernement d'entreprise et des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale ;
- Des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le service juridique et le contrôle de gestion ont participé à l'élaboration du présent rapport.

Le présent rapport a été approuvé par le conseil de surveillance le 30 mars 2010 et transmis aux commissaires aux comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Dans un premier temps, la société a déclaré par un communiqué en date du 10 janvier 2009 que le Code AFEP/MEDEF était celui auquel la société se référerait pour l'établissement du rapport du Président. Depuis lors, après une analyse approfondie de ce Code, il est apparu qu'il ne pouvait constituer une référence adaptée à la gouvernance de l'entreprise en raison de sa taille, du profil de son actionnariat et de l'organisation de sa direction. Le Groupe étudie actuellement l'éventualité de se référer au code Middenext diffusé en décembre 2009.

Par conséquent et à ce jour, pour les raisons susmentionnées, celle-ci ne se réfère à aucun Code.

Toutefois, au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose des règles en matière de composition du conseil de surveillance qui comprend des membres indépendants et a mis en place un comité des rémunérations.

1. Le conseil de surveillance et les comités

1.1. Le conseil de surveillance

1.1.1. La composition du conseil

Le conseil est composé de 5 membres :

- Lionel Chouchan, Président du conseil,
- Bernard Roux,
- Laure Chouchan,
- Christophe Chenut,
- 21 Central Partners.

Parmi les membres du conseil, deux d'entre eux : MM Christophe Chenut et Bernard Roux, sont considérés comme indépendants au regard des critères suivants : l'un et l'autre détiennent moins de 0,25% du capital du groupe et n'exercent aucune activité professionnelle rémunérée identique, concurrente ou liée à celles du groupe.

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

Les mandats des membres du Conseil de surveillance sont détaillés dans le rapport de gestion de la société et du Groupe en son paragraphe 13.

1.1.2. Les conditions de préparation des travaux du conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du conseil de surveillance dans un délai raisonnable avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du conseil en a fait la demande, le président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

Les délégués du comité d'entreprise ont bénéficié dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du conseil.

1.1.3. La tenue des réunions du conseil

Les convocations ont été faites par écrit 7 jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social.

Le conseil s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du conseil ressort de la façon suivante : 80%

Les délégués du comité d'entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du conseil. Ils n'y ont pas assisté.

Les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil de surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y ont effectivement participé régulièrement.

1.1.4. Sujets débattus lors des réunions du conseil et bilan d'activité

Les sujets suivants sont régulièrement débattus :

- Marche des activités par pôle métier, et stratégie
- Mise à jour des prévisions annuelles du groupe et analyse, en brut et proforma
- Situation financière du groupe, niveau de la trésorerie, de la dette, etc.
- Politique de développement externe : cibles, stratégie, techniques d'acquisition
- Rémunération, motivation, association des salariés au capital
- Projets divers

Une fois par an, le Conseil après avis du comité des rémunérations se prononce sur la rémunération des membres du Directoire.

1.2 Les comités spécialisés

Le conseil n'a pas constitué de comité d'audit.

En conséquence, conformément à la réglementation en vigueur le conseil de surveillance exercera les fonctions de comité d'audit.

Toutefois, la société n'est pas encore soumise aux dispositions légales relatives au comité d'audit.

En effet, les dispositions concernant le comité d'audit, introduites par l'ordonnance du 8 décembre 2008 aux articles L. 823-19 et L. 823-20 du Code de commerce, entrent en vigueur à l'expiration d'un délai de huit mois qui suit la clôture du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2008 au cours duquel un mandat au sein de l'organe de surveillance vient à échéance. Or, aucun mandat de membres du conseil de surveillance n'est venu à échéance au cours des exercices 2008 et 2009.

L'ensemble des mandats de membres du conseil de surveillance expirant à l'issue de l'AG qui se tiendra en 2010, la société devra respecter les obligations légales en matière de comité d'audit au plus tard le 31 août 2011.

Le conseil se réunira sous forme de comité d'audit préalablement à l'arrêté des comptes annuels et semestriels, pour évoquer avec les membres du Directoire les conditions d'arrêté des comptes, ainsi que les prévisions de résultat, dans l'attente des résultats définitifs et audités.

Par ailleurs, la société dispose d'un comité de rémunération qui se réunit en pratique une fois par an afin de débattre et présenter son avis au conseil de surveillance sur la rémunération des membres du directoire.

Il est composé de deux membres du Conseil de Surveillance : SCI Centrale Partners (fonds d'investissement) et M. Bernard Roux (indépendant).

Conformément aux besoins réellement exprimés par la société et compte tenu de sa taille, le comité des rémunérations s'est réuni une demi journée avant la tenue du Conseil de surveillance pour constater la performance du Groupe et allouer la rémunération du Directoire.

2. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

2.1 Rémunération des membres du conseil

La rémunération des membres du conseil de surveillance est exclusivement composée de jetons de présence dont l'enveloppe est votée par l'AG.

Le montant global des jetons de présence a été fixé par l'assemblée générale du 27 mai 2009 à 15.000 euros pour l'exercice antérieur jusqu'à décision contraire.

Le conseil répartit entre ses membres lesdits jetons selon les modalités suivantes : aux membres du conseil en excluant le président du conseil qui bénéficie déjà d'une indemnité annuelle de 60.000 euros, et selon l'assiduité des membres du conseil aux réunions.

2.2 Rémunération des mandataires

La rémunération des membres du Directoire est arrêtée chaque année par le conseil de surveillance, sur proposition du comité des rémunérations.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

2.2.1. Rémunérations fixe et variable

Au titre de leur mandat, les membres du Directoire perçoivent pendant toute la durée de leur mandat une rémunération fixe de 750 euros brut mensuel sur 12 mois, soit 9.000 euros brut annuel.

Ils peuvent également prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat.

En outre, les membres du Directoire bénéficient d'un contrat de travail dont la rémunération est déterminée de la façon suivante :

Partie fixe : 10.750 euros mensuels bruts, soit 125.000 euros brut annuel

Partie variable : Les membres du Directoire bénéficient d'une part variable dont la formule est régulièrement revue par le Conseil de Surveillance, et exclusivement motivée par l'atteinte d'objectifs de performance de rentabilité du Groupe, en volume et en pourcentage : la base du calcul est le résultat opérationnel consolidé, auquel on applique un pourcentage croissant en fonction de la rentabilité financière dégagée par l'activité.

2.2.2. Stock options et attribution gratuite d'actions

Aucun mandataire social n'est à ce jour bénéficiaire de stock-options.

En revanche, des actions ont été attribuées gratuitement à Monsieur Pierre Franck Moley, membre du Directoire chaque année depuis 2006.

En matière d'attribution d'actions gratuites, le conseil a décidé lors de sa réunion du 30 mars 2009 de fixer à 50 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

2.2.3. Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Néant.

2.2.4. Retraites

Les membres du Directoire bénéficient d'un régime complémentaire de retraite spécifique à prestation non définie, pour lequel la société cotise à hauteur maximum de 8% du plafond tranche B de la Sécurité Sociale

2.2.5. Avantages en nature

Les membres du Directoire bénéficient d'un véhicule. Il n'y a pas d'autre avantage en nature significatif.

3. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

4. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du directoire à l'Assemblée au chapitre 10.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

2.1 Principe d'analyse

2.1.1 Définition du contrôle interne

Il n'existe pas de définition communément admise en France du contrôle interne. Le COSO (The Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission) étant le référentiel le plus abouti et le plus reconnu au niveau international, c'est ce dernier qui a été retenu par Le Public Système.

Selon le COSO, « le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil de Surveillance, les dirigeants et le personnel d'une organisation et destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la réalisation et l'optimisation des opérations,
- la fiabilité des informations financières,
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ».

2.1.2 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux

activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

2.1.3 Limites inhérentes au contrôle interne

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.2 Environnement de contrôle

2.2.1 Organisation générale

LE PUBLIC SYSTEME est un Groupe comprenant dix huit sociétés dont LE PUBLIC SYSTEME SA est la société mère.

Pour s'assurer de l'efficacité des activités, des actes de gestion et de l'atteinte des objectifs, ainsi que des activités de contrôle au sein du Groupe, les dirigeants tendent à harmoniser les règles de fonctionnement des différentes filiales. Ceci s'applique également aux activités de contrôle interne et se traduit par l'harmonisation progressive de l'organisation, des systèmes d'information et des processus. Celle-ci est facilitée par le fait que l'activité des filiales est généralement similaire à celle de la société mère, LE PUBLIC SYSTEME SA.

Compte tenu des contraintes existantes, notamment en terme de taille des filiales, de ressources humaines disponibles, la société a mis en place une organisation favorable au développement d'une culture du contrôle interne forte. Cette organisation est basée sur les facteurs clés suivants :

- une organisation par pôle, par métiers clients et par types d'offres ;
- un système d'information centralisé permettant le pilotage de l'activité du Groupe, et notamment, la mise en place d'une cellule comptable et d'une cellule de gestion centrale vers qui remonte la totalité des informations comptables et de gestion Il en va de même pour la vie juridique de l'intégralité des sociétés du groupe ;
- le rétrécissement des niveaux hiérarchiques afin d'optimiser les processus de décisions et de définir clairement les responsabilités ;
- une taille relativement modeste permettant de fluidifier la circulation de l'information entre les différents services et les entités.

2.2.2 Les acteurs du contrôle interne

➤ Acteurs internes à la société

Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance veille à la politique de la société mise en oeuvre par le Directoire en matière d'évaluation des risques, de mise en place d'un système de contrôle interne adapté à la maîtrise de ces risques et de suivi de son efficacité. Cette politique correspond à des contrôles et des procédures de gestion financières, de suivi opérationnel et de conformité aux lois.

Le Directoire

Le Directoire assume la mise en oeuvre de la politique de contrôle interne.

La Direction Générale opérationnelle

Le groupe Le Public Système est organisé autour de pôles-métiers, comprenant un Directeur Associé (DA), responsable des activités et de la rentabilité de son pôle, et de collaborateurs dont le nombre varie d'une dizaine à une vingtaine par pôle en moyenne. A ce titre on peut considérer que LE PUBLIC SYSTEME fonctionne comme un agrégat de TPE (Très Petites Entreprises).

L'organisation interne est définie en conséquence, afin de conserver souplesse et réactivité, mais avec un haut niveau d'homogénéité, de contrôle et de sécurité.

La majorité des pôles-métiers est hébergée au siège social de Levallois-Perret, ces derniers partageant des services centraux rattachés à la Direction Administrative et Financière, et notamment : la comptabilité, le contrôle de gestion central et reporting, le service RH et paye, le service juridique, le service achats, le service informatique ainsi que le service communication et documentation.

Tous ces services interviennent de façon homogène et centralisée sur la totalité des pôles-métiers - que ces derniers soient hébergés dans la société mère ou dans les filiales - et selon les consignes et orientations définies par la Direction Générale.

La Direction Administrative et Financière

Elle assume la mise en oeuvre de la politique de contrôle interne en :

- établissant le mode opératoire du système de contrôle interne ;
- réunissant les responsables des principales fonctions et des principales entités de la société afin de passer en revue les responsabilités et la façon dont le contrôle interne doit être organisé au niveau des différentes activités.

Sont rattachés à la Direction Administrative et Financière les services suivants :

- la comptabilité, notamment en charge de l'administration des ventes ;
- le contrôle de gestion ;
- la gestion du personnel et la paie ;
- le service juridique.

Le rôle et le fonctionnement des trois premiers services sont détaillés dans la partie 2.3.3.

Le service juridique

Son rôle est de prévenir les risques contractuels (contrats commerciaux et assurances). Les procédures de circulation de l'information prévoient la centralisation de l'ensemble des contrats afin d'assurer une couverture optimum des risques de litige.

Le service juridique gère et anticipe les risques de litige par une revue régulière des contrats et une veille juridique et suit la gestion des litiges avérés.

Les autres membres du personnel

Enfin, dans une certaine mesure, le contrôle interne relève de la responsabilité de tous les membres du personnel. Ils sont donc sensibilisés et impliqués à tous les niveaux dans les procédures de contrôle interne.

➤ Acteurs externes à la société

Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Elle vérifie que la société publie, en temps et en heure, une information complète et de qualité, délivrée de manière équitable à l'ensemble des acteurs. En outre, elle peut être saisie de toute question concernant les comptes.

Sous-traitance auprès d'experts

Pour sécuriser certains de ses processus, LE PUBLIC SYSTEME a recours à des experts externes.

Expertise comptable

Un cabinet d'expertise comptable assiste périodiquement la société sur les points suivants :

- assistance à l'établissement des comptes consolidés ;
- élaboration, le cas échéant, des tests de dépréciation des goodwill ;
- évaluation des engagements au titre des indemnités de fin de carrière.

Avocats

LE PUBLIC SYSTEME fait appel à des cabinets d'avocats renommés pour la mise en œuvre des procédures judiciaires. Les affaires relevant du droit social sont confiées à des cabinets spécialisés.

La société fait également ponctuellement appel à des spécialistes pour la revue juridique des rapprochements et des acquisitions complexes.

2.3 Autres composantes de contrôle interne

L'ensemble du contrôle interne a été amélioré par la mise en place d'un guide de procédures de gestion et comptables.

Un Directeur administratif et financier a été recruté au deuxième trimestre de l'année 2008 ce qui permet depuis lors, à l'un des membres du Directoire de se consacrer plus spécifiquement à la supervision du contrôle interne, et à l'évaluation des risques.

La fonction d'audit interne a été créée.

Le Groupe poursuit ainsi ses efforts de formalisation et de sécurisation rendus nécessaires par sa croissance.

Les autres composantes de la gestion des risques sont présentées dans le rapport de gestion de la société et du groupe au paragraphe VIII.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information comptable et financière

2.3.1 Les piliers du contrôle interne comptable et financier

Le contrôle interne comptable et financier s'organise autour des piliers suivants :

- l'existence d'un **service comptable et financier** permettant une réelle dissociation des fonctions de saisie et de contrôle ;
- le respect du principe de **séparation des tâches** permet une identification et une répartition rationnelle des responsabilités ;
- la **supervision et la délégation** assurent l'efficacité et la continuité des procédures de contrôle interne comptables et financières ;
- l'existence d'un **système comptable**, adapté à l'activité et à la taille de l'entreprise assurant la fiabilité des informations comptables et financières ;
- la **circulation de l'information** fluidifiée grâce à la taille modeste de l'entreprise, le décloisonnement des différents services permet une efficiente collaboration ;

2.3.2 Les acteurs de la fonction comptable et financière

La société LE PUBLIC SYSTEME dispose d'une fonction comptable et financière qui se compose de la manière suivante :

Comptabilité

Les comptabilités des sociétés composant le Groupe partagent le même logiciel comptable standard TOTEM, hébergé de façon centralisée sur les serveurs du service informatique, lequel assure l'intégrité des données et effectue une sauvegarde quotidienne du contenu des serveurs.

Le service comptable assure l'enregistrement des événements comptables en comptabilité générale selon les normes en vigueur en France, et de façon identique pour toutes les sociétés composant le Groupe afin de favoriser les opérations de consolidation ; elle enregistre également les opérations en comptabilité analytique de façon à obtenir une vue de l'activité par pôle-métier d'une part, et une vue de la rentabilité opérationnelle de chacune des opérations réalisées par le groupe (comptabilité par affaire) d'autre part.

La comptabilité est organisée pour codifier également les mouvements de cash selon les mêmes nomenclatures analytiques, de façon à contrôler opération par opération l'équilibre financier des dossiers en cours.

La consolidation est confiée à un cabinet d'expertise français de premier plan, qui assure la production des éléments consolidés selon les règles de l'art.

La comptabilité est en charge :

- de la saisie et du contrôle de la comptabilisation des opérations ;
- des opérations de trésorerie (gestion des flux de trésorerie générés par l'activité courante, placements, opérations de compensation entre les filiales) ;
- de la clôture périodique des états financiers ;
- de la conformité avec les obligations légales, fiscales et sociales.

Contrôle de gestion

Pour assurer un contact efficace entre les pôles-métiers et les services centralisés, le groupe a créé le poste de « middle-office », soit une personne par pôle-métier, ou pour deux pôles quand ces derniers sont plus petits, tous rattachés hiérarchiquement au contrôle de gestion central.

Leur rôle est le suivant :

- suivre le respect de la documentation administrative des opérations réalisées selon les consignes du contrôle de gestion ;
- assurer le contact avec le service comptabilité afin de fluidifier la circulation et le traitement des pièces comptables et de réduire les risques d'erreurs ;
- travailler étroitement avec le contrôle de gestion pour l'établissement des reportings et des prévisions ;
- réaliser les travaux de cut-off.

Le contrôle de gestion central est composé de quatre personnes avec pour missions principales l'établissement des prévisions, l'établissement des reportings, l'animation des « middle-offices », ainsi que la supervision des travaux de clôtures comptables et de consolidation.

Reportings

Les éléments de reporting sont adaptés à la nature et à l'organisation du groupe.

Le contrôle de gestion prépare un budget annuel trimestrialisé, estimé et remis au conseil de Surveillance et au Directoire vers le mois de novembre précédent l'exercice concerné. Ce budget est remis à jour vers le mois de février.

Ensuite, le budget est révisé chaque trimestre à l'issue des arrêtés comptables trimestriels, et après une phase de réévaluation des anticipations, réalisé avec chaque Directeur Associé de pôle.

Ces budgets détaillent les résultats de chaque pôle-métier, le contenu et l'évolution des frais généraux, par centre de coûts, et les charges de personnel, mensualisés et par centre analytique.

Par ailleurs, les opérations sont suivies au quotidien en utilisant divers documents dont les plus significatifs sont : le carnet de commande annualisé, également trié par pôle, la balance opérationnelle par opération et par pôle permettant de suivre la rentabilité de chacune des opérations réalisées, et la balance financière qui donne en temps réel la position cash de chacune des opérations.

2.3.3 Principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle de l'information comptable et financière

Les principales procédures d'élaboration, de traitement et de contrôle peuvent être regroupées en sept processus :

- **Les processus d'élaboration de l'information comptable et financière**
- **Processus de clôture des états financiers**

LE PUBLIC SYSTEME SA procède à une clôture trimestrielle des états financiers du Groupe et publie ses résultats d'exploitation sur une base semestrielle. Cette périodicité prouve l'efficacité du processus de clôture rendue possible grâce à son système d'information.

Le processus de clôture est basé sur :

- des procédures permettant de centraliser la remontée des données comptables et financières en provenance de chacune des entités du Groupe ;
- l'existence d'un planning de remontée des informations précis et d'un calendrier des tâches à accomplir et des responsabilités des divers intervenants ;
- une collaboration optimum entre la comptabilité et le contrôle de gestion qui se traduit par :
 - l'évaluation concertée des postes sensibles du compte de résultat et du bilan ;
 - le cadrage entre le résultat comptable et le résultat analytique.

Les résultats sont présentés et analysés avec la Direction Générale, qui contrôle l'évaluation des postes ayant un impact significatif sur les comptes.

- **Processus de suivi budgétaire et de reporting**

Les prévisions annuelles sont établies en début d'exercice en fonction des objectifs du business plan revus par la Direction. Tout au long de l'année, le contrôle de gestion procède à un suivi budgétaire visant à contrôler le montant, la nature et l'affectation des dépenses par rapport au budget initial.

De nouvelles prévisions glissantes sont systématiquement effectuées à intervalles réguliers, au minimum une fois par trimestre.

Parallèlement à ce suivi budgétaire, un système de reporting, appliqué à l'échelle du Groupe, est effectué. Il s'appuie en particulier sur la comptabilité analytique tenue en temps réel. Ce travail, effectué au sein de chaque entité du Groupe par les équipes composant le « middle office », est contrôlé et consolidé par le contrôle de gestion au niveau Groupe. Le contrôle de gestion fournit ainsi les indicateurs clés de gestion qui permettent de suivre les performances de l'entreprise. Ces indicateurs, communiqués aux dirigeants, fournissent les informations nécessaires au pilotage de la société.

- **Les processus comptables et de gestion**
- **Processus de reconnaissance du chiffre d'affaires**

La reconnaissance du chiffre d'affaires est de la responsabilité du responsable du contrôle de gestion qui s'assure de :

- la réalité du chiffre d'affaires par rapport aux données contractuelles ;
- l'exactitude des éléments de facturation ;
- l'exhaustivité des prestations facturées.

- **Processus de gestion du risque clients**

La gestion du risque client est assurée à deux niveaux :

- en amont, par une évaluation du risque client avant traitement des commandes ;
- en aval, par une procédure de relance automatique adaptée à chaque client permettant de réduire le montant des créances impayées.

Les services comptables, en collaboration avec le middle office revoient régulièrement la situation des comptes clients pour identifier les risques devant faire l'objet de provisions conformément aux normes comptables.

Le suivi régulier du délai de règlement moyen permet d'évaluer l'efficacité de la gestion des comptes clients.

- **Processus de gestion de la trésorerie**

Le responsable comptable est responsable de la gestion des flux de trésorerie et contrôle :

- le niveau de trésorerie servant à couvrir les besoins courants de l'activité de l'entreprise, en supervisant les encaissements et les décaissements ;
- la rentabilité des différents placements de l'excédent de trésorerie ;
- l'évaluation du risque de change afin de mettre en œuvre les actions correctives nécessaires.

- **Processus de gestion de la paie**

Les processus de paie permettent de vérifier :

- le traitement des divers éléments entrant dans le calcul de la paie : les congés et absences, les éléments variables comme les primes et augmentations, les entrées et départs, ... ;
- les contrôles, décrits dans des procédures spécifiques, assurant la réalité et l'exhaustivité des éléments enregistrés ;
- le calcul et l'établissement des bulletins de salaires ;
- la remontée en comptabilité des informations de paie ;
- le provisionnement des congés payés servant à répartir la charge sur l'année ;
- la conformité avec les obligations sociales déclaratives.

2.4 Transition aux nouvelles normes comptables internationales (IFRS) pour les comptes consolidés

En application du Règlement Européen sur les normes internationales, Le Public Système a adopté ces dernières (International Financial Reporting Standards, IFRS) dans le cadre de l'exercice 2005 et les applique à tout exercice ultérieur. Enfin, conformément aux recommandations du CESR (reprises par l'AMF), les comptes semestriels sont présentés selon les nouvelles normes comptables internationales.

Le Président du conseil de surveillance
Monsieur Lionel Chouchan

16.4.2. Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil de surveillance de la société Le Public Système,

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Le Public Système et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CABINET FOUCAULT

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Foucault

Any Antola

17 SALARIES

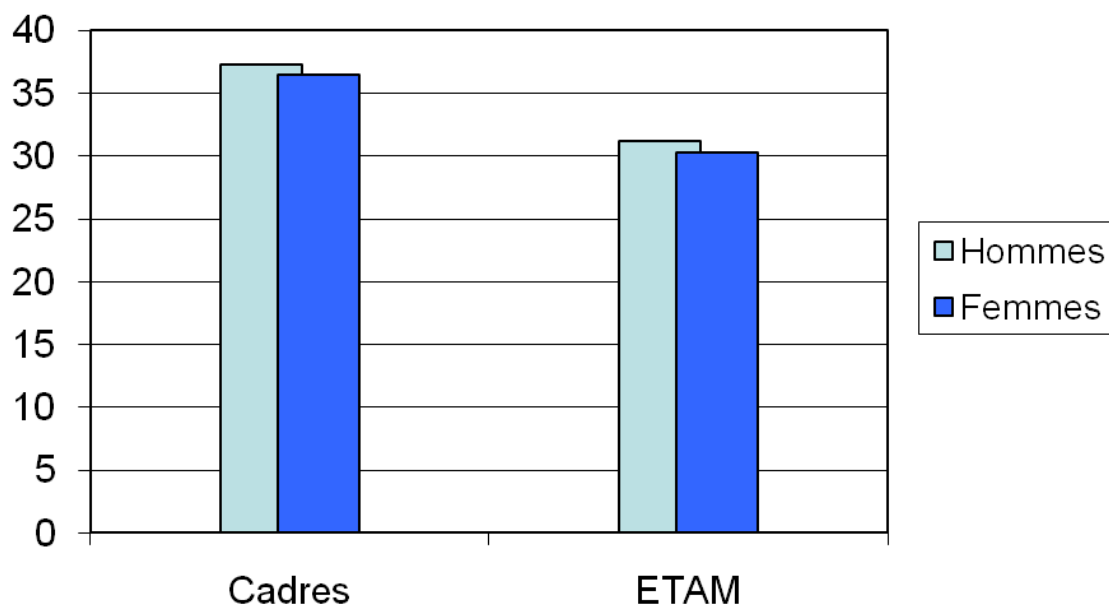
17.1 Informations significatives

Toutes les informations significatives relatives aux salariés du Groupe sont données dans le paragraphe VII intitulé « Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la société notamment les informations relatives aux questions d'environnement et de personnel » du rapport de gestion inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

En complément, il est précisé que l'âge moyen au sein du Groupe est de 33,80 ans en 2009, contre de 34,72 ans en 2008.

La répartition de l'effectif homme / femme et Cadres / ETAM est la suivante :

	Hommes	Femmes	Hommes et Femmes
Cadres	37.28	36.41	36.85
ETAM	31.19	30.30	30.75
Total	34.24	33.36	33.80



17.2 Participations et stocks options

En vue de motiver et fidéliser ses dirigeants et collaborateurs, le groupe a utilisé les instruments suivants :

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Plan d'options d'achat d'actions du 15 janvier 2007

Dans le cadre de ce plan le Public Système a attribué un total de 49.500 options d'achat d'actions, au prix d'exercice de 12,28 € par action. Les options sont exerçables à compter du 15 janvier 2010 et expirent le 15 janvier 2013.

Aucune option n'a été attribuée à l'un quelconque des mandataires sociaux du Public Système.

A la suite de départs de bénéficiaires, il reste à ce jour 32.500 options exerçables soit 1,23% du capital.

Attributions gratuites d'actions

Le 30 mars 2009, il avait été attribué gratuitement 59.000 actions nouvelles ou existantes à 262 bénéficiaires ; à ce jour, il reste à la suite des départs constatés 56.775 actions susceptibles d'être définitivement attribuées gratuitement le 30 mars 2011.

Comme en 2008 et 2009, le groupe a procédé le 30 mars 2010 à une attribution gratuite d'actions nouvelles ou existantes au bénéfice de certains cadres et collaborateurs du Groupe, pour un total de 40.000 actions susceptibles d'être définitivement attribuées gratuitement le 30 mars 2012.

En conséquence, il existe à ce jour un capital potentiel au titre des attributions gratuites d'au maximum 96.775 actions, soit 3,67% du capital.

Par ailleurs, l'un des membres du Directoire a bénéficié parmi ces attributions gratuites d'actions de :

- 30.075 actions existantes le 28 mars 2008
- 30.075 actions existantes ou à émettre le 30 mars 2009
- 30.000 actions existantes ou à émettre le 30 mars 2010.

Des informations complémentaires concernant les plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions sont indiquées dans le rapport de gestion inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

En application des dispositions des articles L.225-197-4 et L. 225-184 du Code de Commerce, ces attributions d'options d'achat d'actions et d'actions gratuites font l'objet de Rapports spéciaux à l'Assemblée Générale.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 29 mai 2008 avait renouvelé les autorisations conférées au Directoire à l'effet de procéder à l'attribution d'options ou d'actions gratuites pour une durée de 38 mois.

18 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1 Actionnariat

L'actionnariat se répartit selon le tableau ci-dessous au 15 avril 2010.

Répartition du capital et des droits de vote au jour de l'établissement du présent document :

Actionnaires	Nombre de titres Détenus	% de capital	Nombre de droits de vote (1)	% de droits de vote
Frédéric BEDIN *	221 964	8,41 %	443 928	11,68 %
Benoît DESVEAUX *	226 214	8,58 %	442 997	11,66%
Pierre Franck MOLEY*	60 911	2,31%	60 911	1,60%
Holding System	154 726	5,87%	154 726	4,07%
Groupe BDM	663 815	25,17%	1 102 562	29,02%
Lionel CHOUCHAN *	576 301	21,85%	1 150 219	30,27%
Famille CHOUCHAN *	3 312	0,13%	6.624	0,17%
Bernard ROUX*	6 039	0,23%	12 078	0,32%
Christophe CHENUT*	2 350	0,09%	4 700	0,12%
Conseil de surveillance	588.002	22,29%	1.173.621	30,89%
Auto-détention	202.733	7,69%		
SOUS TOTAL	1 454.550	55,15%	2.276.183	59,91%
Autres nominatifs	749 893	28,43%	1 089 784	28,69%
Public	433 373	16,43%	433 373	11,41%
TOTAL	2.637 816	100,00	3.799 340	100,00
<i>Action de concert (**)</i>	<i>1 243 428</i>	<i>47,14%</i>	<i>2 259 405</i>	<i>59,46%</i>

(1) Droits de vote double au titre d'une inscription au nominatif depuis plus de 2 ans.

* Principaux actionnaires disposant d'un droit de vote double

** Les actionnaires pouvant mener une action de concert sont détaillés dans le tableau figurant ci-après.

A la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, seul ou de concert plus de 2% du capital ou des droits de vote ;

Il n'y a pas eu de modification significative de cette répartition du capital au cours des 3 derniers exercices. En revanche, depuis la clôture de l'exercice 2009, les modifications significatives ont été les suivantes :

o Déclaration du franchissement de seuils en date du 25 février 2010

Par courrier reçu le 19 février 2010, complété notamment par un courrier reçu le 25 février, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été effectuées :

- la société anonyme Le Holding Système (40 rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 15 février 2010, le seuil de 5% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 154 726 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant autant de droits de vote de cette société, soit 5,87% du capital et 4,07% des droits de vote de cette société[2] ;
- M. Benoit Désveaux a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 226 214 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 442 997 droits de vote de cette société, soit 8,58% du capital et 11;66% des droits de vote de cette société ;
- M. Frédéric Bedin a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 15 février 2010, le seuil de 10% du capital de la société LE PUBLIC SYSTEME et détenir individuellement 221 964 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 443 928 droits de vote de cette société, soit 8,41% du capital et 11,68% des droits de vote de cette société.

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature de 150 000 actions LE PUBLIC SYSTEME par MM. Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley (à raison de 50 000 actions chacun) à la société Le Holding Système.

o **Déclaration du franchissement de seuils en date du 13 avril 2010**

Par courrier reçu le 12 avril 2010, la société anonyme 21 Centrale Partners (9 avenue Hoche, 75008 Paris), agissant pour le compte du fonds commun de placement à risque 21 Développement, a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 avril 2010, les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME et ne plus détenir, pour le compte dudit fonds, aucune action LE PUBLIC SYSTEME.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession de 266 120 actions LE PUBLIC SYSTEME hors marché.

Ces actions ont été achetées hors marché à la même date par GL Events.

Pacte d'actionnaires

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Le Public Système, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Ce pacte a fait l'objet de trois avenants dont le dernier en date du 30 juin 2008 publié sur le site de l'AMF sous le numéro de décision et information 208C1475

L'avenant du 30 juin 2008 a principalement prorogé le pacte pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 30 juin 2010. Ce dernier sera reconduit selon des modalités qui restent à définir.

o **Examen des conséquences d'une mise en concert et dérogation à l'obligation de déposer une offre publique.**

« Dans sa séance du 23 mars 2010, l'Autorité des marchés financiers a examiné la demande de constat qu'il n'y a pas matière à déposer un projet d'offre publique visant les titres de la société LE PUBLIC SYSTEME, sollicitée par Monsieur Jérôme Lascombe et les actionnaires fondateurs de la société LE PUBLIC SYSTEME, à l'occasion de leur mise en concert. La société LE PUBLIC SYSTEME est contrôlée par des actionnaires agissant de concert en vertu d'un pacte d'actionnaires conclu le 22 juin 1998 et modifié par avenants¹. Ce pacte réunit deux groupes d'actionnaires, les groupes Chouchan et BDM, lesquels détiennent de concert 1 213 353 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 2 229 330 droits de vote, soit 46,00% du capital et 55,79% des droits de vote de cette société. [...]

Il est rappelé que les objectifs du pacte d'actionnaires et des avenants, sont d'assurer « le maintien du contrôle au profit du noyau dur que constitue le groupe BDM⁴, spécifiquement en cas de désengagement de M. Lionel Chouchan compte tenu de l'âge des participants et de la volonté de ce dernier, en cas de sortie, que celle-ci intervienne prioritairement et dans la mesure du possible au profit de son encadrement le plus proche. »

M. Chouchan envisage de céder 100 000 actions LE PUBLIC SYSTEME à la société Le Holding Système, représentant 3,79% du capital et 2,50% des droits de vote de cette société.

Il est par ailleurs prévu que M. Jérôme Lascombe apporte la totalité des titres de la société anonyme Hopscotch qu'il contrôle à la société LE PUBLIC SYSTEME. Cet apport sera rémunéré en partie en numéraire et par l'émission de 260 895 actions LE PUBLIC SYSTEME. (255 120 actions LE PUBLIC SYSTEME seront attribuées à M. Jérôme Lascombe (ou à la société à responsabilité limitée Lascorp qu'il contrôle) et le solde sera attribué à des salariés du groupe Hopscotch.)

Dans ce contexte, M. Jérôme Lascombe doit adhérer au pacte d'actionnaires, au sein du groupe BDM (qui deviendra BDLM). Un nouveau pacte sera conclu, lequel reprendra les dispositions du pacte initial tel que modifié par les avenants compte tenu de l'entrée de M. Lascombe au capital de LE PUBLIC SYSTEME et à sa nomination en tant que directeur général et membre du directoire de la société.

Le projet de pacte prévoit notamment :

- des dispositions relatives à la gérance du pacte ;
- un droit de préemption (i) au profit des actionnaires du groupe BDLM en priorité puis au profit des actionnaires du groupe Chouchan en cas de cession par un membre du groupe BDLM, et (ii) au profit du groupe BDLM en cas de cession par un membre du groupe Chouchan ;

- un droit de sortie proportionnelle dans l'hypothèse où les actionnaires auraient renoncé à exercer leur droit de préemption ;
- gouvernance : les membres du groupe BDLM s'engagent à voter en faveur de la nomination des représentants présentés au conseil de surveillance par le groupe Chouhan et les signataires s'engagent à soutenir le membre désigné par M. Lascombe au conseil de surveillance ;
- une action de concert entre les membres du groupe BDLM qui ont vocation à détenir ensemble plus de 40% des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME, soit le contrôle de la société, et s'engagent à adopter une position commune sur le sens des vote à émettre en assemblée d'actionnaires de la société ;
- une clause de non concurrence ;
- en cas de cession de titres à un tiers, les parties s'engagent à ce que le cessionnaire adhère au pacte.

A l'issue des opérations, les membres du concert élargi détiendront 50,66% du capital et 57,37% des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME (Sur la base d'un capital composé de 2 898 711 actions représentant 4 156 311 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général). [...]

En conséquence des opérations envisagées, M. Lascombe franchira de concert en hausse notamment les seuils du tiers du capital et des droits de vote de LE PUBLIC SYSTEME, le groupe BDLM franchira individuellement les seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME et le concert global verra sa participation en capital, située entre le tiers et la moitié, augmenter de plus de 2% en moins de douze mois ; ce qui caractérise l'obligation de dépôt un projet d'offre publique en application des articles 234-2 et 234-5 du règlement général.

Les membres du concert sollicitent de l'Autorité des marchés financiers qu'elle constate qu'il n'y a pas matière à déposer un projet d'offre publique en application de l'article 234-7 du règlement général.

L'Autorité des marchés financiers a relevé que :

- M. Lascombe viendra à déclarer agir de concert avec les groupes d'actionnaires Chouhan et BDM, détenant initialement de concert la majorité des droits de vote ;
- les opérations prévues, à savoir la cession de 100 000 actions LE PUBLIC SYSTEME par M. Chouhan au profit de la société Le Holding Système, la mise en concert de M. Lascombe par son entrée au sein du sous-concert dit BDLM et sa nomination comme membre du directoire et co-directeur général, auront pour effet de renforcer la prédominance dudit sous-concert et s'inscrivent dans le cadre d'une évolution prévue et communiquée au marché depuis l'introduction en bourse de la société.

Par conséquent, l'Autorité des marchés financiers a procédé au constat demandée, sur le fondement des articles 234-7, 234-8, 234-9 6° et 234-10 du règlement général. »

Au 15 avril 2010, les parties au pacte détenaient de concert 1 243 428 actions LE PUBLIC SYSTEME représentant 2 259 405 droits de vote, soit 47,14% du capital et 59,46% des droits de vote de cette société (3), répartis de la façon suivante :

	Actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Lionel Chouchan	576 301	21,85	1 150 219	30,27
Sylvie Estevez	984	0,04	1 968	0,05
Laure Chouchan	2 328	0,09	4 656	0,12
Sous-total concert Chouchan	579 613	21,97	1 156 843	30,44
Frédéric Bedin	221 964	8,41	443 928	11,68
Benoît Desveaux	226 214	8,58	442 997	11,66
Pierre-Franck Moley	60 911	2,31	60.911	1,60
Le Holding Système	154 726	5,87	154 726	4,07
Sous-total concert BDM	663 815	25,17	1 102 562	29,02
Total concert Chouchan / BDH	1 243 428	47,14	2 259 405	59,46

Le contenu du pacte d'actionnaires à ce jour, tel qu'amendé par le dernier avenant du 30 juin 2008, est ci-après résumé :

- Gérance du pacte :

La gérance du pacte est assurée par deux personnes, une par groupe, dont un président. La présidence de la gérance est assurée par Monsieur Lionel Chouchan.

- Droit de préemption :

Le droit de préemption est organisé selon les dispositions suivantes :

En cas de cession projetée par un membre du groupe BDH, les autres membres de ce groupe bénéficieront d'un droit de préemption s'exerçant sur tout ou partie des titres de la société Le Public Système, objet du projet de cession, au prorata de leur participation dans le groupe BDH, aux conditions de prix offertes par le cessionnaire. Chacun des membres du groupe BDH pourra se substituer, en tout ou partie, à un tiers dans l'exercice de ce droit.

A défaut d'exercice du droit de préemption sur la totalité des titres à préempter par les membres du groupe BDH non substitués, les membres du groupe Chouchan disposeront d'un nouveau délai pour notifier leur intention d'acquérir tout ou partie les titres non préemptés, au prorata de leurs participations respectives. Les titres préemptés par les membres du groupe BDH avec le concours d'un tiers substitué reviendront, si un ou plusieurs des membres du Groupe Chouchan ont manifesté leur intention de les préempter seul(s), ou en se substituant un tiers dans l'exercice de la préemption, à chacun des préempteurs, quel que soit son groupe, par parts viriles.

En cas de cession projetée par un membre du groupe Chouchan, les membres du groupe BDH disposent d'un délai pour exercer, sur tout ou partie des titres de la société Le Public Système, objet du projet de cession, leur droit de préemption au prorata de leurs participations respectives dans le groupe.

Les cessions des titres de la société le Public Système consécutives aux préemptions auront lieu soit aux conditions, notamment de prix, proposées par le cessionnaire, soit par lettre de levée du contrat optionnel déposé auprès d'Euronext Paris SA.

À défaut d'exercice de droit de préemption sur la totalité des titres objets du projet de cession, le cédant sera en droit, sous réserve du droit de suite exposé au paragraphe suivant, de céder les titres non préemptés. Si la cession n'était pas réalisée dans un délai précis, la procédure de préemption devrait à nouveau être mise en œuvre.

En cas d'offre publique sur les titres de la société Le Public Système, les signataires ont convenu expressément de déléguer à la gérance le soin de prendre toutes les dispositions adaptées.

En cas d'offre publique concurrente ou de surenchère, la gérance mettra en œuvre les mêmes procédures de consultation que pour l'offre initiale. Le prix de préemption sera égal, en cas d'offre publique d'achat, à celui de la dernière offre et, en cas d'offre publique d'échange, à celui obtenu en appliquant la parité d'échange de la dernière offre au premier cours coté des titres offerts en échange le lendemain du jour de l'exercice de la préemption.

Le droit de préemption n'est par ailleurs pas applicable aux cessions de titres à la société Le Holding Système par l'un quelconque des autres membres du groupe BDH ou Lionel Chouchan ;

Aux termes de l'avenant n°3 du 30 juin 2008, Monsieur Lionel Chouchan a conféré aux membres du Groupe BDH, en cas de décès, un droit de préemption sur l'intégralité des actions alors détenues par lui pour un prix correspondant à la moyenne des cours de vingt (20) jours de bourse précédant le décès.

- Droit de suite :

Selon ce droit que se consentent les parties signataires, le cédant ou les cédants, en l'absence de préemption et dans le cas où le cessionnaire identifié envisagerait d'acquérir ou porter sa participation à 25% du capital de la société Le Public Système + 1 titre, est / sont tenu(s) à acquérir ou faire acquérir auprès des signataires intéressés, au même prix unitaire que celui offert par le cessionnaire, un nombre de titres égal pour chaque bénéficiaire du droit de suite à $(N/PC) \times Psi$ où : N est le nombre de titres notifié à la gérance, PC le nombre total de titres détenus par le cédant, et Psi le nombre de titres détenus par le Signataire intéressé par le droit de suite.

- Engagement de cession en cas d'offre d'un tiers sur le capital :

Selon cette clause, insérée par l'avenant n°1, dans toutes les hypothèses où un tiers ou un signataire viendrait à offrir d'acquérir la totalité du capital de la société Le Public Système (ou la totalité des titres détenus par les signataires), et où des signataires représentant plus de 80 % des titres détenus par l'ensemble des signataires souhaiteraient accepter le prix et les conditions de cette offre, les autres signataires s'engagent alors à céder au cessionnaire la totalité des titres de la société Le Public Système qu'ils détiendront à la date de cette offre aux prix et aux conditions de l'offre du tiers cessionnaire ou du signataire concerné. Il n'y a aucun accord qui se trouverait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

- Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDH s'engagent pendant toute la durée du pacte à voter en faveur de la nomination des représentants présentés par le groupe Chouchan en qualité de membres du conseil de surveillance et de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

- Action de concert :

Les membres du groupe BDH, dans lequel Monsieur Pierre-Franck Moley a remplacé Monsieur Jean-Martin Herbecq, déclarent agir de concert et avoir vocation à détenir ensemble le contrôle majoritaire des droits de vote de la société Le Public Système. Comme rappelé dans les documents de référence publiés par la société, l'objectif principalement visé par les dispositions du pacte et de ses avenants, affirmé et entendu dès l'origine, est d'assurer le maintien du contrôle au profit du noyau dur que constitue le groupe BDH, spécifiquement en cas de désengagement de Monsieur Lionel Chouchan compte tenu en particulier de l'âge des participants et de la volonté de ce dernier, en cas de sortie, que celle-ci intervienne prioritairement et dans la mesure du possible au profit de son encadrement le plus proche.

L'avenant n°3 du 30 juin 2008 n'a pas modifié l'accord de politique commune conclu entre les membres du groupe BDH à l'égard de la société, ni le concert entre les groupes Chouchan et BDH.

- Durée du pacte :

Le pacte a été prorogé pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2010 par l'avenant n°3 en date du 30 juin 2010. Ce dernier sera reconduit selon des modalités qui restent à définir.

Les autres dispositions du pacte relatives au nantissement des titres, à la non-concurrence ou à l'entrée d'un nouvel actionnaire, telles qu'indiquées dans le cadre de la publication AMF relative au pacte initial sont toujours en vigueur et restent inchangées.

A l'exception du pacte, il n'y a pas de dispositif particulier actif, en vue de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle du groupe.

Identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 1/20^e, du 1/10^e, des 3/20^e, du 1/5^e, du ¼, du 1/3, de la moitié, des 2/3, des 18/20^e ou des 19/20^e du capital et/ou des droits de vote au 15 avril 2010

Personnes physiques ou morales détenant plus de 1/2 du capital et/ou des droits de vote : les groupes Chouchan et BDM décrit ci-dessus	le concert entre
Personnes physiques ou morales détenant plus de 1/5 ^e du capital et ou des droits de vote :	Lionel Chouchan
Personnes physiques ou morales détenant plus de 1/10 ^e du capital et/ou des droits de vote :	Frédéric Bedin Benoît Désveaux GL Events

18.2 Principaux actionnaires qui ont un droit de vote différent ou déclaration négative

Les principaux actionnaires disposant d'un droit de vote différent sont détaillés dans le tableau ci-dessus. Il est rappelé que les statuts prévoient un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dès lors qu'il sera justifié d'une inscription nominative depuis plus de deux ans.

18.3 Contrôle de l'émetteur, nature de ce contrôle et mesures pour qu'il ne soit pas abusif

L'émetteur n'est pas détenu par un groupe tiers. Au 15 avril 2010, 59,46% des droits de vote sont détenus par le concert Chouchan / BDM. Toutefois des groupes peuvent constituer des minorités de blocage hors du concert, de même que le concert est lui-même représenté par des personnes de profils variés.

Dans son mode de fonctionnement même, le directoire est soumis à un contrôle actif du conseil de surveillance dont 2 membres sont indépendants. Le but du pacte est de définir une action de politique commune en vue d'assurer le développement pérenne de la société, et non d'offrir une possibilité d'action abusive de la part des intéressés.

18.4 Accord dont la mise en œuvre peut changer le contrôle

Le pacte des actionnaires est intégralement repris ci-après et fait l'objet d'un résumé dans le paragraphe 18.1 ci-dessus.

PACTE LIANT DES ACTIONNAIRES DU PUBLIC SYSTEME

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Le Public Système, qui a été publié par le Conseil des marchés financiers sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »), dont le contenu est précisé en Annexe VIII du présent rapport.

Le pacte initial réunit deux familles d'actionnaires :

- Le groupe Chouchan composé de : Monsieur Lionel Chouchan, Monsieur Thomas Chouchan, Madame Laure Chouchan, Madame Sylvie Estevez.
- Le groupe BDH composé de : Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoît Desveaux, Monsieur Jean-Martin Herbecq.

L'accord a pour objet de « définir les dispositions contractuelles régissant principalement les conditions dans lesquelles les signataires pourront céder leurs titres afin de maintenir la stabilité de l'actionariat de contrôle de la société ». Ce pacte organisait en effet les conditions dans lesquelles les divers actionnaires fondateurs pouvaient céder les titres qu'ils détenaient dans le capital du Public Système, et prévoyait en particulier des droits de préemption mutuels en cas de projet de cession à un tiers, avec un droit de préemption de premier rang au profit des actionnaires du groupe BDH en cas de projet de cession formé par l'un de ses membres.

Ce pacte caractérisait par ailleurs l'existence d'un sous-concert entre Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Jean-Martin Herbecq formant le groupe BDH, le cas échéant d'un sous-concert entre les membres de la famille Chouchan, (le groupe Chouchan, constitué de Monsieur Chouchan pour 99%) et d'un concert global entre ces deux groupes.

Suivant l'avenant en date du 25 octobre 2000 (ci-après « l'Avenant n°1 »), il a été constaté l'adhésion au pacte initial :

- d'une part de la société le Holding Système SA, société de portefeuille nouvellement créée, au capital de 40.000 euros, détenue à hauteur de 1% par Monsieur Lionel Chouchan, 5% par Monsieur Jean-Martin-Herbecq, 30% par Monsieur Frédéric Bedin, 30% par Monsieur Benoît Desveaux et 34% par 2 salariés de la société Le Public Système ;
- d'autre part un investisseur, le Fonds Commun de Placement à risque 21 Développement représentée par sa société de gestion 21 Central Partners (ci-après « le groupe 21 »).

Les groupes d'actionnaires après conclusion de cet avenant étaient donc les suivants :

- le groupe Chouchan composé de : Monsieur Lionel Chouchan, Monsieur Thomas Chouchan, Madame Laure Chouchan, Madame Sylvie Estevez ;
- le groupe BDH composé de Monsieur Frédéric Bedin, Monsieur Benoît Desveaux, Monsieur Jean-Martin Herbecq, la Société Le Holding Système ;
- le groupe 21.

Suivant l'avenant n°2 en date du 1^{er} juillet 2006 (ci-après « l'Avenant n°2 »), les dispositions du Pacte Initial telles qu'amendées par l'Avenant n°1, ont été prorogées jusqu'au 30 juin 2008 et mises à jour à la lumière des éléments suivants :

- la transformation de la Société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- la sortie du Pacte d'actionnaires de Groupe 21 et de Monsieur Jean-Martin Herbecq, et leur sortie corrélative de l'action de concert ;
- l'adhésion de Monsieur Pierre-Franck Moley au pacte et au concert existant entre les membres des groupes Chouchan et BDH ainsi qu'au sous-concert BDH.

Aux termes du pacte initial en date du 22 juin 1998, tel que modifié par l'avenant n°1 puis par l'avenant n°2 (le pacte initial et les avenants n°1 et 2 étant ci-après dénommés ensemble le "pacte"), les parties sont liées à ce jour par les dispositions suivantes :

1/ Les titres "Le Public Système"

Le pacte recouvre tous les titres et droits sociaux représentatifs du capital de la société Le Public Système et porte sur les cessions au sens large (mutations, transmissions, cessions à titre gratuit ou onéreux, entre vifs ou mortis causa).

2/ Gérance du pacte

La gérance du pacte, modifiée par l'avenant n°2, est désormais assurée par deux personnes, une par groupe, dont un président. La présidence de la gérance est assurée par Monsieur Lionel Chouchan.

3/ Droit de préemption

Du fait de la sortie du pacte de Groupe 21, le droit de préemption tel qu'il résulte de l'avenant n°2 est organisé selon les dispositions suivantes qui reprennent pour l'essentiel celles du pacte initial.

En cas de cession projetée par un membre du « groupe BDH », les autres membres de ce groupe bénéficieront d'un droit de préemption s'exerçant sur tout ou partie des titres de la société LE PUBLIC SYSTEME, objet du projet de cession, au prorata de leur participation dans le « groupe BDH », aux conditions de prix offertes par le cessionnaire. Chacun des membres du « groupe BDH » pourra se substituer, en tout ou partie, un tiers dans l'exercice de ce droit.

A défaut d'exercice du droit de préemption sur la totalité des titres à préempter par les membres du « groupe BDH » non substitués, les membres du « groupe Chouchan » disposeront d'un nouveau délai pour notifier leur intention d'acquérir tout ou partie les titres non préemptés, au prorata de leurs participations respectives. Les titres préemptés par les membres du « groupe BDH » avec le concours d'un tiers substitué reviendront, si un ou plusieurs des membres du « groupe Chouchan » ont manifesté leur intention de les préempter seul(s), ou en se substituant un tiers dans l'exercice de la préemption, à chacun des préempteurs, quel que soit son groupe, par parts viriles.

En cas de cession projetée par un membre du « groupe Chouchan », les membres du « groupe BDH » disposent d'un délai pour exercer, sur tout ou partie des titres de la société LE PUBLIC SYSTEME, objet du projet de cession, leur droit de préemption au prorata de leurs participations respectives dans le groupe.

Les cessions des titres de la société LE PUBLIC SYSTEME consécutives aux préemptions auront lieu soit aux conditions, notamment de prix, proposées par le cessionnaire, soit par lettre de levée du contrat optionnel déposé auprès d'Euronext Paris SA.

À défaut d'exercice de droit de préemption sur la totalité des titres objets du projet de cession, le cédant sera en droit, sous réserve du droit de suite exposé au paragraphe suivant, de céder les titres non préemptés. Si la cession n'était pas réalisée dans un délai précis, la procédure de préemption devrait à nouveau être mise en œuvre.

En cas d'offre publique sur les titres de la société LE PUBLIC SYSTEME, les signataires ont convenu expressément de déléguer à la gérance le soin de prendre toutes les dispositions adaptées.

En cas d'offre publique concurrente ou de surenchère, la gérance mettra en œuvre les mêmes procédures de consultation que pour l'offre initiale. Le prix de préemption sera égal, en cas d'offre publique d'achat, à celui de la dernière offre et, en cas d'offre publique d'échange, à celui obtenu en appliquant la parité d'échange de la dernière offre au premier cours coté des titres offerts en échange le lendemain du jour de l'exercice de la préemption.

Le droit de préemption n'est par ailleurs pas applicable aux :

- cessions de titres à la société Le Holding Système par l'un quelconque des autres membres des « groupes BDH et Chouchan » ;
- cessions intervenant en application de l'option d'achat et de vente visées à la convention d'option ;

4/ Droit de suite

Les parties sont convenues de s'accorder un droit de suite applicable si la préemption n'a pas joué et dans le cas où un cessionnaire identifié envisagerait d'acquérir 25 % + 1 titre. En pareil cas, le cédant est contraint d'acquérir (ou de faire acquérir) au même prix un nombre de titres égal pour chacun des signataires intéressés au résultat de la formule suivante :

Nombre de titres à céder X Nombre total de titres détenus souhaitant bénéficier

du droit de suite à la date de la notification

Nombre total de titres détenus par le cédant à la date de la notification

Il en va de même si le seuil de 25 % + 1 titre est franchi par voie de souscription à une augmentation de capital.

Les signataires souhaitant bénéficier du droit de suite doivent manifester leur volonté dans les dix (10) jours de Bourse à compter de l'expiration du délai de trente (30) jours dont bénéficient les membres du groupe BDH pour faire valoir leur droit de préemption lorsqu'un membre du groupe BDH est cédant, et de celui de soixante (60) jours dont bénéficie le groupe BDH lorsque le cédant appartient au groupe Chouchan ou au groupe 21.

Le prix d'achat correspond au prix unitaire réglé par le cessionnaire pour franchir le seuil de 25 % + 1 action du capital social de la société.

En cas de cessions multiples, il ne peut être inférieur à la moyenne sur les douze (12) derniers mois précédant le franchissement de seuil des prix de cession ou de souscription d'actions Le Public Système, payés par le cessionnaire lors des cessions lui ayant fait successivement franchir le seuil de 25 % + 1 action.

La cession doit avoir lieu dans le mois de la notification à la gérance de l'acceptation de tout ou partie de l'offre par les signataires.

5/ Engagement de cession en cas d'offre d'un tiers sur le capital

Dans toutes les hypothèses où un tiers ou un signataire viendrait à offrir d'acquérir la totalité du capital de la société Le Public Système (ou la totalité des titres détenus par les signataires), et où des signataires représentant plus de 80 % des titres détenus par l'ensemble des signataires souhaiteraient accepter le prix et les conditions de cette offre, les autres signataires s'engagent alors à céder au cessionnaire la totalité des titres de la société Le Public Système qu'ils détiendront à la date de cette offre aux prix et aux conditions de l'offre du tiers cessionnaire ou du signataire concerné.

6/ Composition et organisation des organes sociaux

Compte tenu de la transformation de la société LE PUBLIC SYSTEME en société à directoire et conseil de surveillance, les membres du « groupe BDH » se sont engagés pendant toute la durée du pacte à voter en faveur de la nomination des représentants présentés par le « groupe Chouchan » en qualité de membres du conseil de surveillance et de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

7/ Action de concert

Les membres du « groupe BDH », dans lequel Monsieur Pierre-Franck Moley remplace Monsieur Jean-Martin Herbecq, déclarent agir de concert et avoir vocation à détenir ensemble le contrôle majoritaire des droits de vote de la société LE PUBLIC SYSTEME. Comme rappelé dans les documents de référence publiés par la société, l'objectif principalement visé par les dispositions du pacte et de ses avenants, affirmé et entendu dès l'origine, est d'assurer le maintien du contrôle au profit du noyau dur que constitue le « groupe BDH », spécifiquement en cas de désengagement de Monsieur Lionel Chouchan compte tenu en particulier de l'âge des participants et de la volonté de ce dernier, en cas de sortie, que celle-ci intervienne prioritairement et dans la mesure du possible au profit de son encadrement le plus proche. La conclusion et les termes de la convention d'option conclue entre Monsieur Lionel Chouchan et la société Le Holding Système en date du 7 février 2001, qui prévoyait une option de vente puis une option d'achat sur une quote-part des actions de Monsieur Chouchan, expirée à ce jour sans avoir été mise en œuvre, s'inscrivaient dans le cadre de cet objectif, sans impliquer de changement stratégique dans la direction et la gestion de la société.

L'avenant n°2 n'a pas modifié l'accord de politique commune conclue entre les membres du « groupe BDH » à l'égard de la société, ni le concert entre les « Chouchan et BDH ».

8/ Adhésion d'un futur actionnaire

Tout tiers au pacte susceptible d'acquérir la qualité d'actionnaire de la société Le Public Système jouira des droits et sera soumis aux obligations conférées par le pacte, au bénéfice du groupe BDH, du groupe Chouchan selon que la cession en exécution de laquelle le tiers est devenu actionnaire a été proposée par un membre de l'un ou l'autre groupe. En contrepartie, toute prise de participation dudit tiers sera subordonnée à l'adhésion concomitante de celui-ci au pacte.

9/ Durée du pacte

Le pacte a été prorogé pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2008.

Il est rappelé que le pacte a été prorogé pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2010 par avenant n°3 en date du 30 juin 2008..

19 OPERATIONS AVEC LES APPARENTES

Les sociétés apparentées sont les sociétés gérées, détenues ou directement conseillées par des membres du conseil de surveillance ou du directoire.

Il n'existe pas d'opérations identifiées avec d'éventuelles sociétés apparentées.

20 INFORMATIONS CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

En préambule, et conformément aux normes en vigueur sur le gouvernement d'entreprise, il est rappelé que les rapports suivants ont été émis :

- Le Rapport de gestion du Directoire incluant le rapport sur la gestion du Groupe et le rapport du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et les procédures de contrôle interne, comme prévu à l'article L225-68 alinéa 6 du Code de Commerce. Le Rapport spécial du Directoire relatif au rachat d'actions – nouveau programme de rachat d'actions, est dorénavant intégré au rapport de gestion du Groupe précisé ci-dessus.
- Le Rapport spécial du Directoire sur les opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions attribuées au sein de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.
- Le Rapport spécial du Directoire sur les actions attribuées gratuitement en 2009.

Ils ont été émis, et seront mis à la disposition et le cas échéant présentés lors de l'Assemblée Générale mixte du 24 juin 2010, et restent à la disposition des actionnaires au siège de la société.

20.1 Rapport de gestion au 31 décembre 2009

I. ACTIVITE ET SITUATION DU GROUPE LPS AU COURS DE L'EXERCICE

1. COMPTES CONSOLIDES

Chiffres Clés

En milliers d'euros	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires	115 604	121 711	136 126
Marge Brute (1)	34 426	39 378	41 693
Rés. Opérationnel Courant	4 450	4 425	4 723
Résultat Net Part du Groupe	2 731	472	673
BNPA (€ / action)	1,09	0,18	0,26
Capitaux Propres	11 854	11 028	10 529
Situation financière nette(2)	8 028	4 559	7 372
Effectif permanent moyen	250	280	298

(1) Indicateur de gestion définissant le niveau d'activité de l'agence, obtenu par le chiffre d'affaires diminué des achats engagés pour la production des opérations.

(2) trésorerie excédentaire diminuée des dettes auprès des banques et des établissements financiers, hors dettes sur acquisitions de titres y compris dettes de crédit baux et juste valeur des opérations de couverture.

Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	% Intérêts	2009	2008	Méthode
Le Public Système	Mère	Mère	Mère	IG
Le Public Système MICE (ex Le Public Système Voyages)	100	100	100	IG
Pavillon Production	100	100	100	IG
LPS Cinéma	100	100	100	IG
LPS Marketing Opérationnel	100	100	100	IG
PARISIENA Capdel	100	100	100	IG
Sagarmatha	100	100	100	IG
CSAA	100	100	100	IG
BCA (1)	0	0	100	IG
BCA VST (1)	0	0	100	IG
Communicum	100	100	100	IG
Think For	100	100	100	IG
Allo La Terre	100	100	100	IG
SYSTEM TV	100	100	100	IG
HEAVEN SARL	100	100	0	IG
AGENCE INFLUENCE	100	100	0	IG
FRESH MEDIA	100	100	0	IG
HEAVEN CONSEIL	100	100	0	IG
EXTRALAB	60	60	0	IG
BLOG AGENCY	90	90	0	IG

Toutes les sociétés du groupe sont de nationalité française.

(1) Les sociétés BCA et BCA VST ont été fusionnées avec la société Communicum

Une année toujours en croissance mais atypique

L'activité du Public Système croît une nouvelle fois en 2009, malgré un environnement économique très défavorable, en particulier pour le secteur de la communication. En effet, le chiffre d'affaires s'élève à 136.126 milliers d'euros, en croissance de 11,8%. La marge brute, quant à elle, atteint 41.693 milliers d'euros, en croissance de près de 6% par rapport à l'exercice précédent.

Deux facteurs principaux expliquent ces évolutions :

- L'acquisition de Heaven, consolidée à compter du 1er juillet contribue pour la quasi-totalité à l'accroissement de marge brute, mais seulement à un cinquième de la hausse du chiffre d'affaires.
- La réalisation d'un grand événement international au second semestre, comportant un important volet logistique, génère un fort chiffre d'affaires, mais une marge brute proportionnellement plus faible. Cependant, la marge brute ainsi dégagée soutient les activités événementielles du groupe dans un marché déprimé, et soutient l'activité organique du groupe à périmètre constant.

La physionomie de l'année est d'ailleurs particulière : d'une part, la reprise de l'activité se concentre sur le second semestre, succédant à un premier semestre en fort recul, et d'autre part, les métiers du groupe ont réagi de façons diverses en 2009 face à la crise. Le voyage, l'incentive, les conventions et le team-building ont souffert de la conjoncture et de la réduction des budgets chez nos clients. En revanche, les événements médiatiques, les relations publiques et médias, ainsi que les festivals de cinéma, ont bien résisté, et connaissent même une légère croissance.

Mesurée à partir de la marge brute, la répartition sectorielle a évolué comme suit :

	2009	2008	2007
Événements et communication corporate	47%	41%	34%
Voyages, incentive et team building	11%	17%	21%
Relations presse relations publiques	20%	21%	23%
Marketing Digital et off- line	8%	6%	11%
Congrès professionnels	8%	9%	11%
Production audiovisuelle & multimedia	6%	6%	NA

Un renforcement dans la communication digitale

Le groupe conserve son énergie en 2009, et poursuit sa stratégie qui consiste à renforcer sa présence dans la communication digitale. En effet, il est certain que ce média prend une place prépondérante dans notre société, tant du point de vue de la réputation des marques et de leurs produits, que du e-commerce. En réalisant l'acquisition en juillet de la société Heaven, Le Public Système se rapproche de l'un des spécialistes les plus reconnus du conseil et de la conception de campagnes et d'opérations sur Internet. Ainsi, Le Public Système se rend capable d'assister ses clients dans le pilotage de leur réputation, leur image et leurs ventes, sur 3 univers qui se complètent : Internet, les médias, et le terrain.

Heaven, forte de ses 55 collaborateurs, réalise un chiffre d'affaires annuel de plus de 7 millions d'euros, et une marge brute de 4,5 millions d'euros environ. Elle est consolidée à compter du 1er juillet 2009.

Une exploitation toujours profitable

Avec son chiffre d'affaires consolidé 2009 de 136.126 milliers d'euros, et sa marge brute de 41.693 milliers d'euros, l'exploitation s'améliore par rapport à l'exercice précédent.

Les charges externes s'élèvent à 7.290 milliers d'euros, en hausse de 11,5%, en raison principalement de l'intégration de la société Heaven dans la consolidation. A 24.648 milliers d'euros, la masse salariale augmente de 7,6% - une évolution modérée compte tenu de l'intégration de Heaven, de l'augmentation de la participation des salariés et des coûts non récurrents engagés pour contrôler les charges de personnel dans un contexte de recherche d'économies.

Après notamment les impôts et taxes (1.412 milliers d'euros), et les dotations aux amortissements (2.627 milliers d'euros) le résultat opérationnel courant consolidé s'élève à 4.723 milliers d'euros, contre 4.425 milliers d'euros en 2008. La rentabilité de 11,3% par rapport à la marge brute s'améliore légèrement.

Les impairment tests réalisés à la clôture ont constaté la forte disparité de la résistance des métiers de l'agence au cours de l'exercice 2009. Aussi, le groupe a constaté en consolidation une dépréciation de près de 2,1 millions d'euros sur deux filiales. Après cette charge de nature comptable relative aux normes IFRS, le résultat opérationnel s'élève à 2.649 milliers d'euros, contre 2.152 milliers d'euros l'an passé.

Après résultat financier et impôt sur les bénéfices, le résultat net du groupe s'élève à 673 milliers d'euros, contre 472 milliers d'euros en 2008. Il aurait été de 2,8 millions d'euros, sans tenir compte des dépréciations des écarts d'acquisition. Le bénéfice net par action s'élève à 0,26 € cette année, contre 0,18 € l'an dernier.

Le tableau des flux de trésorerie montre que le groupe dégage une capacité d'autofinancement tous impôts payés de près de 4 M€, qui permet à l'entreprise de servir des dividendes, de rembourser ses emprunts, et de garder une situation liquide suffisante pour continuer sa politique de croissance externe.

Un bilan consolidé qui reste fort et structuré

Le bilan du Public Système conserve ses caractéristiques habituelles d'équilibre: des capitaux propres solides de 10.529 milliers d'euros, pour un total de bilan de 63.033 milliers d'euros.

La situation financière affiche toujours une trésorerie largement excédentaire, et un endettement bancaire réduit.

Les dettes financières inscrites au bilan s'élèvent à 6.879 milliers d'euros, dont 2.737 milliers d'euros à moins d'un an. Selon les normes IFRS, ces montants comprennent, outre les emprunts et concours bancaires classiques : a) les montants dus au titre des compléments de prix estimés, et des promesses d'achat des parts minoritaires restantes, liées aux acquisitions (la contrepartie au bilan étant constatée à l'actif au poste écarts d'acquisition), et b) la part financière des locations, notamment celles du parc informatique.

Le détail de ce poste est présenté en annexe aux comptes consolidés, note 10. On y constate un montant d'emprunts bancaires amortissables de 4.227 milliers d'euros, dont 1.350 milliers d'euros à moins d'un an. Avec une trésorerie excédentaire de 12.257 milliers d'euros, la situation financière nette réelle du groupe s'élève à 8.030 milliers d'euros, et de 7.372 milliers d'euros, si l'on tient compte des engagements de location et des autres dettes financières relevées en note 10, hors engagements futurs sur les acquisitions.

Le groupe affirme sa pérennité dans un contexte défavorable et dispose toujours de moyens importants pour financer sa croissance.

2. COMPTES SOCIAUX SOCIETE MERE ET FILIALES

Résumé des comptes de la société mère et de ses principales filiales

Les chiffres clés au 31 décembre 2009 des principales sociétés du Groupe sont présentés ci-dessous

En milliers d'euros	Le Public Système	CSAA	Pavillon Production	LPS M.I.C.E	Sagarmatha	LPS Cinéma	LPS PCO	LPS Marketing opérationnel	System TV	Capdel	Heaven
	Actif immobilisé	15 541	241	518	5	64	140	179	1	227	17
Actif circulant	34 482	2 226	4 775	8 762	5 995	3 340	3 124	3 557	2 492	597	3 481
Total de l'actif	50 330	2 471	5 293	8 771	6 073	3 482	3 496	3 558	2 796	614	3 854
Capitaux propres	11 957	972	365	378	913	720	453	162	1 289	14	145
Chiffre d'affaires	92 902	2 353	5 630	9 592	9 275	5 810	8 319	5 200	4 849	913	3 178
Résultat d'exploitation	4 699	- 48	397	242	290	407	139	- 629	267	2	- 74
Résultat financier	- 215	35	- 135	- 75	83	35	5	30	- 71	-	- 10
Résultat exceptionnel	- 804	- 2	- 2	- 1	-	-	- 22	598	30	3	- 3
Résultat net	1 834	- 15	119	146	275	243	107	- 2	155	3	- 64

(1) Anciennement LPS Voyages

II. ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIERE DES PRINCIPALES SOCIETES DU GROUPE, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITE DES AFFAIRES (article L.225-100, al.3 c.com)

Le Public Système SA

Le chiffre d'affaires du Public Système atteint 92.902,4 milliers d'euros, contre 74.433,0 milliers d'euros l'an passé, en croissance de près de 25%, de même que la marge sur achat qui augmente de 21,5% d'une année à l'autre.

Malgré un contexte défavorable en France, la société a connu une bonne résistance de ses métiers de Relations Publiques et Presse, et a réalisé au second semestre un événement médiatique important à l'international.

Grâce au bon contrôle des charges salariales, et des frais généraux, le résultat d'exploitation atteint 4.699,1 milliers d'euros, également en forte hausse.

Le résultat financier est négatif à -215,5 milliers d'euros, avec des produits de dividendes compensés par des dépréciations d'actifs financiers (participations). Hors ces éléments, le résultat financier est quasiment à l'équilibre, les produits financiers de placement équilibrant les charges d'intérêt, malgré le recul des taux de placement.

Le résultat exceptionnel est négatif de 803,5 milliers d'euros et constate principalement un abandon de créance réalisé au bénéfice de la filiale Le Public Système Marketing Opérationnel d'un montant de 610 milliers d'euros.

Après impôts sur les bénéfices et participation des salariés, le résultat net du Public Système s'élève à 1.834,0 milliers d'euros, contre 955,3 milliers d'euros, l'an passé.

Les capitaux propres, après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2008, s'élèvent à 11.957,3 milliers d'euros. La trésorerie à l'actif atteint 8.721,0 milliers d'euros, et les dettes bancaires s'élèvent à 4.125,1 milliers d'euros. Cette situation financière saine confère beaucoup de solidité à la société et maintient son aptitude à réaliser des opérations de croissance externe.

Au 31 décembre 2009, le solde des créances clients, s'élevait à 14,8 millions d'euros et était constitué de :

- 58 % de factures non échues
- 18% de factures dues à moins de 30 jours
- 23% de factures dues à plus de 30 jours (dont 7 % à plus de 90 jours et 2 % de créances dépréciées dans les comptes)

Au 31 décembre 2009, le total des dettes fournisseurs s'élève à 16,3 millions d'euros dont :

- 64% de dettes non échues (principalement des factures non parvenues),
- 1 % de dettes dues à moins de 30 jours,
- 12% de dettes dues à moins de 60 jours,
- 23 % de dettes dues à plus de 90 jours (dont 7% de dettes intragroupes).

Les dettes dues à plus de 90 jours sont à rapprocher du montant important des acomptes versés aux fournisseurs (2,2 millions d'euros dans le bilan au 31 décembre 2009).

Activité des principales filiales :

Le Public Système M.I.C.E

Le chiffre d'affaires de la société connaît une nouvelle baisse de près de 13% en 2009, passant de 11.012,7 milliers d'euros en 2008 à 9.592,3 milliers d'euros cette année, tandis que la marge sur achats régresse de 20% environ, à 2.667,3 milliers d'euros. Le marché a été exposé à la crise, avec un net recul de l'activité incentive et séminaires, partiellement compensé par la résistance relative de la partie congrès.

Bien que les charges, et surtout les charges de personnel aient été bien contrôlées, le résultat d'exploitation n'atteint plus que 242,5 milliers d'euros, contre 725,6 milliers d'euros l'an passé.

Après impôts et participation des salariés aux résultats, la société dégage finalement un bénéfice net de 146,4 milliers d'euros.

A la suite de la distribution de dividendes au titre de l'exercice précédent, les capitaux propres s'élèvent à 378,3 milliers d'euros. Les disponibilités s'élèvent à 677,9 milliers d'euros, mais les dettes financières et de comptes courants au passif sont de 2.196,0 milliers d'euros. Ces dettes sont principalement couvertes par le groupe, et s'expliquent par les contrats sous mandat qui pèsent structurellement sur le BFR.

Pavillon Production

Le chiffre d'affaires de la société s'élève à 5.630,3 milliers d'euros en 2009, en recul de près de 20%. Toutefois, un changement de mix-métier, plus orienté vers la prestation de service, conduit à un accroissement de la marge sur achat, apparentée à la marge brute dans ce métier, de + 8,3%. En effet les prestations en régie ont augmenté, tandis que la part de la production générant des achats opérationnels a baissé.

L'évolution favorable de l'activité permet de constater un résultat d'exploitation en croissance à 397,3 milliers d'euros, contre 115,3 milliers d'euros l'an passé.

Après participation des salariés et impôt sur les bénéficiaires, le résultat net de la société s'établit à 118,9 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 364,7 milliers d'euros. Les dettes en compte courant de 668,1 milliers d'euros auprès de la société mère lui permettent de faire face à un BFR significatif dû à sa structure de métier et de clients.

Le Public Système Marketing Opérationnel

En 2009, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 5.199,7 milliers d'euros, et une marge sur achats opérationnels de 1.433 milliers d'euros. Economiquement à périmètre comparable, ces chiffres représentent une diminution de l'activité significative, de l'ordre de 30% environ.

Après constatation des charges, la société ressort avec une perte d'exploitation de -629,4 milliers d'euros.

Après un résultat exceptionnel de 597,6 milliers d'euros, constitué par un abandon de créance de 610 milliers d'euros par la société mère, la société équilibre tout juste ses comptes avec une perte nette de 2,6 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 162,1 milliers d'euros, et la trésorerie reste positive à 314,9 milliers d'euros.

Il est prévu de fusionner la société au sein de la société mère au cours de l'exercice 2010.

Sagarmatha

L'activité de la société a fortement ressenti les effets de la crise en 2009, en particulier sur les opérations de séminaires et d'incentive, et à la clé une très nette réduction de la taille des opérations. Le chiffre d'affaires à 9.274,7 milliers d'euros, recule de 42%. La marge brute, recule corrélativement, mais dans une moindre proportion : -35%, à 2.923 milliers d'euros.

Le résultat d'exploitation baisse fortement à 290,4 milliers d'euros, mais reste positif.

Après participation des salariés, et impôts sur les sociétés, le bénéfice net s'élève à 274,6 milliers d'euros.

Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2008, les capitaux propres s'élèvent à 912,8 milliers d'euros. La trésorerie active est de 161,5 milliers d'euros, et la société n'est pas endettée.

Le Public Système Cinéma

Le chiffre d'affaire de la société a connu une belle croissance de 27% en 2009, atteignant ainsi 5.809,7 milliers d'euros. La marge brute à 2.205 milliers d'euros, connaît une évolution identique avec une croissance de 27%. L'activité traditionnelle des festivals a été renforcée par de belles opérations de relations publiques cette année.

Le résultat d'exploitation de 407,0 milliers d'euros affiche une nette progression par rapport à l'an passé (308,1 milliers d'euros en 2008).

Le résultat net, après participation des salariés, et impôt sur les sociétés, s'élève à 243,0 milliers d'euros.

Après distribution des dividendes au titre de l'exercice 2008, les capitaux propres s'élèvent à 720,2 milliers d'euros, contre 642 milliers d'euros l'an passé. Les disponibilités sont de 77,7 milliers d'euros. Il n'y a pas de dettes dans les comptes de la société.

CSAA

Le chiffre d'affaires de la société a fortement reculé au cours de l'exercice 2009 : de 4.880,6 milliers d'euros en 2008, il baisse à 2.353,0 milliers d'euros en 2009, soit -52%. La marge brute évolue corrélativement, en reculant de 44% à 1.435 milliers d'euros.

Cette évolution défavorable des affaires s'explique par la nette réduction des budgets de communication dans les laboratoires pharmaceutiques, principaux clients de la société, et notamment en ce qui concerne les conventions commerciales à destination des visiteurs médicaux.

Le résultat d'exploitation est déficitaire à -47,8 milliers d'euros, contre un profit de 592,2 milliers d'euros l'an passé.

Au final, le résultat net est négatif à -14,5 milliers d'euros, contre un profit net de 406,4 milliers d'euros en 2008.

A la suite de la distribution de dividendes au titre de l'exercice 2008, et de la perte constatée au cours de l'exercice, les capitaux propres baissent, mais restent confortables à 971,8 milliers d'euros. La trésorerie, à l'actif est de 105,8 milliers d'euros, mais les dettes restent très modestes à 27,1 milliers d'euros. Le bilan présente encore une structure solide.

Le travail effectué en 2009 sur la structure devrait permettre de renouer avec les profits, même si ceux-ci ne pourront être aussi importants qu'auparavant.

System TV

Le chiffre d'affaires augmenté de diverses subventions s'élève à 5.319 milliers d'euros pour 2009 contre 5.292 milliers d'euros pour l'année 2008.

Le résultat d'exploitation s'élève à 267 milliers d'euros pour l'exercice 2009, contre 189 milliers d'euros l'année précédente. Les charges financières et les diverses charges exceptionnelles conduisent à un résultat bénéficiaire avant impôt de 226 milliers d'euros et un résultat net après impôt de 155 milliers d'euros contre un résultat net de 132 milliers d'euros en 2008, soit une progression de 17%.

En 2009, SYSTEM TV a produit notamment 20 documentaires, 51 magazines, et de nombreux programmes quotidiens d'informations, soit plus de 200 heures de programmes au cours de l'année pour plus de 40 chaînes de télévision.

SYSTEM TV poursuivra tout au long de l'année 2009 sa politique de développement de programmes de flux, programmes Météo et documentaires de création.

LE PUBLIC SYSTEME PCO

Le chiffre d'affaires du Public Système PCO (ex BCA à la suite du changement de raison sociale en 2009) atteint 8.318,5 milliers d'euros en croissance de 7%. En revanche la marge brute atteint 1.765 milliers d'euros, contre 1.960 milliers d'euros en 2008, à la suite de la perte d'un congrès international important.

Grâce à un excellent contrôle des charges, tant celles de la masse salariale, que les frais généraux, la société dégage un meilleur résultat d'exploitation à 138,6 milliers d'euros.

Au final, après les impôts sur les bénéfices, la société dégage un résultat net de 107,2 milliers d'euros.

Les capitaux propres s'élèvent à 452,8 milliers d'euros. La société dispose d'une trésorerie satisfaisante de 511 milliers d'euros, et ne reconnaît aucune dette.

La société est donc prête à rebondir dès 2010 dans de bonnes conditions de rentabilité.

III. ACTIVITE RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le premier trimestre 2010 s'annonce meilleur dans toutes les activités que l'an passé. Les carnets de commandes constatent une avance dans les prises de commande de l'ordre de 5 à 10% en moyenne, et le groupe espère maintenir cette avance jusqu'à la fin de l'année.

En revanche, à périmètre constant, l'activité pourrait reculer au second semestre, car ce même semestre en 2009 avait été marqué par la réalisation d'un grand événement médiatique à l'international qui avait largement renforcé le volume d'affaire à cette période.

Il est à noter cependant que la reprise progressive constatée dans le marché devrait permettre de ne pas constater une nouvelle fois des dépréciations d'écarts d'acquisition, de sorte que le résultat opérationnel et le résultat net devraient s'améliorer de façon significative.

L'activité sera également largement renforcée par une nouvelle acquisition (voir ci-dessous) qui sera consolidée à partir du 1^{er} juillet 2010.

IV. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Le Public Système a signé le 29 mars 2010 un protocole visant à acquérir la totalité du groupe Hopscotch, acquisition devant intervenir fin mai.. Hopscotch est une agence de tout premier plan en France sur les activités de relations publiques « off- et on-line ». Comptant plus de 100 collaborateurs, le groupe réalise annuellement un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 millions d'euros, une marge brute d'environ 12 millions d'euros, et une profitabilité brute avant impôts proche de 15%.

Lors de sa réunion du 30 mars 2010, le Conseil de Surveillance a donné son accord pour une enveloppe maximale d'attribution gratuite d'actions de 85.000 actions. Le Directoire, lors de sa réunion du 31 mars suivant, a décidé d'accorder une partie de ces actions sous forme d'actions de performance au bénéfice de quelques cadres et mandataires sociaux, et soumis à l'avis préalable du comité des rémunérations pour ces derniers. Le Directoire a établi une liste nominative qui est jointe à son procès verbal.

V. MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AUX METHODES D'EVALUATION ADOPTEES POUR LES EXERCICES PRECEDENTS

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 17 décembre 2008.

En conséquence le Groupe présente toutes les variations de capitaux propres relatives aux propriétaires de la Société uniquement dans l'état des variations des capitaux propres tandis que les variations de capitaux propres qui ne concernent pas les propriétaires sont présentées dans l'état du résultat global.

Cette présentation a été retenue pour les états financiers du 1er janvier au 31 décembre 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée.

Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les comptes.

Le Groupe applique à compter du 1er janvier 2009 la norme IFRS 8 – Définition d'un secteur opérationnel : Information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles le Groupe est engagé et les environnements économiques dans lesquels il opère.

L'application de cette norme constitue un changement de méthode et n'affecte que la présentation, sans impact sur les comptes.

VI. RESULTATS COMPTES SOCIAUX- AFFECTATION

L'exercice écoulé se traduit par un profit de 1.833.987 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :
en € :

Montant distribuable (d'origine courante)¹ :

- Résultat de l'exercice 2009	1.833.987 €
- Report à nouveau bénéficiaire de	2.040.659 €
Soit un total distribuable de	3.874.646 €

Affectation proposée :

- A la réserve légale	0 €
- Au dividende ² annuel ordinaire	1.318.908 €
- A un dividende ² exceptionnel	659.454 €
- Au report à nouveau le solde	1.896.284 €
Soit total de l'affectation	3.874.646 €

1 Ces montants ne comprennent pas les primes d'émission qui peuvent faire l'objet de distribution exceptionnelle.

2 Montant calculé sur la base de 2.637.816 actions, pour un dividende annuel ordinaire de 0,50 € ainsi que celui, exceptionnel, de 0,25 €. Les dividendes rattachés aux actions propres détenues en auto-contrôle au moment de la distribution seront directement affectés au report à nouveau.

Il sera donc proposé à l'Assemblée la distribution d'un dividende total de 0,75 € par action selon les modalités suivantes :

- 0,50 € par action, prouvant ainsi la capacité du groupe à générer des liquidités par son exploitation, et à assumer un service de dividendes satisfaisant.
- 0,25 € par action, dividende exceptionnel supplémentaire versé en raison de la bonne tenue de l'activité, des résultats et de la trésorerie en 2009, malgré des conditions économiques difficiles, ayant par ailleurs pesé lourdement sur le cours de l'action.

Le dividende sera mis en paiement le 20 juillet 2010.

Le Président rappelle que les capitaux propres s'élèvent à 11.957,3 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, il est rappelé aux actionnaires qu'ils peuvent opter pour le prélèvement libératoire applicable depuis le 01/01/2008 selon les termes de la loi de finances.

L'assemblée prend acte en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

AU TITRE DE L'EXERCICE	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
2006	1 171 295,24 € Soit 0.46 euros par action	-	-
2007	1 450 798,80 € Soit 0.55 euros par action	-	-
2008	1 318 908 € Soit 0.50 euros par action	-	-

VII. INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE DE NATURE NON FINANCIERE AYANT TRAIT A L'ACTIVITE SPECIFIQUE DE LA SOCIETE, NOTAMMENT DES INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL (article L 225-102-1 al 5 c.com.)

1/ Informations environnementales

Perception des enjeux environnementaux

Même s'il existe un débat sur les causes et les grandes échéances, les scientifiques, les Etats, les entreprises et l'opinion publique ont pris conscience du réchauffement climatique global, de l'atteinte à la biodiversité, de la nécessité d'économiser les ressources naturelles, de penser autrement la gestion des déchets...

Les acteurs économiques des différents secteurs ont mis en place des plans d'action comprenant des mesures en faveur de la réduction de l'impact de leurs activités sur l'environnement.

Dans ce contexte, Le Public Système a fait preuve d'innovation en initiant dès l'année 2003, une démarche active en matière d'intégration des enjeux du développement durable, menant des actions ponctuelles en collaboration avec des associations telles que Tourism for development puis en lançant le chantier « impact sur l'environnement » en 2004.

Le groupe a intégré le progrès environnemental, sociétal et économique au cœur de sa stratégie d'entreprise en y engageant non seulement ses collaborateurs, clients et partenaires, mais également toute une filière. Il est à l'origine ou acteur de plusieurs chantiers menés par les associations professionnelles telles que Anaé, Syntec Conseil en Relations Publiques et AACC.

L'objectif est de limiter l'impact environnemental des campagnes et des événements réalisés tout en leur donnant une dimension responsable.

Système de Management Environnemental

En interne, la démarche s'est tout d'abord traduite par la création d'un comité RSE composé d'un Directeur Général, d'un directeur associé et d'un représentant par activité. Sa mission est d'établir un plan d'action et de veiller à sa bonne diffusion, son application et au respect des engagements tenus par le groupe. Il se réunit une fois par mois pour faire un point sur les chantiers en cours et les résultats obtenus. En externe, Benoit Désveaux, membre du Directoire du groupe, a intégré ou pris le pilotage des commissions développement durable des trois syndicats de la profession.

Par ailleurs, un programme de formation a été dispensé à l'ensemble des salariés, tous métiers confondus, abordant non seulement les enjeux du développement durable mais également les moyens de les intégrer dans leurs métiers (nouveaux comportements au bureau et éco-conception).

Une révision totale de la politique d'achat en fonction de ces nouveaux critères a été engagée afin de sensibiliser les partenaires et d'orienter la base de données fournisseurs vers les achats verts et responsables. Cette démarche a entraîné notamment le déréférencement de prestataires non conformes.

Une offre globale éco-responsable a été élaborée afin de proposer un service en accord avec nos engagements à chacun des clients, aussi bien sur les volets environnementaux que sociaux. Une agence dédiée, Namaska a même été créée afin de traiter spécifiquement les liens entre le monde associatif et celui de l'entreprise.

L'objectif de l'année 2010 est d'étendre la mise en place des outils de mesure pour suivre les différents indices qui nous permettent de quantifier nos efforts et d'élaborer notre démarche de progrès.

1. Consommation en eau

Des fontaines à eaux ont été installées au sein de l'agence dès 2006. Elles sont munies d'électrovannes qui permettent de réguler la consommation.

Enfin, les sanitaires sont équipés de cuves économiseur d'eau (3/6 L).

Une étude est en cours pour établir la faisabilité de récupération des eaux de pluies pour alimenter les sanitaires.

2. Consommation en matières premières / Chiffres 2009

Dans l'élaboration de notre plan d'action, nous avons identifié le papier comme un chantier prioritaire. Nous avons changé notre parc de photocopieurs, imposé le recto-verso, limité les impressions couleur et dématérialisé par l'usage de clés USB une partie de nos documents internes et commerciaux. Nous avons par ailleurs limité l'utilisation du papier 100g aux rendus de création graphique depuis juin 2007, entraînant une baisse de 75 % de la consommation de ce type de papier.

Ainsi, entre 2005 et 2009, la consommation globale de papier a diminué de près de 58% alors que l'activité de l'agence augmentait de plus de 45 %.

2005 : 3 532 051 feuilles de papier

2006 : 3 153 000 feuilles de papier

2007 : 2 490 500 feuilles de papier

2008 : 2 697 500 feuilles de papier

2009 : 2 078 795 feuilles de papier

L'ensemble des papiers que nous utilisons est recyclé ou issu de forêts durablement gérées.

Nous avons aussi fait de l'éco-conception de nos campagnes un chantier prioritaire : mobilisation de l'ensemble de la filière pour élaborer des outils et des méthodes, formation des collaborateurs, tri des déchets et partage de bonnes pratiques.

3. Consommation en énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique

Un plan d'économie de l'électricité a été mis en œuvre par les équipes de maintenance de l'immeuble avec les services généraux et les prestataires :

- Une coupure automatique générale des éclairages intervient chaque jour à 22h00,
- Un détecteur de présence a été installé dans la cour, nous étudions la possibilité d'en installer à d'autres espaces de l'agence,
- Un dispositif d'information a été mis en place pour sensibiliser les collaborateurs de l'agence à la nécessité d'éteindre les ordinateurs et de limiter les dispositifs de veille,
- Nous avons installé des thermomètres dans l'agence pour nous assurer de ne pas dépasser notre objectif de 19° dans la journée.
- Le système d'éclairage du hall et de l'espace réception de l'immeuble a été refait en 100% LED, il n'y a plus de lampes à incandescences dans les locaux.
- Le service informatique du groupe a achevé la virtualisation des serveurs et a ainsi optimisé la consommation électrique du système informatique. Nous lançons une étude pour repenser le chauffage et la ventilation de l'un des bâtiments de Levallois.

4. Recours aux énergies renouvelables

Une étude est en cours concernant la pose de panneaux photovoltaïques sur nos bâtiments et plus globalement nous étudions les solutions nous permettant d'améliorer le rendement énergétique de nos bâtiments pour diminuer la consommation d'électricité et de gaz.

5. Condition d'utilisation des sols

Non applicable.

6. Rejets dans l'air, l'eau, le sol

L'essentiel de l'émission de gaz à effet de serre étant lié aux transports professionnels pour Le Public Système, nous avons mis en place des dispositifs de sensibilisation visant à inciter les collaborateurs à privilégier les transports en commun, le train plutôt que l'avion quand cela est possible, le co-voiturage ou le vélo. Des vélos sont mis à la disposition des salariés.

Un plan de déplacement est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, le coursier traditionnel de l'agence a été abandonné au profit d'un coursier disposant d'un parc de scooters électriques. Le gain de CO2 réel sur nos consommations en 2008 est d'un peu moins de 8 tonnes.

Depuis un an, l'Agence travaille avec un nouveau partenaire pour le nettoyage des locaux. lequel utilise les produits d'entretien de la gamme « Atout – Vert », des produits issus de la chimie végétale, 100% d'origine végétale, 100% biodégradables.

7. Nuisances sonores et olfactives

Pas de référence.

8. Traitement des déchets

Elise/Cèdre, une société spécialisée, collecte les papiers de bureau et depuis septembre d'autres déchets recyclables de l'entreprise.

Au terme de cette 4ème année, Elise a collecté plus de plus de 18 tonnes de papiers et cartons, soit environ + de 70 kg / personne.

En 2009, l'agence a également collecté.

- - 123 kg de piles,
- - 174 néons
- - 270 litres de bouteilles en plastique.
- - 180 litres de canette
- - 400 kg de boîtiers de CD-DVD « Destruction Industrielle ».

Apr2 est spécialisé dans le recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Depuis septembre, cette société a collecté au sein du Groupe:

- 1 696 kg d'écrans informatiques
- 1 701 kg de mobilier cassé, petits matériels informatiques tels claviers, souris et petites imprimantes
- 58 kg de batteries et de câbles
- 229 kg Emballages

Conibi est une association spécialisée dans la collecte des consommable usagés

Pour 2009, environ 480 kg de consommables ont été collectés au sein du Groupe:

- Photorécepteur
- Récupérateur de toner
- Toner Noir
- Toner Cyan
- Toner Magenta,
- Toner Jaune
- Cartouche Laser & Jet d'Encre

9. Mesures limitant les atteintes aux écosystèmes et aux espèces protégées

Nous étudions la possibilité d'installer une toiture végétalisée sur un des bâtiments de nos bureaux de Levallois.

10. Démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Nous sommes impliqués dans deux commissions d'élaboration de normes ISO dédiées à notre activité : avec AdWiser nous participons à l'adoption de la norme ISO 2600 au secteur de la communication et Benoît Désveaux préside la commission miroir qui participe au comité ISO/PC 250 en charge de la création d'une norme "Organisation d'événements et développement durable" à partir du BS 8901.

11. Dépenses engagées pour prévenir les impacts environnementaux

En 2010, nous avons pour objectif de quantifier le temps passé par les collaborateurs sur des missions précises en vue de diminuer l'impact environnemental des événements et campagnes que nous concevons et réalisons. Ce temps passé représente un effort important d'autant qu'il faut y ajouter le temps passé dans les commissions dans notre filière.

12. Moyens consacrés à la réduction des risques pour l'environnement / accidents de pollution

Non applicable

13. Mesures pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives

Non applicable

14. Existence de services internes de gestion de l'environnement

Il existe un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Ce comité contribue à la protection de la santé et de la sécurité des salariés et à l'amélioration de leurs conditions de travail, notamment par :

- ► l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés et, en particulier, les femmes enceintes ;
- ► la vérification, par des inspections et des enquêtes, du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées ;
- ► le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.
- ► l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel,
- ► la réalisation des plans de prévention sur toute opération qui le nécessite.

15. Formation et information des salariés

Un programme de formation a été dispensé à l'ensemble des salariés, tous métiers confondus, abordant non seulement les enjeux du développement durable mais également les moyens de les intégrer dans leurs métiers (nouveaux comportements au bureau et éco-conception).

Le personnel est aussi régulièrement informé via de l'affichage interne et des e-mailings envoyés essentiellement par les membres du comité RSE.

Une rubrique dédiée au développement durable a par ailleurs été créée sur l'intranet de l'agence. Il regroupe l'essentiel des bonnes pratiques, une bibliographie mais également des fiches méthodologiques concernant l'éco-conception.

2/Effectifs moyens du groupe et bilan social

Au 31 décembre 2009, le groupe compte 280 collaborateurs permanents en équivalent temps plein auxquels s'ajoute une moyenne de 97 intermittents.

Bilan social du groupe LPS :	
Effectif total (moyenne annuelle) :	398
Embauches CDD:	48
Embauches CDI :	28
Contrats qualifications :	10
Difficultés éventuelles de recrutement :	Néant
Licenciement/motifs :	Cause économique : 6 Motif personnel : 7 Au cours de la période d'essai à l'initiative de l'employeur : 3 Au cours de la période d'essai à l'initiative du collaborateur: 1 Rupture conventionnelle :39 Démissions :12 Fin de CDD :29
Départ à la retraite :	0
Main d'œuvre extérieure à la société :	Le groupe a marginalement recours à l'intérim.
Plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi	Néant
Efforts de reclassement, réembauche et mesures d'accompagnement	Néant
Organisation du temps de travail :	Horaires de jour de type administratif. Salariés à temps plein (37 heures par semaine) Lundi au jeudi : 9h00-12h45 et 14h00-17h45 Vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15 Salariés à temps partiel Lundi au vendredi : 9h00-12h45 et 14h00-17h15
Durée du travail pour les salariés à temps plein	37 heures par semaine avec crédit de 1 jour de RTT par mois
Nombre de salariés permanents à temps plein :	308
Durée du travail pour les salariés à temps partiel	7 heures par jour travaillé (équivalent temps plein : 35 heures par semaine) 4 RTT
Nombre de salariés à temps partiel :	19
Absentéisme :	Maladie/ Accident du travail : 1.470 jours Maternité ou Paternité : 1.781 jours

Congés autorisés : 56 jours
Congés parental : 587 jours

Evolution annuelle de la rémunération
/Charges sociales :

La politique de la rémunération est strictement individuelle, les charges sociales sont les taux légalement en vigueur, le groupe ne bénéficiant que très exceptionnellement des allègements existants.

Egalité professionnelle :

Le groupe Le Public Système s'engage à lutter contre toutes formes de discriminations, c'est à dire toutes distinctions opérées entre les personnes en raison de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur état de santé, de leur handicap, de leurs mœurs, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

Relations professionnelles et bilan des accords collectifs :

Le groupe a constitué une unité économique et sociale (UES) couvrant la presque totalité des filiales le 7 septembre 2000, à laquelle sont rattachées les Institutions représentant le personnel (DP-CE-CHS-CT). Ces dernières se réunissent selon un rythme moyen mensuel. Par ailleurs, le temps de travail dans l'entreprise est régi en conformité avec la loi selon les termes d'un accord d'aménagement et réduction du temps de travail (ARTT) signé le 5 septembre 2001 régulièrement déposé à la direction départementale du travail et appliqué à l'ensemble de l'UES.

Conditions Hygiène et sécurité

Le groupe étant constitué de sociétés de prestations de services, les conditions d'hygiène et de sécurité n'appellent pas de commentaire particulier.

Formation :

172 salariés ont reçu une formation en 2009.

Emploi et insertion des personnes handicapées :

dans la mesure du possible, le groupe fait appel à des organismes du type CAT (centre d'aide pour le travail).

Œuvres sociales :

Activités développées par le comité d'entreprise. Actions dans le cadre du 1% logement qui ont profité à 3 salariés.

Importance de la sous-traitance :

La totalité des fonctions est assurée par les collaborateurs internes au groupe. Toutefois, dans le cadre de ses opérations et en tant qu'assembleur notamment pour celles à caractère événementiel, le groupe a recours à des prestataires spécialisés externes.

3/Activité de la société en matière de recherche et développement

Le Groupe n'a pas spécifiquement alloué de budget en recherche et développement en 2009, et ne détient aucun brevet ni licence.

Compte tenu du développement des nouvelles technologies et de leur impact dans notre société, en tant que média, Le Public Système intègre de façon croissante ces technologies dans ses opérations.

VIII. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES SOCIÉTÉS DU GROUPE EST CONFRONTÉ ET INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR CES SOCIÉTÉS (article L.225-100 al.4 et 6 c.com issus de l'ordonnance 2004-1382 du 20/12/2004)

La société n'identifie pas à ce jour de stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur.

Risque de marché

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée. Il est à noter que l'exercice 2009 en a apporté la preuve.

Risques financiers

Exposition au risque de liquidité - solvabilité

Le bilan du Groupe présente depuis plusieurs années une structure de financement saine. Au 31 décembre 2009, les capitaux propres du groupe s'élèvent à 10.529 milliers d'euros, les dettes auprès des établissements financiers sont de 2.877 milliers d'euros à plus d'un an, et de 1.350 milliers d'euros à moins d'un an.

la trésorerie nette au bilan est de 12.257 milliers d'euros au 31 décembre 2009, incluant 23 milliers d'euros de concours bancaires courants.

Le groupe est donc très faiblement exposé au risque d'illiquidité à court terme.

Le détail des postes du bilan correspondants est présenté en annexe aux comptes consolidés (notes 8 et 10) au 31 décembre 2009.

Exposition au risque de taux de change :

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international. A cet effet, une partie des achats peut être réalisée en devises principalement en USD. Pour neutraliser le risque de change lié à ces transactions, le groupe procède à des couvertures notamment grâce à des achats à terme dont le coût est incorporé dans la valorisation budgétaire des opérations.

La quasi-totalité de la facturation est réalisée en euros.

Les effets de change n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe en 2009.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation », car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque de taux d'intérêt :

7 emprunts amortissables dont 4 significatifs sont actuellement en vie. Un seul d'entre eux est à taux variable non couvert, et susceptible de générer une exposition de taux. Toutefois, le montant restant dû en capital est de 700 milliers d'euros au 31 décembre 2009 avec une échéance en 2011. L'impact d'une variation de taux est donc peu significatif.

Les emprunts et leur exposition aux taux variables sont présentés en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les opérations de couverture ne donnent pas lieu à comptabilisation selon la norme « IAS 39 - instruments financiers, comptabilisation et évaluation » car n'étant pas qualifiées de couverture au sens de cette norme.

Exposition au risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires

Lors de ses opérations de croissance externe, le Groupe vise généralement à détenir 100% de la société acquise.

Les protocoles d'acquisition prévoient souvent un complément de prix sous condition, ou bien un rachat ferme de solde d'actions de la cible à terme, afin de motiver et fidéliser les animateurs des sociétés acquises. Dans ce cas, la valeur future de ces compléments est évaluée à chaque situation comptable et comptabilisée dans les comptes consolidés en contrepartie de dettes financières. Les valeurs ainsi comptabilisées font partie intégrante des écarts d'acquisition, et sont présentées en annexe aux comptes consolidés, note 1.

Le Public Système a pris une participation de 100% dans la société Parisiena le 11 juillet 2008. Le complément de prix prévu au protocole a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. La dette relative au complément de prix a été annulée compte tenu des conditions non remplies indiquées dans le protocole d'acquisition.

La société a par ailleurs poursuivi ses engagements vis-à-vis des autres sociétés précédemment acquises avec notamment l'acquisition des 10% restants de CSAA, au premier trimestre 2009.

A ce jour, il n'existe plus que deux sociétés faisant l'objet d'un engagement de complément de prix, ou de rachat du solde des actions non encore acquises.

La société System TV a été acquise à hauteur de 56%, et consolidée à compter de janvier 2008. La valeur de l'engagement pour les 44% restants a été évaluée et comptabilisée au 31 décembre 2009, en vertu de l'intention exprimée dans le protocole initial d'acquisition par Le Public Système d'acquérir 100% de la société dans un délai de 3 ans. L'écart d'acquisition total comptabilisé est de 709 milliers d'euros.

Le Public Système a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement ferme de racheter le complément des actions en 2010 et 2012 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. L'écart d'acquisition à 100% comptabilisé est de 2.157 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, ces engagements ont généré une dette vis-à-vis des cédants de ces sociétés, évaluée à 936 milliers d'euros à moins d'un an, et à 1 034 milliers d'euros à plus d'un an, tel que présenté en note 10 des comptes consolidés au 31 décembre 2009.

Le Groupe n'identifie pas d'autre risque lié aux engagements de rachat auprès des minoritaires.

Exposition au risque actions

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions. Au 31 décembre 2009, les actions auto-détenues représentent 9,21 % du capital, soit 242.933 actions, (cf paragraphe 18.1 du présent document de référence) pour un cours d'acquisition de 7,39 € (méthode FIFO). Le cours actuel de l'action évolue dans une fourchette de 7,50 à 10 euros.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2009 a conduit Le Public Système à constater une dépréciation de 215 milliers d'euros dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés).

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

Il n'existe pas de risques juridiques particuliers autres que ceux encourus par l'activité commerciale ordinaire, et pour lesquels les sociétés du groupe sont assurées. La présence d'un service juridique interne permet un bon contrôle de l'exposition du groupe à ceux-ci.

Les provisions existantes au 31 décembre 2009 sont détaillées en annexe aux comptes consolidés, note 11.

Risques liés à l'environnement

L'activité du Groupe n'est pas susceptible d'avoir un impact générant un risque significatif sur l'environnement.

Risque clients

En 2009, le groupe compte plus de 400 clients.

Hors opération exceptionnelle, les dix plus gros clients récurrents représentent environ 38% du chiffre d'affaires et 33% de la marge brute du Groupe.

Le Groupe est exposé à un risque clients mesuré en raison de la diversité de ces derniers, de la variété des secteurs économiques abordés, ainsi que du grand nombre de donneurs d'ordres au sein de ces clients.

Risques liés aux emprunts

Le Public Système a souscrit en 2005 un emprunt de 1.400 milliers d'euros, à échéance 2010 dont une partie est à taux variable. Ce taux est toutefois encadré dans un tunnel avec une fourchette de variation comprise entre 2% et 3,70%. Le montant restant dû au 31 décembre 2009 est de 70 milliers d'euros.

Le Public Système a souscrit en 2006 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2011 à taux variable. Ce taux est basé sur l'Euribor à 3 mois + 0,85% avec un taux initial de 3,75%. Le montant restant dû au 31 décembre 2009 est de 700 milliers d'euros.

Le Public Système a souscrit en 2008 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2013 à taux variable. Ce taux est cependant swapé avec un taux fixe de 5,15%. Le montant restant dû au 31 décembre 2009 est de 1 500 milliers d'euros.

Le Public Système a souscrit en 2009 un emprunt de 2.000 milliers d'euros, à échéance 2014 à taux fixe (3,61 %). Le montant restant dû au 31 décembre 2009 est de 1.816 milliers d'euros.

Les trois emprunts de 2 millions d'euros sont assortis de covenants. Au 31 décembre 2009, ces derniers sont largement respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement anticipé d'emprunt n'est à prévoir tel qu'il en ressort des notes annexées aux états financiers (note 19).

Notons que les autres emprunts ne sont pas significatifs en terme de risque (note 19).

IX. PRISES OU CESSIION DE PARTICIPATION – MODIFICATION DE PERIMETRE

Le Public Système a pris en 2009 les participations suivantes:

Comme prévu au protocole d'acquisition avec les associés de CSAA, Le Public Système a procédé à l'acquisition du solde des actions en avril 2009 à savoir 10 % des actions et détient désormais 100% du capital de la société.

Le Public Système a également pris une participation dans le Groupe Heaven à hauteur de 50,81 % le 10 juillet 2009. Le protocole d'acquisition prévoit une acquisition du solde en deux temps : en 2010 reportable 2011 et 2012.

Pour mémoire, le groupe a réalisé l'acquisition de System TV, société de production de programmes TV et de contenus audiovisuels en janvier 2008. Elle détient 56 % du capital de la société à ce jour soit 72.800 actions sur la totalité des 130.000 actions. L'Agence s'est engagée à racheter le complément des actions en 2011.

X. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de commerce)

a) Structure du capital de la société au 31 décembre 2009

	Nombre d'actions	% capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
Action de concert (1)	1 213 353	46%	2 368 783	60,76%
Dont : - Groupe Chouchan (2) :	579 613	21,97%	1 156 843	29,67%
<i>Dont Lionel Chouchan</i>	<i>576 301</i>	<i>21,85</i>	<i>1 150 219</i>	<i>29,50 %</i>
- Groupe Bedin Desveaux Moley (3)	633 740	24,03%	1 211 940	31,09%
<i>Dont Frédéric Bedin</i>	<i>271 964</i>	<i>10,31</i>	<i>543 928</i>	<i>13,95</i>
<i>Dont Benoît Desveaux</i>	<i>276 214</i>	<i>10,47</i>	<i>542 997</i>	<i>13,93</i>
<i>Dont Pierre-Franck Moley</i>	<i>80 836</i>	<i>3,06</i>	<i>120 289</i>	<i>3,09</i>
<i>Dont Le holding system</i>	<i>4 726</i>	<i>0,18</i>	<i>4 726</i>	<i>0,12</i>
Collège des collaborateurs	213 363	8,09%	368 600	9,45%
Conseil de surveillance (hors Lionel et Laure Chouchan)	274 509	10,41%	282 898	7,26%
Dont 21 Central Partners	266 120	10,09%	266 120	6,83%
Autres nominatifs	260 285	9,87%	444 939	11,41%
Auto détention	242 933	9,21%	0	0,00%
Public	433 373	16,43%	433 373	11,12%
TOTAL	2 637 816	100,00%	3 898 593	100,00%

(1) L'action de concert entre les groupes Chouchan et Bedin Desveaux et Moley est décrite ci après dans le paragraphe (e)

(2) Le groupe Chouchan comprend : Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez.

(3) Le groupe Bedin Desveaux Moley comprend : Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley qui sont membres du directoire, ainsi que la société Le Holding système. Cette société est détenue à date des présentes par Messieurs Bedin, Desveaux et Moley à hauteur de 33,32% du capital chacun.

b) Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote, hormis la privation de droits de vote, pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 5% au moins du capital en l'absence de déclaration d'un franchissement de seuil statutaire, pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration.

c) Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et description de ceux-ci (art. L.225-100-3, 4° du Code de commerce)

L'article 12-3 des statuts de la Société prévoit qu'« un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne ».

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé. »

Nous vous présentons ci-après la liste des détenteurs de droit de vote double au 31 décembre 2009 correspondant à leurs actions nominatives :

ACTIONNAIRES	QUANTITE D'ACTIONS AYANT UN DROIT DE VOTE DOUBLE	QUANTITE TOTALE D'ACTIONS DETENUES (incluant les actions à droit de vote double)	DE NOMBRE DE VOIX
MME Sophie AMSELLEM	5.000	5.000	10.000
M Bruno BARDE	20.000	20.000	40.000
M FREDERIC BEDIN	271 964	271 964	543.928
M Vincent BOULLIER	2 848	4916	7 764
M Olivier CASSEDANE	49 135	51 635	100 770
M CHRISTOPHE CHENUT	2 350	2 350	4 700
MME Laure CHOUCHAN	2 328	2 328	4 656
M LIONEL CHOUCHAN	573 918	576 301	1 150 219
M Bruno CLEMENT	10 104	16 104	26208
M BENOIT DESVEAUX	266 783	276 214	542 997
MME Sylvie ESTEVEZ	984	984	1 968
M Yann HERVE	10 104	18 354	28458
M CHRISTOPHE LARRENDUCHE	47 215	47 215	94 430
M PIERRE FRANCK MOLEY	39 453	80 836	120 289
M BERNARD ROUX	6 039	6 039	12 078
Mme Myriam SANDERS	10 831	15 265	26 096
16 autres actionnaires nominatifs particuliers	184 654	260 285	444 939

d) Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel

Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.

e) Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (art. L.225-100-3, 6° du Code de commerce)

Il existe depuis le 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Le Public Système, qui a été publié par l'Autorité des Marchés Financiers (alors CMF) sous le numéro 199 C041 (ci-après dénommé le « pacte initial »). Les membres de ce pacte se divisent en deux groupes :

- Le groupe Chouchan comprenant Monsieur Lionel Chouchan Président du conseil de surveillance, Madame Laure Chouchan, membre du conseil de surveillance ainsi que Madame Sylvie Estevez,
- Le groupe Bedin Desveaux Moley comprenant Messieurs Frédéric Bedin, Benoît Desveaux et Pierre-Franck Moley, membres tous trois du directoire.

Ce pacte a fait l'objet de trois avenants dont le dernier en date du 30 juin 2008 publié sur le site de l'AMF sous le numéro de décision et information 208C1475.

L'avenant du 30 juin 2008 a principalement prorogé le pacte pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 30 juin 2010. Celui-ci est en cours de renégociation.

Le contenu du pacte d'actionnaires à ce jour, tel qu'amendé par le dernier avenant du 30 juin 2008, est ci-après résumé :

- Gérance du pacte :

La gérance du pacte, modifiée par l'avenant n°2, est désormais assurée par deux personnes, une par groupe, dont un président. La présidence de la gérance est assurée par Monsieur Lionel Chouchan.

- Droit de préemption :

Du fait de la sortie du pacte de Groupe 21 Centrale Partner, le droit de préemption tel qu'il résulte de l'avenant n°2 est organisé selon les dispositions suivantes qui reprennent pour l'essentiel celles du pacte initial :

En cas de cession projetée par un membre du groupe BDH, les autres membres de ce groupe bénéficieront d'un droit de préemption s'exerçant sur tout ou partie des titres de la société Le Public Système, objet du projet de cession, au prorata de leur participation dans le groupe BDH, aux conditions de prix offertes par le cessionnaire. Chacun des membres du groupe BDH pourra se substituer, en tout ou partie, à un tiers dans l'exercice de ce droit.

A défaut d'exercice du droit de préemption sur la totalité des titres à préempter par les membres du groupe BDH non substitués, les membres du groupe Chouchan disposeront d'un nouveau délai pour notifier leur intention d'acquérir tout ou partie des titres non préemptés, au prorata de leurs participations respectives. Les titres préemptés par les membres du groupe BDH avec le concours d'un tiers substitué reviendront, si un ou plusieurs des membres du Groupe Chouchan ont manifesté leur intention de les préempter seul(s), ou en se substituant un tiers dans l'exercice de la préemption, à chacun des préempteurs, quel que soit son groupe, par parts viriles.

En cas de cession projetée par un membre du groupe Chouchan, les membres du groupe BDH disposent d'un délai pour exercer, sur tout ou partie des titres de la société Le Public Système, objet du projet de cession, leur droit de préemption au prorata de leurs participations respectives dans le groupe.

Les cessions des titres de la société Le Public Système consécutives aux préemptions auront lieu soit aux conditions, notamment de prix, proposées par le cessionnaire, soit par lettre de levée du contrat optionnel déposé auprès d'Euronext Paris SA.

À défaut d'exercice de droit de préemption sur la totalité des titres objets du projet de cession, le cédant sera en droit, sous réserve du droit de suite exposé au paragraphe suivant, de céder les titres non préemptés. Si la cession n'était pas réalisée dans un délai précis, la procédure de préemption devrait à nouveau être mise en œuvre.

En cas d'offre publique sur les titres de la société Le Public Système, les signataires ont convenu expressément de déléguer à la gérance le soin de prendre toutes les dispositions adaptées.

En cas d'offre publique concurrente ou de surenchère, la gérance mettra en œuvre les mêmes procédures de consultation que pour l'offre initiale. Le prix de préemption sera égal, en cas d'offre publique d'achat, à celui de la dernière offre et, en cas d'offre publique d'échange, à celui obtenu en appliquant la parité d'échange de la dernière offre au premier cours coté des titres offerts en échange le lendemain du jour de l'exercice de la préemption.

Le droit de préemption n'est par ailleurs pas applicable aux cessions de titres à la société Le Holding Système par l'un quelconque des autres membres du groupe BDH ou Lionel Chouchan. :

Aux termes de l'avenant n°3 du 30 juin 2008, Monsieur Lionel Chouchan a conféré aux membres du Groupe BDH, en cas de décès, un droit de préemption sur l'intégralité des actions alors détenues par lui pour un prix correspondant à la moyenne des cours de vingt (20) jours de bourse précédant le décès.

- Droit de suite :

Selon ce droit que se consentent les parties signataires, le cédant ou les cédants, en l'absence de préemption et dans le cas où le cessionnaire identifié envisagerait d'acquérir ou porter sa participation à 25% du capital de la société Le Public Système+ 1 titre, est / sont tenu(s) à acquérir ou faire acquérir auprès des signataires intéressés, au même prix unitaire que celui offert par le cessionnaire, un nombre de titres égal pour chaque bénéficiaire du droit de suite à $(N/PC) \times Psi$ où : N est le nombre de titres notifié à la gérance, PC le nombre total de titres détenus par le cédant, et Psi le nombre de titres détenus par le Signataire intéressé par le droit de suite.

- Engagement de cession en cas d'offre d'un tiers sur le capital :

Cette clause, insérée par l'avenant n°1, reste inchangée. Dans toutes les hypothèses où un tiers ou un signataire viendrait à offrir d'acquérir la totalité du capital de la société Le Public Système (ou la totalité des titres détenus par les

signataires), et où des signataires représentant plus de 80 % des titres détenus par l'ensemble des signataires souhaiteraient accepter le prix et les conditions de cette offre, les autres signataires s'engagent alors à céder au cessionnaire la totalité des titres de la société Le Public Système qu'ils détiendront à la date de cette offre aux prix et aux conditions de l'offre du tiers cessionnaire ou du signataire concerné. Il n'y a aucun accord qui se trouverait modifié ou prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société.

- Composition et organisation des organes sociaux :

Les membres du groupe BDH s'engagent pendant toute la durée du pacte à voter en faveur de la nomination des représentants présentés par le groupe Chouchan en qualité de membres du conseil de surveillance et de la nomination ou du renouvellement de Monsieur Lionel Chouchan en qualité de président du conseil de surveillance.

- Action de concert :

Les membres du groupe BDH, dans lequel Monsieur Pierre-Franck Moley remplace Monsieur Jean-Martin Herbecq, déclarent agir de concert et avoir vocation à détenir ensemble le contrôle majoritaire des droits de vote de la société Le Public Système. Comme rappelé dans les documents de référence publiés par la société, l'objectif principalement visé par les dispositions du pacte et de ses avenants, affirmé et entendu dès l'origine, est d'assurer le maintien du contrôle au profit du noyau dur que constitue le groupe BDH, spécifiquement en cas de désengagement de Monsieur Lionel Chouchan compte tenu en particulier de l'âge des participants et de la volonté de ce dernier, en cas de sortie, que celle-ci intervienne prioritairement et dans la mesure du possible au profit de son encadrement le plus proche. La conclusion et la mise en œuvre de la convention d'option conclue entre Monsieur Lionel Chouchan et la société Le Holding Système en date du 7 février 2001 s'inscrivaient dans le cadre de cet objectif, sans impliquer de changement stratégique dans la direction et la gestion de la société.

L'avenant n°2 ne modifie pas l'accord de politique commune conclue entre les membres du groupe BDH à l'égard de la société, ni le concert entre les groupes Chouchan et BDH.

- Durée du pacte :

Le pacte a été prorogé pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 30 juin 2010 par avenant n°3 en date du 30 juin 2008. Les autres dispositions du pacte relatives au nantissement des titres, à la non-concurrence ou à l'entrée d'un nouvel actionnaire restent inchangées, ou simplement amendées du fait de la sortie du pacte de Groupe 21 Central Partner. A l'exception du pacte, il n'y a pas de dispositif particulier actif, en vue de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle du groupe.

f) Règles de nomination et de remplacement des membres du Directoire et de modification statutaire

Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 13 des statuts et décrites au paragraphe 21 du document de référence.

La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

g) Pouvoirs du Directoire, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (art. L.225-100-3, 8° du Code de commerce)

Le Directoire bénéficie de délégations de compétence en matière d'émissions financières (cf. paragraphe XXI du présent rapport) et est habilité à opérer sur les actions de la Société en vertu d'une autorisation conférée par l'Assemblée générale du 27 mai 2009. (cf. paragraphe XII du présent rapport).

h) Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Directoire ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (art. L.225-100-3, 10° du Code de commerce)

Néant

XI. PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL – OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS – ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

(a) Participation des salariés.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise ou d'un fonds commun de placement est nulle.

(b) Options de souscription et d'achat d'actions.

Conformément à l'article L 225-184 du Code du Commerce, l'ensemble des informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions accordées aux salariés par la société vous est indiqué dans un rapport spécial.

Nous vous rappelons que, l'Assemblée en date du 29 mai 2008 a autorisé le Directoire à l'effet de consentir, au profit des cadres ou mandataires sociaux qu'il désigne au sein de la Société ou de sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société (provenant de leur achat préalable par la Société), ou encore des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles émises par la Société.

Tableau 1

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (1)	
INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)	
Date d'Assemblée accordant les délégations au Directoire	25 juin 2004
Date du Directoire	15 janvier 2007
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (à l'origine)	49.500
Nombre d'actions pouvant être achetées ou souscrites par les mandataires sociaux	Néant
Point de départ d'exercice des options	15 janvier 2010
Date d'expiration des options	15 janvier 2013
Prix d'exercice	12,28
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Néant
Nombre d'actions souscrites ou achetées 30 mars 2010	Néant
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	17.000
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	32.500

Tableau 2

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)	Néant

(c) Attribution gratuite d'actions.

L'Assemblée le 29 mai 2008 a également autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder dans le cadre des dispositions prévues par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence) au profit des bénéficiaires qu'il déterminerait parmi les membres du personnel de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 dudit code et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II.

L'ensemble des informations relatives aux attributions intervenues au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 vous est indiqué dans un rapport spécial, en application des dispositions de l'article L225-197-4 du Code de Commerce.

Par décision du Directoire en date du 30 mars 2009 :

- 30.000 actions gratuites ont été attribuées à Monsieur Pierre Franck Moley membre du Directoire de la société
 - 75 actions gratuites aux salariés du groupe ayant plus d'un an d'ancienneté, soit 27.300 actions,
 - 50 actions gratuites aux salariés ayant moins d'un an mais plus de 6 mois d'ancienneté, soit 1.700 actions,
- Soit un total de 29.000 actions sont attribuées à certains collaborateurs.

Le détail des autres plans d'actions gratuites en cours est précisé au paragraphe 17.2 du document de référence.

▪ **Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires**

Il est précisé que depuis le 31 décembre 2006, les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution de stock options et/ou d'actions gratuites dans les conditions suivantes :

Pierre Franck Moley 30.000 actions le 30 mars 2009.

Dans le cadre de cette attribution, le conseil a décidé que le mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat :

- 50% des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de 2 ans.

(d) Augmentation de capital réservée aux salariés.

Ainsi que cela vous est rappelé au paragraphe XXI du présent rapport, il est proposé à votre assemblée, pour une durée de vingt-six (26) mois de déléguer au Directoire la compétence de décider d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par l'émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la société ou des entreprises, françaises ou étrangères, qui lui seraient liées au sens des articles L. 225-180 du Code de commerce, dans les limites prévues par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

XII. RACHAT D'ACTIONS PROPRES

Conformément aux nouvelles dispositions légales issues de l'ordonnance n°2009-105 du 30 janvier 2009, notre société n'est plus tenue d'établir un rapport spécial sur les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice 2009

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.225-211 al.2, il vous est ci-après indiqué le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice en application des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce ; les cours moyens des achats et des ventes ; le montant des frais de négociation ; le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale ; pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent. :

Nombre d'actions achetées ou vendues au cours de l'exercice 2009	Cours moyen d'opération	Motif des acquisitions effectuées	Fraction de capital correspondant
Achat			
58.800	5,82 €	Achats des titres pour des opérations de croissance externe	2,23%
Transfert			
14.000	10,8 €	Attribution d'actions gratuites	0,53%

Montant total des frais de négociation :

Nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture : 242.933 (9,21% du capital)

Valeur comptable du portefeuille : 1.793.620,63 € au 31 décembre 2009

Valeur de marché du portefeuille : 1.579.065 € au 31 décembre 2009

Valeur nominale totale: 182.199,75 €

Au 30 mars 2010, le nombre des actions inscrites au nom de la société est de 202.733 à la suite des événements récents qui vous sont détaillés au paragraphe IV du présent rapport, i.e. la remise des actions attribuées gratuitement en mars 2008.

Enfin il vous est proposé dans les termes indiqués au paragraphe ci-dessous du présent rapport le vote d'un nouveau programme de rachat d'actions ; le détail de ce nouveau programme est donné ci-après.

NOMBRE DE TITRES ET PART DU CAPITAL DETENUE PAR LA SOCIETE ET REPARTITION PAR OBJECTIFS DES TITRES AUTO DETENUS

Au 31 décembre 2009, la société détient 242.933 de ses propres actions soit 9,21% de son capital. Les actions actuellement auto-détenues par la Société sont affectées aux objectifs suivants :

Finalité poursuivie	Nombre d'actions acquises	% du capital	Prix des actions acquises	Volume des actions utilisées pour cette finalité	Réaffectations à d'autres finalités que celles initialement prévues
Objectif a)	242.933	9,21 %	7,38 €	0	0
Objectif b)					
Objectif c)	0				
Objectif d)	0				
Objectif e)	0				

Objectif a) : conservation et remise ultérieure de titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe

Objectif b) : attribution aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou du groupe, notamment pour la remise d'options d'achat ou l'attribution d'actions gratuites.

Objectif c) : remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière

Objectif d) : annulation, par voie de réduction du capital

Objectif e) : animation du marché ou de la liquidité de l'action par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers

NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT SOUMIS AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2010

Nous vous proposons de conférer au directoire, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir comptes des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 dans sa huitième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourraient être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Le Public Système par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

Ces opérations pourraient notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

La société se réserverait le droit d'utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés dans le cadre de la réglementation applicable.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 20 euros par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 5.275.620 euros.

XIII. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après des éléments de la rémunération totale et des avantages en nature versés par la société durant l'exercice à chaque mandataire social :

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2008	Exercice 2009
Frédéric Bedin, Président du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	269.921 €	260.002 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	269.921 €	260.002 €
	Exercice 2008	Exercice 2009
Benoit Désveaux, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	269.921 €	260.002 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	Néant	Néant
TOTAL	269.921 €	260.002 €
	Exercice 2008	Exercice 2009
Pierre Franck Moley, Membre du Directoire		
Rémunérations <u>versées</u> au titre de l'exercice (<i>détaillées au tableau 2</i>)	176.975 €	211.902 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 4</i>)	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (<i>détaillées au tableau 6</i>)	278.100 €	160.800 €
TOTAL	455.075 €	372.702

Tableau 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social				
Frédéric Bedin Président du Directoire	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus au titre de l'exercice 2008	Montants versés en 2008 au titre de l'exercice précédent	Montants dus au titre de l'exercice 2009	Montants versés en 2009 au titre de l'exercice précédent
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable	95.000 €	135.138 €	135.000 €	125.000 €*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	5.783 €	5.783 €	6.002 €	6.002 €
TOTAL	229.783 €	269.921 €	270.002 €	260.002 €
Benoît Désveaux Membre du Directoire	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants Versés
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable	95.000 €	135.138 €	135.000€	125.000 €*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant		
Avantages en nature	5.783 €	5.783 €	6.002 €	6.002 €
TOTAL	229.783 €	269.921 €	270.002€	260.002 €
Pierre Franck Moley Membre du Directoire	Exercice 2008		Exercice 2009	
	Montants dus	Montants Versés	Montants dus	Montants Versés
Rémunération fixe	129.000 €	129.000 €	129.000 €	129.000 €
Rémunération variable	47.500 €	45.096 €	70.000€	77.500 €*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature	2.879 €	2.879 €	5.402 €	5.402 €
TOTAL	179.379 €	176.975 €	204.402€	211.902 €

* dont 30.000 € d'acompte versé en 2009 sur l'exercice 2009.

La rémunération globale et les avantages de toute nature avant impôt des mandataires sociaux du Public Système sont repris ci-dessus.

Il est précisé en préambule que pour l'ensemble des mandataires sociaux ci-dessous :

- il n'existe pas de rémunération conditionnelle ou différée ;
- il existe un seul et unique régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour Frédéric Bedin, Benoît Désveaux et Pierre-Franck Moley exclusivement auprès de la société Generali. Le montant de la cotisation est de 8% des salaires bruts versés (base : tranches A et B de la sécurité sociale) et se répercute dans les avantages en nature.
- Il n'existe aucune prime d'arrivée ou de départ.

La rémunération variable dépend exclusivement des performances du groupe en terme de résultats : le critère retenu est l'importance du résultat opérationnel courant en volume et en pourcentage de la marge brute, soit un critère de profitabilité.

En outre, ces membres peuvent prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement de tous frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur mandat et à la mise à disposition de voiture de service.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités en cas de rupture du contrat de travail sans cause réelle ou sérieuse ou en raison d'une prise de contrôle pas un tiers.

Il n'existe aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur des membres des organes de direction, de surveillance ou de direction générale.

Par ailleurs, les principes et règles arrêtés par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et les avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont définis en quatrième partie du rapport du Président de conseil de surveillance sur les procédures de contrôle interne.

Il est précisé que les mandataires sociaux au sens des membres des organes d'administration de la société Le Public Système n'ont bénéficié d'aucun plan d'options au cours de l'exercice 2009 et durant l'exercice en cours. L'un des membres du Directoire a bénéficié d'une attribution gratuite d'actions existantes en 2009 à hauteur de 30.075 actions. Toute autre information se rapportant aux plans de stocks options en cours dans le Groupe est disponible au paragraphe 17.2 du document de référence.

Tableau 3

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au titre de l'exercice 2008	Montants versés au titre de l'exercice 2009
Lionel Chouchan		
Jetons de présence	60.000 €	60.000 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Bernard Roux		
Jetons de présence	5.000 €	0 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Christophe Chenut		
Jetons de présence	5.000 €	0 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
21 Centrale Partners		
Jetons de présence	5.000 €	0 €
Autres rémunérations	Néant	Néant
Laure Chouchan		
Jetons de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Total	75.000 €	60.000 €

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe.

NEANT

Il n'a pas été attribué des options de souscriptions ou d'achat d'actions durant l'exercice 2009.

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire ou social.

NEANT

Il n'a pas été levé des options de souscriptions ou d'achat d'actions durant l'exercice 2009.

Tableau 6 :

Actions de performance attribuées à chaque mandataire social						
Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Pierre Franck Moley	30 mars 2009	30.000	160.800	30/03/2011	30/03/2013	Niveau de résultat opérationnel

Tableau 7 :

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	Date :	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition
Néant	Néant	Néant	Néant

Par ailleurs, Monsieur Pierre Franck Moley a acquis définitivement au cours de l'exercice 2009, les 14.000 actions qui lui avaient été attribuées gratuitement par le directoire du 3 avril 2007.

Tableau 8 :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail (1)		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui(2)	Non	Oui	Non	Oui	Non
Frédéric Bedin Président du Directoire Début de mandat 25/06/2004 Fin de mandat 25/06/2010	X		X			X		X
Benoît Désveaux Membre du Directoire Début de mandat 25/06/2004 Fin de mandat 25/06/2010	X		X			X		X
Pierre Franck Moley Membre du Directoire Début de mandat 25/06/2004 Fin de mandat 25/06/2010	X		X			X		X

(1) A ce jour, Monsieur Pierre Franck Moley a renoncé explicitement au bénéfice de la clause d'indemnisation forfaitaire d'éviction en cas de changement de contrôle du groupe telle qu'elle avait été conclue à son contrat de travail en septembre 2000.

1/Le président du Directoire bénéficie d'un contrat de travail salarié. En effet, celui-ci existe depuis de nombreuses années d'une part, et d'autre part le président du Directoire ne bénéficie d'aucun avantage salarial particulier, vis-à-vis des autres membres du Directoire, dont la rémunération au titre de son contrat de travail, est par ailleurs tout à fait comparable à celle des 15 directeurs d'activité du groupe.

2 /Concernant le régime de retraite supplémentaire, il ne s'agit pas de régime à prestations définies mais d'un régime à cotisations définies. La cotisation est calculée selon un pourcentage de 8% appliqué à la rémunération annuelle plafonnée aux tranches A et B de la Sécurité Sociale, et a représenté 4,10% de la rémunération annuelle brute totale des membres du Directoire en 2009.

Figure par ailleurs ci-après, conformément à l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux :

DIRECTOIRE :

✓ M. Frédéric Bedin exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Le Public Système :

Président du Directoire de Le Public Système SA

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système M.I.C.E SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA, Le Public Système Cinéma SA, Think For,

Vice président et membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Evènements et Voyages Le Public Système – Président de l'ANAE - Président de CroissancePlus -Vice président de Foire Salon Congrès Evenements de France.

✓ M. Benoît Désveaux exerce les mandats suivants:

Au sein du groupe Le Public Système :

Membre du Directoire de Le Public Système SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA, Think For,

Vice président et membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : direction commerciale et développement pôles Relations Publiques et Marketing Opérationnel Le Public Système - administrateur de Syntec conseil en relations publiques et - de l'Association Communication et Information pour le Développement Durable.

✓ M. Pierre Franck Moley exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Le Public Système :

Membre du Directoire de Le Public Système SA

Président Directeur Général de Think For.

Membre du conseil de surveillance : LE PUBLIC SYSTEME PCO

Directeur général de CSAA

Autres mandats sociaux hors groupe : Néant

Autres fonctions salariées ou non : administration et finances Le Public Système ; administrateur de Middle Next

CONSEIL DE SURVEILLANCE :

✓ M. Lionel Chouchan exerce les mandats suivants :

Au sein du groupe Le Public Système :

Président du Conseil de Surveillance : Le Public Système SA ,

Président du Conseil d'Administration : Le Public Système Cinéma SA

Administrateur : Le Public Système M.I.C.E SA

Autres mandats sociaux hors groupe: Néant

Autres fonctions salariées ou non : Néant

✓ M. Bernard Roux exerce les mandats suivants :

Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA

Autres mandats sociaux hors groupe : Fonction d'Administrateur de Rosa.

Autres fonctions salariées ou non : Président de sa propre société Rosa et gérant de la société 36-20 le numéro des marques.

✓ *21 Centrale Partners exerce les mandats suivants :*
Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA

- Administrateur dans les sociétés suivantes :

Sword Group	St Didier au Mont d'Or (69)
Egide	Trappes (78)
Fontaine Pajot	Aigrefeuille d'Aunis (17)
Meccano	Clichy (92)
SFTF Interflora	Paris (75)
Club Med Gym	Paris (75)

- Membre du Comité de Surveillance ou du Conseil de Surveillance dans les sociétés suivantes:

Allvalv	Marseille (13)
Drive Planet	Abrest (03)
Vulcanic Holding	Neuilly sur Marne (93)
Financière Verlys	Les Andelys (27)
Financière Storage	Paris (75)
Financière Aramis	Glos (14)
Financière Italyc	La Courneuve (93)
Jet Multimédia Group	Saint Didier au Mont d'Or
Almaviva Santé	Marseille (13)
Financière CMG	Paris (75)
Newgate	Paris (75)
Global Financial Services	Paris (75)
Financière Vivaldi	Nanterre (92)
Financière Louis	Paris (75)

✓ *Christophe Chenut exerce les mandats suivants :*
Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA
Autres mandats sociaux hors groupe :
Fonctions d'administrateur du Paris Saint Germain.
Directeur général de la société LACOSTE SA.

✓ *Mme Laure Chouchan exerce les mandats suivants :*
Au sein du groupe Le Public Système :
Membre du Conseil de surveillance de Le Public Système SA
Autres mandats sociaux hors groupe : Néant
Autres fonctions salariées ou non : Néant

Les mandats des membres du Conseil de surveillance ci-dessus détaillés ont une durée de 6 ans courant depuis l'Assemblée générale mixte du 25 juin 2004 et prenant ainsi fin à l'issue de l'Assemblée générale de l'année 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

En conséquence, il vous sera proposé de renouveler les mandats de l'ensemble des membres du Conseil de surveillance pour une nouvelle durée six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée tenue dans l'année 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Il vous sera également proposé de procéder à la nomination de Monsieur François MERLE en qualité de membre du Conseil de Surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une même durée de six années.

Fixation du montant global de jetons de présence à verser

Nous vous suggérons de fixer le montant global de jetons de présence à verser aux membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice antérieur 75.000 euros.
Le montant des jetons de présence sera maintenu pour les exercices à venir, et ce jusqu'à décision contraire.

XIV. INFORMATIONS SUR LA REPARTITION DU CAPITAL (articles L.233-13, L.233-7, L.233-12 du Code de commerce)

- a) identité des personnes physiques ou morales détenant directement ou indirectement plus du 1/20^e, du 1/10^e, des 3/20^e, du 1/5^e, du ¼, du 1/3, de la moitié, des 2/3, des 18/20^e, des 19/20^e du capital ou des droits de vote

Personnes physiques ou morales détenant plus de 1/2 du capital et/ou des droits de vote :

- Le concert entre les groupes Chouchan et BDM

Personnes physiques détenant plus de 1/5 du capital et/ou des droits de vote :

- Monsieur Lionel Chouchan

Personnes physiques ou morales détenant plus de 1/10 du capital et/ou des droits de vote :

- Monsieur Frédéric Bedin
- Monsieur Benoît Désveaux
- 21 Centrale Partners

- b) Modification de cette liste au cours de l'exercice

Néant

- c) modifications intervenues au cours de l'exercice sur le capital

Néant

- d) nom des sociétés contrôlées et part du capital de la société qu'elles détiennent

Le nom des sociétés contrôlées par la société Le Public Système est exposé au paragraphe I du présent rapport dans le cadre du périmètre de consolidation.

Aucune des sociétés en cause ne détient d'actions au sein de la société Le Public Système.

XV. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (art. L.621-18-2 C.mon.fin.)

Le 6 février 2009, Monsieur Benoît Desveaux, membre du directoire a acquis 4.000 actions de la société au prix moyen de 5,30 € par action, représentant un montant total de l'opération de 21.000 euros.

XVI. ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTATS DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

XVII. TABLEAU DES RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Ci-joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices clos :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	1 978	1 978	1 910	1 910	1 799
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 637 816	2 637 816	2 546 294	2 546 294	2 399 024
<i>dont actions d'autocontrôle</i>	242 933	200 133	70 960	40 355	51 277
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	92 902	74 433	66 842	55 320	48 802
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	5 988	3 951	3 793	2 738	1 329
Impôts sur les bénéfices	1 328	424	543	260	396
Participation des salariés due au titre de l'exercice	518	64	243	222	154
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 834	955	2 601	2 216	441
Résultat à distribuer de l'exercice	1 978	1 319	1 400	940	578
Résultat par action (1)					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2,27	1,50	1,49	1,07	0,32
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,69	0,36	1,02	0,87	0,18
Résultat dilué après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (2)	0,67	0,17	0,99	0,89	0,18
Dividende attribué à chaque action	0,75	0,50	0,55	0,46	0,40
Personnel					

Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	173	191	156	137	124
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	7 828	6 713	5 992	4 793	4 745
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 603	3 367	2 905	2 298	2 324

(1) En euros

(2) Calcul comprenant le nombre de stock options attribuées au prorata temporis des dates d'attribution.

XVIII. RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-68, al.7 du Code de Commerce le rapport du Président du Conseil de surveillance rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

XIX. CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L. 225-86 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver et, le cas échéant, de ratifier les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, telles qu'elles sont relatées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

XX. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le mandat des co-commissaire aux comptes de ERNST & YOUNG AUDIT, titulaire, et Madame Béatrice Delaunay, suppléant, arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil de surveillance, à la suite de l'appel d'offre en cours, vous proposera de nommer le cabinet sélectionné aux fonctions de co-commissaire aux comptes titulaire et celui retenu pour la suppléance lors de la prochaine assemblée générale, pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2016 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015. Le nom de ce cabinet devrait être publié lors de la publication de projets de résolutions à venir.

XXI. DELEGATIONS FINANCIERES PROPOSEES A L'ASSEMBLEE

- *Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE (articles L. 225-129-6, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail)*

Dans le cadre d'une obligation légale, pour favoriser l'actionnariat salarié, nous vous proposons de statuer sur un projet de délégation à donner au Directoire permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital. Il découle de la loi l'obligation de supprimer le droit préférentiel de souscription.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourrait être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L. 3332-25 et L. 3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations qui pourraient être réalisées par utilisation de la délégation serait de 57.000 euros.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Directoire tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation pour une durée de 26 mois.

Le Directoire disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

▪ ***Autorisation d'utiliser ces délégations et autorisations en période d'offre publique***

Il vous est demandé de bien vouloir autoriser le Directoire pour une durée de 18 mois si les titres de la Société venaient à être visés par une offre publique, à mettre en œuvre les délégations et/ou autorisations que vous lui avez consenties lors de l'Assemblée générale du 27 mai 2009 et de celles qu'il vous est demandé par ailleurs de lui consentir en période d'offre publique. Cette autorisation ne serait utilisable que dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable.

• ***Délégation à donner aux fins d'émettre des bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique***

Il vous est demandé de bien vouloir consentir au Directoire une délégation de compétence à l'effet de décider une émission de bons permettant de souscrire à des conditions préférentielles des actions Le Public Système et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre, dans la limite des plafonds suivants :

- Le montant nominal global des actions susceptibles d'être émises par exercice des bons ne pourra être supérieur à 2.000.000 euros. Le plafond ainsi arrêté n'inclurait pas la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Le nombre maximum de bons de souscription d'actions pouvant être émis sera égal au nombre d'actions composant le capital social lors de l'émission des bons.

Cette délégation ne serait utilisable exclusivement en période d'offre dans le cadre de l'exception de réciprocité conformément à la législation applicable et serait consentie pour une durée expirant à la fin de la période d'offre de toute offre publique visant la Société et déposée dans les 18 mois de la présente assemblée générale.

Un rappel synoptique des autorisations en vigueur à ce jour dans votre société est inséré ci après, conformément aux dispositions de l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce.

**TABLEAU SYNTHETIQUE DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE AU JOUR DE L'ETABLISSEMENT DU
PRESENT RAPPORT ACCORDEES AU DIRECTOIRE**
(article L.225-100 al.7 C.com)

Nature de l'autorisation	Montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'émission	Durée	Utilisation faite de ces délégations au cours des exercices précédents	Utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2009	Montant résiduel au 31 /12/ 2009
Délégation de compétence aux fins d'augmentation de capital (avec droit préférentiel de souscription) par émission d'actions et/ ou d'autres valeurs mobilières donnant accès (à l'exclusion des actions de préférence), immédiatement ou à terme, au capital de la société ¹	1.500.000 € ^{2 4}	26 mois, à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	1.500.000 €
Délégation de compétence aux fins d'augmentation de capital (sans droit préférentiel de souscription) par émission d'actions, et/ ou d'autres valeurs mobilières donnant accès (à l'exclusion des actions de préférence), immédiatement ou à terme, au capital de la société par une offre au public ou par placement privé ²	1.500.000 € ^{2 4}	26 mois, à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	1.500.000 €
Délégation de pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission d'actions, de titres ou de valeurs mobilières diverses en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société	10% du capital social au jour de l'Assemblée du 27 mai 2009 ⁴	26 mois, à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	10% du capital social
Autorisation de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre (à l'exclusion d'actions de préférence), au profit du personnel ou des mandataires sociaux	10 % du capital social au jour de la décision du Directoire	38 mois, à compter du 29 mai 2008	Néant	Directoire du 30 mars 2009 ³	7,77%
Délégation de compétence à l'effet d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	1.500.000 €	26 mois, à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	1.500.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des options d'achat d'actions	10% du capital social	38 mois, à compter du 29 mai 2008	Néant	Néant	10%
Délégation de compétence à l'effet d'émettre des options de souscription d'actions	10% du capital social	38 mois, à compter du 29 mai 2008	Néant	Néant	10%
Délégation de compétence à l'effet de procéder à l'émission à titre gratuit de bons soumis au régime des articles L.233-32 et L.233-33 du Code de commerce en cas d'offre publique visant la Société dans le cadre de la clause légale de réciprocité	2.000.000 €	18 mois à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	2.000.000 €
Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents d'un PEE	57.000 €	26 mois, à compter du 27 mai 2009	NA	Néant	57.000 €

¹ Les émissions de valeurs mobilières, résultant des autorisations susvisées, peuvent consister en l'émission d'obligations ou être associées à l'émission d'obligations ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires, notamment mais non limitativement sous la forme d'obligations à bons de souscription d'actions remboursables, dans la limite d'un montant nominal maximum de quinze millions d'euros (15.000.000 euros), étant précisé que toutes les émissions d'obligations en vertu des autorisations précitées s'imputent sur ce montant maximum

² Plafond commun

² Idem note de bas de page 1

⁴ Le montant de l'augmentation de capital réalisée sur la base de la délégation permettant d'augmenter le capital social en rémunération d'apports en nature s'impute sur le plafond des augmentations de capital réalisée sur la base des délégations permettant d'augmenter le capital social avec et sans droit préférentiel de souscription

³ Le directoire du 30 mars 2009 a décidé l'attribution gratuite de 59 000 actions (existantes et/ou à émettre), représentant 2,23 % du capital social sur la base du capital au jour de la décision du directoire, soit une dilution potentielle maximum de 2,23 % du capital actuel (uniquement si actions à émettre).

XXII. DEPENSES NON DEDUCTIBLES (article 39-5 du Code Général des Impôts) ET DEPENSES SOMPTUAIRES (Article 223 quater CGI)

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charges 24.112 euros de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code, et l'impôt correspondant d'une somme de 8.037 euros.

XXIII. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET DES COMPTES CONSOLIDES

Les frais d'acquisition des titres de participations sont désormais intégrés au coût d'entrée desdits titres ; un amortissement dérogatoire sur 5 ans est pratiqué prorata temporis conformément aux dispositions du CGI art. 209-VII.

Le Directoire
Par son Président

20.2 États financiers

Les comptes consolidés et les comptes sociaux ainsi que les rapports des commissaires au comptes y afférents, figurent aux annexes 1 et 2 du présent document de référence.

20.3 Date des dernières informations financières

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos au 31 décembre 2009.

20.4 Informations intermédiaires

Le présent document de référence étant établi moins de 4 mois après la clôture annuelle des comptes, et avant la publication du chiffre d'affaires du premier trimestre 2010, il n'y a aucune information intermédiaire nouvelle à mentionner.

20.5 Politique de distribution des dividendes

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Le montant des dividendes distribués au cours des derniers exercices est présenté dans le paragraphe 3 et dans le rapport de gestion du directoire inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence, en note 6.

Le montant unitaire distribué en 2009 au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 0,50 € par action. Au titre de l'exercice 2009, le Directoire proposera à Assemblée Générale un montant proche de celui de l'année passée. Cependant, il sera tenu compte à cette date de la situation du groupe au regard de son activité 2010 avant de confirmer le montant à distribuer.

20.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Il n'y a pas de procédure judiciaire ou d'arbitrage ayant un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de Le Public Système.

20.7 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Il n'y a pas à ce jour de changement significatif ni de la situation financière, et notamment dettes et trésorerie, ni de la situation commerciale.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1 Capital social

21.1.1 Informations sur le capital social

Il est précisé que toutes les informations relatives au capital et aux règles régissant les actions du Public Système sont détaillées dans les statuts de la société.

Le capital social de la société est, à ce jour, de 1 978 362 euros, divisé en 2 637 816 actions de 0,75 euro de nominal chacune, entièrement libérées.

Le montant du capital social et du nombre d'actions correspondant sont ceux après l'augmentation du capital du 13 mai 2008. La prime d'émission lors de cette augmentation s'est élevée à 749 565,18 euros. Depuis cette date, il n'y a pas eu d'autre augmentation de capital.

Le capital autorisé est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1.

Le capital autodétenu est décrit dans le rapport de gestion au paragraphe 20.1 ainsi que dans le descriptif du programme figurant en annexe 3.

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital, ni de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le capital potentiel est à ce jour constitué de 96.775 actions nouvelles ou existantes attribuées gratuitement et citées au chapitre 17 du présent document. Elles représentent une dilution potentielle maximum de 3,54 %.

Pour mémoire, seules des options d'achat d'actions ont été accordées à ce jour et sont au nombre de 32.500 options. Ces options donnent droit à l'achat d'action existantes détenues par la société dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions ouvrant droit au même dividende, qui peuvent être nominatives ou au porteur.

Elles sont inscrites en compte et cessibles dans les conditions prévues par la loi.

Droit de vote double (art. 12 - 3 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union européenne. La conversion au porteur d'une action, le transfert de sa propriété (sauf transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible), la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un état membre de l'Union européenne font perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Nantissement

Il n'existe pas de nantissement sur le capital.

L'historique des mouvements sur le capital du Public Système est repris dans le tableau ci-dessous. L'attention est attirée sur le fait que les données sont en francs avant le 10 mai 2001 et en euros à compter de cette date.

Date	Nature des opérations	Augmentation de capital	Prime d'émission ou de fusion	Nombre d'actions cumulées	Valeur nominale	Capital après opération
29/12/94	Augmentation par fusion absorption d'Animation Art Événement	51 000	425 085	1 505	200	301 000
29/12/97	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport fusion société Groupe I	240 000		2 705	200	541 000
29/12/97	Réduction de capital par annulation d'actions d'apport fusion société Groupe I	(298 600)	-	1 212	200	242 400
18/06/98	Augmentation par apports des titres Pavillon Production et BCDH Voyages	48 600	4 964 490	1 455	200	291 000
	Incorporation de la prime d'apport et de réserves	8 177 100	-	1 455	5820	8 468 100
	Division du nominal par 1 164	-	-	1 693 620	5	8 468 100
16/07/98	Augmentation de capital par apport en numéraire consécutive à l'introduction en Bourse	2 500 000	20 500 000	2 193 620	5	10 968 100
10/05/01	Réduction par conversion du capital social en euros (1)	(26 861,07)		2 193 620	0,75	1 645 215
06/07/01	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apport acquisition Sagarmatha	90 000	748 469,59	2 313 620	0,75	1 735 215
04/08/05	Augmentation par création d'actions nouvelles d'apports d'action de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (2)	64 053	704 583	2 399 024	0,75	1 799 268
15/05/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	21 000	147.580-	2 427 024	0,75	1 820 268
27/07/06	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions Communicum	73 702,50	N/C	2 525 294	0,75	1 893 970,50
05/09/06	Augmentation suite à la levée d'options de souscription d'actions	15.750	121.650	2 546 294	0,75	1 909 720,50
13/05/08	Augmentation par création d'actions nouvelles par apport d'actions CSAA	68 641,50	749 565,18	2 637 816	0,75	1 978 362

(1) L'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2000 a décidé la conversion du capital social en euros et a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à cette conversion.

(2) La société Le Public Système a acquis 49% des titres de la société Le Public Système Marketing Opérationnel (ex Blues Steam) afin de porter sa participation à 100%, en appliquant un multiple du résultat net dégagé par la filiale et comportant un plafond fixé à 1 850 milliers d'euros pour 100% des titres. Dans ce cadre, il a été émis 85 404 actions nouvelles en échange de titres ainsi qu'un paiement en numéraire de 400 milliers d'euros.

21.1.2 Actions détenues par Le Public Système ou par ses filiales

L'émetteur est la seule entité du Groupe Public Système à détenir de ses propres actions.

Au 31 décembre 2009, les actions propres détenues par la société anonyme Le Public Système sont au nombre de 242.933 actions, soit 9,21% du capital. A ce jour, les actions propres détenues par la société anonyme Le Public Système sont au nombre de 202.733 actions, soit 7,68% du capital.

Il est rappelé que les actions propres du Groupe auto détenues ne le sont que dans l'objectif de rémunération des acquisitions de sociétés dans le cadre de la politique de croissance externe. Toutefois, en cas de besoin, une partie du stock auto-détenu pourra être affecté au service des droits détenus par les collaborateurs sur le capital.

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1 Objet social

L'article 3 des statuts définissant l'objet social du Public Système comme suit :

La société a pour objet :

- la production et la distribution de films institutionnels d'entreprise et pour le cinéma ;
- l'organisation d'événements, de relations publiques, d'opérations promotionnelles et plus généralement de manifestations de communication ;
- l'organisation de spectacles et plus particulièrement de variété ;
- la réalisation de prestations de services et conseil en techniques de communication ;
- l'édition de tous supports de communication et de promotion ;
- le colportage et la diffusion de tracts sur la voie publique ;
- la création, l'installation, l'acquisition, la location ou la prise à bail de tout établissement de même nature ;
- la participation sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires ayant un objet similaire ou connexe et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières, immobilières et financières se rattachant, directement ou indirectement, à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

21.2.2 Dispositions statutaires sur les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance

ARTICLE 13 – DIRECTOIRE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance sans pouvoir excéder le chiffre de sept. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires.

Nommés par le conseil de surveillance, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le conseil de surveillance.

Le directoire est nommé pour une durée de six ans.

Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 75 ans.

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assume en permanence la direction générale de la société.

Les réunions du directoire peuvent se tenir même en dehors du siège social. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres en exercice, chacun d'eux disposant d'une voix. Le vote par représentation est interdit. En cas de partage, la voix du président du directoire est prépondérante.

Le président constate les délibérations par des procès-verbaux qui sont établis sur un registre spécial et signés par lui et un autre membre.

Le directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au conseil de surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Toutefois, à titre de mesure strictement interne inopposable aux tiers, les prêts, les emprunts, les achats, échanges et ventes d'établissements commerciaux, les achats d'immeubles, la constitution de sociétés et tous apports à des sociétés constituées ou à constituer, ainsi que toute prise d'intérêt dans ces sociétés doivent, préalablement à leur conclusion, être autorisées par le Conseil de Surveillance.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du Conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au moins, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les documents comptables qui doivent être soumis à l'assemblée annuelle.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire qui portent alors le titre de directeur général. La présidence et la direction générale peuvent être retirées à ceux qui en sont investis par décision du conseil de surveillance. Vis à vis des tiers tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le président du directoire ou tout membre ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général.

Si la faculté offerte par la loi est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

ARTICLE 14 – CONSEIL DE SURVEILLANCE

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix-huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi.

Dans le cas où le capital détenu par les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise représente plus de 3% du capital social, un membre du conseil de surveillance est nommé dans les conditions fixées par la loi et la réglementation parmi les salariés actionnaires ou parmi les salariés membres du conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise détenant les actions. Ce membre du conseil de surveillance n'est pas pris en compte pour la détermination du nombre minimal et du nombre maximal de membres du conseil de surveillance.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'une d'action.

Les membres du conseil sont nommés pour six années par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques.

Le conseil de surveillance délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par la loi.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Parmi les pouvoirs qui lui sont propres, il autorise les conventions et les engagements définis par la loi et notamment les engagements, et leurs conditions d'application, pris au bénéfice du président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Le Conseil de surveillance donne en outre au Directoire les autorisations prévues, à titre de mesure d'ordre intérieur non opposable aux tiers, par l'article 13 des présents statuts.

21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachées aux catégories d'actions existantes

Les statuts du Public Système mentionnent quelques spécificités sur les droits, privilèges et restrictions attachées aux actions.

Sont rappelés ci-dessous les articles spécifiques s'y rapportant :

L'article 12 intitulé « DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS ORDINAIRES -VOTE » précise le privilège suivant attaché aux actions:

12-1 La possession d'une action ordinaire emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales.

12-2 Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports.

Chaque action ordinaire donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation.

Le cas échéant et sous réserve de prescriptions impératives, il sera fait masse entre toutes les actions ordinaires indistinctement de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, avant de procéder à tout remboursement au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, de telle sorte que, compte tenu de leur valeur nominale respective, toutes les actions ordinaires reçoivent la même somme nette quelles que soient leur origine et leur date de création.

12-3 Le droit de vote attaché aux actions ordinaires est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins, sous réserve des exceptions prévues par la loi et les statuts.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propiétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions ordinaires, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur ou transférées en propriété perdent le droit de vote double sauf dans les cas prévus par la loi.

Par ailleurs, la perte par son propriétaire de la qualité de ressortissant d'un Etat membre de l'Union Européenne, fait également perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

L'article 19 intitulé « Affectation et répartition du Bénéfice » mentionne les règles qui y sont attachées :

« Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et de la dotation à la réserve légale et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée qui, sur la proposition du directoire peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions. »

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » précise les restrictions suivantes en matière de détention du capital :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

21.2.4 Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés selon les conditions légales et réglementaires.

21.2.5 Mode de convocation des AGO annuelles et des AGE

Selon l'article 15 des statuts :

Les assemblées générales ordinaires, les assemblées générales extraordinaires et les assemblées spéciales ont les compétences que leur attribue respectivement la loi.

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions légales et réglementaires.

Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales, de s'y faire représenter ou de voter par correspondance, quel que soit le nombre de ses titres de capital, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom au troisième jour ouvré précédant l'assemblée, à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les mêmes conditions.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le directoire décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par tous moyens techniques appropriés décidés par le directoire.

21.2.6 Disposition qui peut retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle

Il a été signé en date du 22 juin 1998 un pacte d'actionnaires entre les principaux actionnaires de la société Le Public Système, qui a été publié par le conseil des marchés sous le numéro 199 C041 (ci-après le "pacte initial"). Ce document est repris en annexe du Rapport de gestion des comptes au 31 décembre 2009 inséré au paragraphe 20.1 du présent document de référence.

21.2.7 Dispositions statutaires fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée quand les conditions sont plus strictes que la loi

Le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts intitulé « Actions » prévoit l'existence de seuils statutaires, devant être déclarés selon les modalités suivantes :

« Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions ou de droits de vote représentant plus de l'un des seuils fixés par la loi doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci dans le délai imparti. La même information est également donnée lorsque la participation en capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils légaux.

En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale ou supérieure à 2 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient. Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social. »

Par ailleurs, l'article 9.2 des statuts stipule que « La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par la loi l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers. »

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

22 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception de protocoles liés aux opérations de croissance externe, il n'existe aucun contrat important, notamment de nature commerciale, en dehors de l'exploitation normale et naturelle des activités du groupe.

23 INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS & DECLARATIONS D'INTERETS

Il n'existe pas de rapport autre que ceux émis dans le cadre normal et légal du groupe par les Commissaires aux Comptes et par les organes de direction.

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Le Public Système est à la disposition de ses actionnaires pour répondre à leurs questions ou adresser les documents qui leur sont destinés.

Les actionnaires peuvent prendre contact auprès de Monsieur Pierre-Franck Moley.

Par téléphone : +33 1 41 34 20 51

Par mail : pfmoley@le-public-systeme.fr

Par courrier : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois-Perret Cedex

Les informations financières, les statuts, les communiqués de presse et rapports ainsi que le calendrier prévisionnel des publications périodiques sont disponibles sur le site de la société :

www.le-public-systeme.com

Les informations légales concernant le groupe sont également disponibles sur le site de l'AMF

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS ET SUR LA CAPACITE DISTRIBUTIVE DE L'EMETTEUR AU 31 DECEMBRE 2009

25.1 Tableau des filiales et participations au 31 12 2009

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
Filiales détenues à + de 50% directement ou indirectement						
Le Public système Cinéma	264	456	100,00%	694	694	-
Le Public Système Voyages	44	334	100,00%	297	297	-
Pavillon Production	37	328	100,00%	555	555	-
Sagarmatha	58	855	100,00%	1 601	1 019	-
Le Public Système.M	215	-53	100,00%	2 780	161	-
CSAA	80	892	100,00%	4 555	3 307	-
Communicum	37	416	100,00%	2 605	2 605	-
Allo La Terre	50	75	100,00%	828	125	-
System TV	650	639	56,00%	1 444	1 444	-
Heaven	14	131	50,81%	935	935	-
Autres	-	-	-	5	0	-
Frais d'acquisition des titres	-	-	-	65	65	-
TOTAL				16 364	11 207	

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	5 810	243	165
Le Public Système Voyages	-	9 592	146	344
Pavillon Production	-	5 630	119	-
Sagarmatha	-	9 275	275	543
Le Public Système Marketing Opérationnel	-	5 200	(3)	-
CSAA	-	2 353	(14)	1 000
Communicum	-	8 319	107	
Allo La Terre	-	880	(11)	100
System TV	-	4 849	155	39
Heaven (6 mois)	-	3 178	(64)	-

25.2 Capacité distributive de la société Le Public Système au 31 décembre 2009

La capacité distributive de la société Le Public Système au 31 décembre 2009 s'élève à 9 724 milliers d'euros et se décompose de la façon suivante :

	En K€
Bénéfice de l'exercice 2009	1.834
Report à nouveau au 31.12.2009	2.041
Autres réserves au 31.12.2009	27
Primes liées au capital au 31.12.2009	5 822
[dotation à la réserve légale]	0
Total distribuable au 31.12.2009	9 724

26 INFORMATIONS NON FINANCIERES

Le groupe publie plusieurs documents informatifs généraux, et notamment :

- Un document institutionnel intitulé Rapport Annuel, distinct des divers documents légaux tels que le rapport de gestion, le rapport financier, etc...
- Des Lettres d'informations périodiques traitant de l'actualité du groupe
- Le site général du groupe, régulièrement mis à jour.

Tous ces documents peuvent être demandés ou consultés par Internet ou auprès du service de communication au siège du groupe.

27 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En K€	Ernst & Young				Cabinet Foucault				Cabinet Denouault				Total				
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008	
Audit																	
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés																	
Emetteur	116	93	84%	81%	57	-	100%	-	-	57	-	57%	173	150	89%	70%	
Filiales	22	22	16%	19%	-	-	-	-	-	43	-	43%	22	65	11%	30%	
Sous total	138	115	100%	100%	57	0	100%	0%	0	100	0%	100%	195	215	100%	100%	
Audit																	
- Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes																	
Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL	138	115	100%	100%	57	0	100%	0%	0	100	0%	100%	195	215	100%	100%	

28 DOCUMENT D'INFORMATION ANNUELLE

Selon l'article 222-7 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, est communiqué ci-après, le document d'information annuel qui récapitule depuis sa dernière diffusion les documents et informations publiés ou rendus publics au cours des douze derniers mois, soit du 15 avril 2009 au 15 avril 2010.

Date	Objet	Support
22 avril 2009	Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009	BALO
30 avril 2009	Document de référence 2008 (valant rapport financier annuel 2008)	Information réglementée
5 mai 2009	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 1 ^{er} trimestre 2009	Information réglementée
6 mai 2009	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009	Les Petites Affiches
27 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire du journal Les Petites Affiches en date du 06 mai 2009 portant avis de convocation à l'Assemblée. - Un exemplaire du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 22 avril 2009, portant avis de réunion valant avis de convocation. - Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives. - Une copie de la lettre de convocation adressée au Comité d'entreprise. - La copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception. - La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance. - Un exemplaire des statuts de la Société. - Un exemplaire de l'AGM du 29 mai 2008. - Les rapports du Directoire. - Les rapports du Conseil de surveillance. - Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes. - Le texte des projets de résolution. 	Informations mises à la disposition des actionnaires du Public Système dans le cadre de la tenue de ses assemblées générales
29 juin 2009	Avis d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	BALO
15 juillet 2009	Communiqué sur l'acquisition de la majorité de l'agence interactive Heaven	Mise en ligne sur le site de la société
5 août 2009	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 1 ^{er} semestre 2009	Information réglementée
16 septembre 2009	Communiqué sur les résultats du 1 ^{er} semestre 2009	Information réglementée
16 septembre 2009	Rapport financier semestriel	Information réglementée
28 octobre 2009	Communiqué sur la stratégie de développement	Information réglementée

4 novembre 2009	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires du 3 ^{ème} trimestre 2009	Information réglementée
4 février 2010	Communiqué sur le Chiffre d'Affaires annuel 2009	Information réglementée
29 mars 2010	Communiqué annonçant la signature d'un protocole d'accord avec Hopscotch en vue de créer Public Système Hopscotch	Information réglementée
8 avril 2010	Communiqué sur les résultats annuels 2009	Information réglementée
9 avril 2010	Communiqué sur la proposition de paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2009	Information réglementée
14 avril 2010	Information relative au nombre de droits de vote et d'actions au 31 mars 2010	Information réglementée
19 avril 2010	Déclaration d'une opération dans le cadre du programme de rachat d'actions (Hors contrat de liquidité)	Mise en ligne sur le site de la société

L'information réglementée est disponible sur le site www.info-financiere.fr ainsi que sur le site de la société www.lepublicsysteme.com.

Informations mises à la disposition des actionnaires du Public Système dans le cadre de la tenue de ses assemblées générales :

Date	Information
Lors de l'assemblée générale mixte du 27 mai 2009	<ul style="list-style-type: none"> - Un exemplaire du journal Les Petites Affiches en date du 06 mai 2009 portant avis de réunion et de convocation à l'Assemblée. - Un exemplaire du Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires du 22 avril 2009, portant avis de réunion valant avis de convocation. - Une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire titulaire d'actions nominatives. - Une copie de la lettre de convocation adressée au Comité d'entreprise. - La copie de la lettre de convocation des Commissaires aux comptes avec l'avis de réception. - La feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance. - Un exemplaire des statuts de la Société. - Un exemplaire de l'AGM du 29 mai 2008. - Les rapports du Directoire. - Les rapports du Conseil de surveillance. - Les rapports général et spécial des commissaires aux comptes. - Le texte des projets de résolution.

ANNEXES AU DOCUMENT DE REFERENCE

ANNEXE 1

Comptes consolidés au 31 décembre 2009

SOMMAIRE

[ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – BILAN ACTIF](#) _____

[ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – BILAN PASSIF](#) _____

[COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE](#) _____

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009 _____

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS _____

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES _____

ANNEXE _____

1. PRÉSENTATION DU GROUPE
2. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE
3. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION
4. VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION
5. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – BILAN ACTIF *en milliers d'euros*

Actif	Note	31.12.2009	31.12.2008
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition	1	9.416	9.648
Immobilisations incorporelles	2	912	877
Immobilisations corporelles	3	1.503	1.606
Actifs financiers non courants	4	635	597
Autres actifs long terme		30	336
Impôts différés actifs	5	857	213
Total Actifs non courants		13.353	13.277
Actifs courants			
Stocks et en-cours	-	238	115
Clients et comptes rattachés	6	23.323	27.360
Autres actifs courants et comptes de régularisation	7	13.839	14.149
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8	12.280	8.746
Total Actifs courants		49.680	50.370
Total Actif		63.033	63.647

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE – BILAN PASSIF *en milliers d'euros*

Passif	Note	31.12.2009	31.12.2008
Capitaux propres (Part du groupe)			
Capital émis		1.978	1.978
Primes d'émission		5.822	5.822
Réserves		3.850	4.379
Titres d'autocontrôle		(1.794)	(1.623)
Résultat consolidé part du groupe		673	472
Capitaux propres (Part du groupe)	9	10.529	11.028
Intérêts minoritaires			
Total Capitaux propres		10.529	11.028
Passifs non courants			
Dettes financières (part à plus d'un an)	10	4.142	3.319
Impôts différés passifs	5	-	-
Provisions	11	445	321
Total Passifs non courants		4.587	3.640
Passifs courants			
Dettes financières (part à moins d'un an)	10	2.737	2.270
Provisions	11	44	147
Fournisseurs et comptes rattachés	12	21.620	21.629
Impôts courants		283	163
Autres passifs courants et comptes de régularisation	13	23.233	24.770
Total Passifs courants		47.917	48.979
Total Passif		63.033	63.647

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE *en milliers d'euros*

	Note	2009	2008
Chiffre d'affaires net	14	136.126	121.711
Autres produits de l'activité		39	66
Total des produits de l'activité		136.165	121.777
Achats consommés	15	(95.828)	(84.024)
Charges externes		(7.290)	(6.541)
Charges de personnel	16	(24.648)	(22.902)
Impôts et taxes		(1.412)	(1.387)
Dotations aux amortissements	17	(2.627)	(2.254)
Dotations aux provisions	17	(196)	(218)
Autres produits et charges d'exploitation		559	(26)
Résultat opérationnel courant		4.723	4.425
Autres produits et charges opérationnels		(2.074)	(2.273)
Résultat opérationnel		2.649	2.152
Coût de l'endettement financier net	18	(187)	(220)
Autres produits et charges financiers	18	(178)	189
Résultat avant impôt		2.284	2.121
Charge d'impôt	5	(1.611)	(1.649)
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		673	472
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
Résultat net		673	472
Résultat part du groupe		673	472
Résultat part des minoritaires		-	-
Résultat par action (en euros)	20	0,26	0,18
Résultat dilué par action (en euros)	20	0,25	0,17

ETAT DU RESULTAT GLOBAL AU 31 DECEMBRE 2009 *en milliers d'euros*

	2009	2008
Résultat net	673	472
Ecart de conversion	-	-
Impôt différé sur couverture de flux de trésorerie	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-
Total des autres éléments du résultat global		
Résultat global	673	472
Dont :		
Part Groupe	673	472
Intérêts minoritaires	-	-

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS *en milliers d'euros*

	Note	2009	2008
Résultat net consolidé		673	472
Retraitements :			
Elimination des amortissements et provisions		2.858	3.091
Elimination des profits / pertes sans incidence sur la trésorerie		105	67
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		-	-
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		49	(4)
Elimination des produits de dividendes		(8)	-
Elimination de l'impact des stocks options et actions gratuites		310	260
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		3.987	3.886
Elimination de la charge d'impôt		1.611	1.649
Elimination du coût de l'endettement financier net		186	221
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		5.784	5.756
Incidence de la variation du besoin en fonds de roulement		1.322	(1.271)
Impôts payés		(1.114)	(1.534)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		5.992	2.951
Incidence des variations de périmètre		(357)	(2.384)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(454)	(324)
Acquisition d'actifs financiers		-	(10)
Variation des prêts et avances consenties		(6)	(25)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		38	38
Cession d'actifs financiers		-	-
Dividendes reçus des sociétés		8	-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		3	(18)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(768)	(2.723)
Augmentation de capital		-	-
Augmentation ou diminution d'actions propres		(342)	(1.817)
Emission d'emprunts		2.008	1.925
Remboursement d'emprunts		(1.703)	(1.059)
Intérêts financiers nets versés		(233)	(127)
Dividendes payés aux actionnaires du groupe		(1.197)	(1.398)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		(1.467)	(2.476)
Variation de la trésorerie théorique		3.757	(2.248)
Variation de la trésorerie	8	3.757	(2.248)
Trésorerie d'ouverture	8	8.500	10.748

Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidé***Incidence des variations de périmètre***

L'incidence des variations de périmètre est constituée des éléments suivants :

		2009
CSAA	Règlement des 10% de dettes minoritaires résiduelles en numéraire	(537)
SYSTEM TV	Paiement des dividendes aux actionnaires minoritaires (en tant que clause de complément de prix)	(31)
GDP	Encaissement partie de la créance sur la cession des titres GDP	40
Groupe HEAVEN	Acquisition de 50,81% du Groupe Heaven, nette de la trésorerie	171
Incidence des variations de périmètre		(357)

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES en milliers d'euros

	Capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total part Groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation au 01.01.2008	1.910	(715)	7.929	2.731	11.854	-	11.854
Affectation du résultat	-	-	2.731	(2.731)	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	472	472	-	472
Total des autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période	-	-	-	-	472	-	472
Titres d'autocontrôle +/- value sur cession d'actions propres	-	(908)	9	-	(899)	-	(899)
Attribution d'actions gratuites & options d'achat d'actions	-	-	260	-	260	-	120
Distribution de dividendes	-	-	(1.373)	-	(1.373)	-	(1.373)
Augmentation de capital	68	-	750	-	818	-	818
Situation au 31.12.2008	1.978	(1.623)	10.200	472	11.028	-	11.028
Situation au 01.01.2009	1.978	(1.623)	10.200	472	11.028	-	11.028
Affectation du résultat	-	-	472	(472)	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	673	673	-	673
Total des autres éléments du résultat	-	-	-	-	-	-	-
Résultat global de la période	-	-	-	673	673	-	673
Titres d'autocontrôle +/- value sur cession d'actions propres	-	(171)	-	-	(171)	-	(171)
Attribution d'actions gratuites & options d'achat d'actions	-	-	310	-	310	-	310
Distribution de dividendes	-	-	(1.197)	-	(1.197)	-	(1.197)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Situation au 31.12.2009	1.978	(1.794)	9.672	673	10.529	-	10.529

ANNEXE

1 PRÉSENTATION DU GROUPE

La société Le Public Système est la société mère du groupe Le Public Système.

Le Public Système est issu de la fusion de deux métiers : l'organisation d'événements et les relations publiques et a progressivement évolué pour devenir un groupe de conseil et d'actions en communication et marketing. « Inventeur de systèmes de communication », le groupe intervient aujourd'hui dans les métiers suivants :

- Evénements Corporate
- Voyages événementiels et incentives
- Séminaires et team-buildings
- Relations presse et média – relations publiques
- Organisation et logistique de congrès professionnels
- Opérations de marketing « off et on line »
- Production des contenus et de programmes audiovisuels et web pour la télévision et internet

De façon schématique, Le Public Système travaille sur :

- L'Image : développer la notoriété, la visibilité et la crédibilité d'une marque ou d'un produit.
- L'Entreprise : cultiver la ressource humaine et la qualité relationnelle.
- Le Business : développer les ventes et créer du trafic.

Cette segmentation simplifiée connaît de nombreuses exceptions. Il n'est pas rare que ces trois domaines s'imbriquent étroitement et qu'il faille aborder plusieurs aspects simultanément : les interventions du Groupe sont sur mesure autant que subtiles, comme le sont les besoins des clients annonceurs.

Le Public Système fonde son action sur l'événementialisation de toute action de communication afin de permettre à ses clients d'émerger dans un univers de surabondance des messages, des annonces, et des médias chargés de les véhiculer.

Le Public Système s'attache aussi à délivrer les messages ou l'information au plus près des cibles visées par ses clients. Cette approche trouve une place grandissante entre le mass média et le marketing relationnel, et donne lieu à de véritables campagnes structurées et multi-métiers.

Enfin, le groupe se veut spécialiste sur des domaines ou territoires de communication tels que le cinéma, l'entertainment et le luxe.

2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE LA PERIODE

Acquisition de Heaven

Le Public Système a acquis en 2009, 50,81% de l'agence interactive Heaven pour devenir leader de la gestion des communautés on-line en France. Créée en 2001, l'agence Heaven conseille les entreprises et les marques dans leur stratégie de marketing et d'influence sur les nouveaux médias.

Le groupe réalise 4,3 M€ de marge brute, compte 55 salariés et accompagne des annonceurs prestigieux comme Playstation, Pages Jaunes, Microsoft, Allo ciné, le Club Med et Ferrero.

Le Public Système s'est engagé à racheter les intérêts minoritaires restants soit 49,19% sous la forme d'options d'achat fermes exerçables durant les trois prochaines années. Cet engagement a pour conséquence la consolidation à 100% de Heaven, en contrepartie de la reconnaissance d'un goodwill à 100% et d'une dette vis-à-vis des actuels détenteurs minoritaires.

Par cette acquisition Le Public Système devient leader en France de la gestion de communauté on-line et va pouvoir allier aux métiers des relations publiques et de l'événement, le savoir-faire du marketing on-line pour inventer les techniques de communication les plus en pointe actuellement.

Cette acquisition a été financée notamment par un emprunt bancaire de 2 millions d'euros pour un taux fixe de 3.61% et à échéance 2014.

Acquisition du solde du capital de CSAA

Conformément au protocole d'acquisition initial, Le Public Système a acquis le solde des 10% du capital de sa filiale CSAA. Cette acquisition a été payée en cash en 2009 et n'impacte pas significativement les comptes consolidés, car cette dernière était déjà intégrée à 100%.

Réalisation d'une opération de grande ampleur à l'international

Le Public Système a signé à la fin du premier semestre un contrat international d'une taille significative, qui s'est déroulé la première semaine de septembre 2009. Ce contrat a positivement impacté le chiffre d'affaires et la marge au second semestre, soutenant en particulier les activités événementielles du groupe.

Actions gratuites

Après aval du Conseil de Surveillance, le Directoire a attribué 59 150 actions au bénéfice de 252 collaborateurs, représentant 2,5% du capital. Par ailleurs, 14 000 actions gratuites attribuées en mars 2007 ont été effectivement livrées au bénéficiaire, par prélèvement sur le stock d'actions autocontrôlées.

3 RÉFÉRENTIEL COMPTABLE, MODALITES DE CONSOLIDATION, METHODES ET REGLES D'ÉVALUATION

3-1 Généralités

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2009 reflètent la situation comptable de la société Le Public Système S.A. et de ses filiales.

Le Directoire a arrêté et donné son autorisation le 30 mars 2010 à la publication des comptes consolidés au 31 décembre 2009. Ces derniers ont été présentés au Conseil de Surveillance le 30 mars 2010..

3-2 Déclaration de conformité

En application du règlement n°1126/2008 du Conseil européen adopté le 3 novembre 2008, le groupe Le Public Système a établi ses comptes consolidés conformément aux normes internationales d'information financière ou « International Financial Reporting Standards » (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union européenne à la date de préparation des états financiers.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), et leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

3-2-1 Changement de méthode comptable : Présentation des états financiers

Le Groupe applique IAS 1 révisée (2007) Présentation des états financiers entrée en vigueur le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 17 décembre 2008. En conséquence le Groupe présente le résultat net et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres dans un Etat du résultat global distinct du compte de résultat. Cette présentation a été retenue pour les états financiers du 1er janvier au 31 décembre 2009. Les informations comparatives ont été retraitées pour être mises en conformité avec la norme révisée. Ce changement de méthode comptable qui n'affecte que la présentation n'a aucun impact sur les comptes.

Le Groupe applique à compter du 1^{er} janvier 2009 la norme IFRS 8 – Définition d'un secteur opérationnel : Information permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature et les effets financiers des activités dans lesquelles le Groupe est engagé et les environnements économiques dans lesquels il opère. L'application de cette norme constitue un changement de méthode et n'affecte que la présentation, sans impact sur les comptes.

3-2-2 Nouvelles normes

Les normes suivantes sont applicables à compter du 1er janvier 2009 mais n'ont pas d'impact significatif sur l'information financière présentée.

- Amendement IFRS 2 – Conditions d'acquisition des droits et annulations, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.

- Amendements IAS 32 – Instruments financiers remboursables au gré du porteur, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 21 janvier 2009.

- IAS 23 R, Coûts d'emprunt, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 10 décembre 2008.

- IFRIC 13, Programme de fidélisation clients, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2008. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 16 décembre 2008.

- IFRIC 15, Accords pour la construction d'un bien immobilier, cette norme est applicable à compter des exercices ouverts le 1er janvier 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 22 juillet 2009.

- IFRIC 16, Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger, cette norme entre en vigueur au titre des exercices ouverts à compter du 1er octobre 2008. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 4 juin 2009.

Les nouvelles normes, amendements à des normes existantes et interprétations suivantes ont été publiées mais ne sont pas applicables au 31 décembre 2009 et n'ont pas été adoptées par anticipation :

- IFRS 3 R et IAS 27 révisées – Regroupements d'entreprises, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 3 juin 2009.

- IFRS 9 - Instruments financiers (Phase 1), applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013 et sans possibilité d'application anticipée pour l'exercice 2009.

- IFRIC 17, Distributions d'actifs non monétaires aux actionnaires, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 26 novembre 2009.

- IFRIC 18, transferts d'actifs clients a été publié le 29 janvier 2009, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er novembre 2009. Cette norme a été adoptée par l'Union Européenne le 27 novembre 2009.

3-3 Présentation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, arrondis au millier le plus proche.

La présentation des comptes consolidés adoptée par Le Public Système est une présentation générale selon la recommandation du Conseil National de la Comptabilité 2009-R03 du 2 juillet 2009 :

- Le bilan est présenté en distinguant le caractère courant ou non courant des actifs et des passifs ;
- Le compte de résultat est présenté par nature en distinguant le résultat opérationnel courant du résultat opérationnel, les autres produits et charges opérationnels étant constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

3-4 Principes de consolidation.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

En application de la norme IAS 27, le contrôle est présumé exister lorsque la société mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité.

Le contrôle existe également lorsque la société mère détenant la moitié ou moins de la moitié des droits de vote d'une entité, dispose :

- du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un texte réglementaire ou d'un contrat ;
- du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe ;
- du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent, si le contrôle de l'entité est exercé par ce conseil ou cet organe.

Le Groupe a retenu la méthode de l'intégration globale pour l'ensemble de ses filiales détenues à 100%. Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle, sont prises en compte selon la méthode de mise en équivalence.

Dans le cas d'engagements fermes de rachats de minoritaires, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement de l'écart d'acquisition et de la reconnaissance d'une dette vis-à-vis des détenteurs d'intérêts minoritaires. En conséquence la totalité du résultat est considérée comme étant part du groupe.

Elimination des comptes et transactions réciproques

Les soldes et les transactions intra groupe ainsi que les pertes et profits résultant de transactions intra groupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Date et effet des acquisitions et des cessions

Les résultats des sociétés nouvellement consolidées en cours d'exercice ne sont attribués au Groupe qu'à concurrence de la fraction acquise postérieurement à la date de transfert du contrôle. De même, les résultats afférents aux participations cédées au cours de l'exercice ne sont consolidés qu'à concurrence de la fraction réalisée antérieurement à la date de transfert du contrôle.

Conversion des états financiers et des comptes en devises

Toutes les sociétés du Groupe sont situées dans la zone euro et établissent par conséquent leurs comptes en euros.

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou au cours de couverture. A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Date de clôture

Toutes les filiales du Groupe n'ayant pas une date de clôture statutaire au 31 décembre, ont établi un arrêté intermédiaire au 31 décembre 2009.

3-5 Méthodes et règles d'évaluation

Toutes les entités consolidées appliquent des méthodes comptables homogènes pour des transactions et événements similaires.

B) Écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprises-. Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004 ne sont pas retraités, en conséquence les écarts d'acquisition antérieurement constatés n'ont pas été modifiés.

Les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

L'écart d'acquisition est égal à la différence entre le coût d'acquisition des titres majoré des coûts externes annexes et l'évaluation de la quote-part des actifs et des passifs acquis valorisés à leur juste valeur.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est assorti d'un engagement ferme d'achat d'intérêts minoritaires, la méthode retenue par le groupe conduit à anticiper les effets de l'achat ultérieur en contrepartie d'un ajustement de l'écart d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation.

L'évaluation est effectuée chaque année au 31 décembre, ou plus fréquemment si des évènements ou circonstances, internes ou externes indiquent qu'une réduction de valeur est susceptible d'être intervenue.

En particulier, la valeur au bilan des écarts d'acquisition est comparée à la valeur recouvrable qui correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. Afin de déterminer leur valeur d'usage, les actifs immobilisés auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent.

La valeur d'usage de l'UGT est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) selon les principes suivants :

- Les flux de trésorerie sont issus des prévisions d'exploitation arrêtées par la direction pour l'exercice à venir avec des prévisions de croissance pour les années suivantes,
- Le taux d'actualisation correspond au coût du capital de Le Public Système,
- La valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie futurs actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé des actifs immobilisés (y compris l'écart d'acquisition). Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur au bilan est supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT et est imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel. Elle ne peut être reprise lorsqu'elle a été imputée sur l'écart d'acquisition.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement portés en résultat opérationnel.

C) Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont classés en actifs à durée de vie indéfinie ou finie :

- Les immobilisations à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Elles font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable (conformément à la méthode décrite en D).
- Les immobilisations à durée de vie finie sont amorties sur leur durée d'utilisation.
- Les immobilisations incorporelles (films) sont amorties par imputation préalable des recettes, ou à défaut de recettes, annuellement par tiers. En tout état de cause, l'amortissement est pratiqué pour une durée maximale de 3 ans, conformément aux méthodes généralement admises dans le secteur de l'audiovisuel.

Logiciels

Les actifs incorporels comprennent des logiciels, inscrits pour leur valeur d'acquisition. Les logiciels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité allant de 1 à 3 ans.

Marques

Seules les marques acquises sont inscrites à l'actif du bilan. Elles ne sont pas amorties et font l'objet d'un test annuel de dépréciation qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Les bonnes performances enregistrées sur 2009, nous ont conduit à ne pas effectuer de test sur cet exercice.

Programmes TV

Les programmes TV produits par la société System TV sont inscrits à l'actif pour leur valeur de production, et ils sont amortis au fur et à mesure des recettes générées.

Autres actifs incorporels

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés à leur coût d'acquisition, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

D) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués en mode linéaire, sur les principales durées d'utilité économique estimées des immobilisations correspondantes. Les principales durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- | | |
|---|------------|
| - matériel de transport | 3 à 5 ans |
| - matériel de bureau | 5 à 10 ans |
| - installations générales, agencements, aménagements divers | 2 à 10 ans |

Immobilisations en location financement

Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Les comptes du Groupe comprennent ces deux types de contrats de location, les contrats de location financement figurent en immobilisations corporelles et les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat.

E) Dépréciation des éléments de l'actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles à durée de vie finie et immobilisations corporelles : la valeur des immobilisations significatives est examinée à la date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices de perte de valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des immobilisations est estimée et une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité déterminée en estimant les flux financiers futurs générés par l'actif.

- Immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie : elles sont soumises à un test de perte de valeur au niveau du groupement d'unité génératrice de trésorerie selon la méthode présentée au paragraphe A. *Ecarts d'acquisition*.

F) Actifs et passifs financiers

L'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers ainsi que l'information à fournir sont définis par les normes IAS 39 et IFRS 7. Celles-ci imposent de catégoriser les instruments financiers et de les évaluer à la clôture en fonction de la catégorie retenue.

L'ensemble des actifs financiers a été classifié dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur et sont désignés comme tels car ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Les titres de participation non consolidés, les créances liées, les titres immobilisés, les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs financiers non courants.

Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans la catégorie des actifs courants (Trésorerie et équivalents de trésorerie). Les valeurs mobilières de placement sont considérées comme étant détenues à des fins de transaction et sont évaluées à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Etant évalués à la juste valeur par contrepartie du résultat, ces actifs ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation. Les justes valeurs des valeurs mobilières sont déterminées principalement par référence aux prix du marché.

Les passifs financiers comprennent les dettes bancaires et les autres dettes financières. Elles sont initialement comptabilisées à la juste valeur nette des frais de transaction et évaluées par la suite au coût amorti déterminé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les opérations de couvertures mises en place par le groupe ne sont pas désignées en tant que telles ; en conséquence les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées au compte de résultat.

G) Clients et comptes rattachés / Fournisseurs et comptes rattachés

Les créances clients et les dettes fournisseurs sont évaluées, à la date de comptabilisation initiale, à la juste valeur de la contrepartie à recevoir ou à donner. Cette valeur correspond à la valeur nominale, en raison de l'intervalle de temps assez court existant entre la reconnaissance de l'instrument et sa réalisation (actif) ou son remboursement (passif).

Les créances douteuses donnent lieu à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

H) Capital et réserves

Actions propres.

Les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres, effet d'impôt y compris, sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

I) Avantages au personnel

Avantages postérieurs à l'emploi (indemnités de départ en retraite)

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles ou par le biais de conventions collectives. Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul annuel de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et l'exercice précédent.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, les engagements.

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent uniquement les indemnités de départ en retraite.

Le Groupe enregistre ainsi une provision pour indemnités de fin de carrière. Cette provision, calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés permanents de l'entreprise. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- le turn-over par catégorie de personnel ;
- la table de mortalité (TV 01/03) ;
- les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation de 4% et taux de réévaluation salariale de 3,2% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.

L'impact des écarts actuariels est comptabilisé en résultat de l'exercice.

Les salariés sont mis à la retraite à l'initiative de la société dès lors qu'ils atteignent leur droit maximum ou l'âge de 65 ans.

Le Groupe n'a pas tenu compte de l'"interprétation large" de l'Accord National Interprofessionnel (ANI) signé le 11 janvier 2008, considérant son effet comme non significatif compte tenu du volume des engagements.

Droit individuel de formation (DIF)

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande sont communiqués en engagements hors bilan en note 22.

Autres engagements envers le personnel

Il n'existe pas d'autre engagement envers le personnel.

Rémunérations en actions ou liées aux actions (actions gratuites et plans d'options d'achat d'actions)

Des plans d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites bénéficient aux dirigeants et à la plupart des salariés.

Pour chacun des plans, l'avantage octroyé aux bénéficiaires est déterminé selon la norme IFRS 2 à partir du modèle d'évaluation « Cox-Ross-Rubinstein ». L'avantage ainsi déterminé est étalé sur la durée d'acquisition des droits en tenant compte de la probabilité de présence des bénéficiaires à la date d'acquisition des droits. L'avantage est comptabilisé en charges de personnel dans le compte de résultat en contrepartie des réserves.

J) Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

En application d'IAS 37, les provisions pour risques et charges sont classifiées en provisions courantes (pour la part à moins d'un an) et non courantes (pour la part à plus d'un an).

K) Impôts différés

Des impôts différés sont constatés selon la méthode du report variable sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé, à l'exception de celles générées par les écarts d'acquisition.

Les impôts différés enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés peuvent résulter :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- des différences existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan,
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels,
- de l'activation des déficits fiscaux dès lors que les perspectives de profits futurs sont clairement établies.

Les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

L) Chiffre d'affaires

Les produits provenant de prestations de services sont enregistrés en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le chiffre d'affaires prend en compte les rabais remises ristournes accordés aux clients.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique.

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir (en créances clients) ou de produits constatés d'avance (en comptes de régularisation passifs) lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux. Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient estimé d'un projet est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel.

M) Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont constitués des transactions qui, en raison de leur nature, leur caractère inhabituel ou leur non récurrence, ne peuvent être considérées comme inhérentes à l'activité du Groupe.

N) Méthode de calcul du résultat par action

En application de la norme IAS 33, le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

O) Information sectorielle

La norme IAS 14 « Information sectorielle » est remplacée par la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ». Cette dernière a pour principe de refléter la vue du management de l'entreprise et, en conséquence, être établie sur la base de ses données internes de gestion.

Un secteur opérationnel est une composante de l'entreprise qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges ; dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel afin de prendre

des décisions quant aux ressources à affecter au secteur et d'évaluer ses performances ; et pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

L'activité du Groupe Le Public Système est regroupée aux fins d'analyse et de prise de décisions en six Segments Stratégiques. Ceux-ci se caractérisent par un modèle économique très homogène, notamment en termes de produits et services offerts, d'organisation opérationnelle, de typologie de clients, de facteurs clefs de succès et de critères d'appréciation de la performance.

Ce sont :

- le Marketing Opérationnel
- les Événements
- les Voyages
- les Relations Publiques et Relations Médias
- les Congrès Professionnels
- la Production

Les décisions stratégiques du principal décideur opérationnel (la direction générale du Groupe Le Public Système), portent principalement sur les trois agrégats de gestion que sont le chiffre d'affaires, la marge brute et la marge contributive, tels qu'ils figurent dans le reporting financier mensuel du Groupe,

La définition et la valorisation de ces agrégats, ainsi que la réconciliation avec les données comptables, est présentée à la note 14.

Un rapprochement est fait entre les données chiffrées du reporting financier et les états consolidés. Les éléments intermédiaires de détermination du résultat ne font pas partie en tant que tels des critères majeurs de prise de décision stratégique, et ne sont par conséquent pas présentés.

P) Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que le Public Système procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient présenter des différences.

Ces hypothèses concernent principalement l'évaluation de la valeur recouvrable des actifs. Ces hypothèses et de leurs incidences sont présentées en Note1 "Écarts d'acquisition" de la partie 5 "Notes sur le bilan et le compte de résultat".

VARIATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation du Groupe Le Public Système, comprend dix huit sociétés consolidées par intégration globale.

4-1 Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes sont consolidées

Sociétés françaises	Siège Social	SIRET	Méthode de consolidation	% de contrôle 12.2009	% d'intérêt 12.2009	% d'intérêt 12.2008
Le Public Système	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	60206332300037	Intégration Globale	100%	100%	100%
Le Public Système M.I.C.E (ex Le Public Système Voyages)	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	39866153800023	Intégration Globale	100%	100%	100%
Pavillon Production	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	38097249700032	Intégration Globale	100%	100%	100%
Le Public Système Cinéma	40 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	30154696600062	Intégration Globale	100%	100%	100%
Le Public Système Marketing Opérationnel	38 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret	38148532500041	Intégration Globale	100%	100%	100%
Sagarmatha	4 rue Claudius Linossier 69004 Lyon	38372368100037	Intégration Globale	100%	100%	100%
PARISIENA Capdel	46 rue Sainte Anne 75002 Paris	48868669200028	Intégration globale	100%	100%	100%
CSAA	144 rue de Billancourt 92100 Boulogne	39229332000033	Intégration Globale	100%	100%	100%
BCA (1)	6 bld du Général Leclerc 92115 Clichy cedex	38202394300022	Intégration Globale	0%	0%	100%
BCAVST (1)	6 bld du Général Leclerc 92115 Clichy cedex	43952068500017	Intégration Globale	0%	0%	100%
COMMUNICUM	6 bld du Général Leclerc 92115 Clichy cedex	42232247900011	Intégration Globale	100%	100%	100%
SYSTEM TV (2)	45 rue Paul Bert 92100 Boulogne	33417415800041	Intégration Globale	100%	100%	100%
THINK FOR	40 Rue Anatole France 92 300 Levallois Perret	437582927	Intégration Globale	100%	100%	100%
ALLO LA TERRE	8 Rue des Gardes 92 190 Meudon	444018576	Intégration Globale	100%	100%	100%
HEAVEN SARL	19 rue de Cléry 75002 Paris	434792032	Intégration Globale	100%	100%	0%
AGENT INFLUENCE	19 rue de Cléry 75002 Paris	50339803400010	Intégration Globale	100%	100%	0%
FRESH MEDIA	19 rue de Cléry 75002 Paris	50339906500013	Intégration Globale	100%	100%	0%
HEAVEN CONSEIL	19 rue de Cléry 75002 Paris	50341935000015	Intégration Globale	100%	100%	0%
EXTRALAB	43 rue Petits Carreaux 75002 Paris	49986065800016	Intégration Globale	60%	60%	0%
BLOG AGENCY	19 rue de Cléry 75002 Paris	49520604700013	Intégration Globale	90%	90%	0%

Toutes les sociétés du groupe sont de nationalité française.

(1) Les sociétés BCA et BCA VST ont été fusionnées avec la société Communicum

(2) Les sociétés System TV Mobile et Son d'Image, filiales de System TV, ne sont pas consolidées car non significatives.

4-2 Acquisition du groupe Heaven.

Le 10 juillet 2009, le Groupe a acquis 50,81 % du groupe Heaven. Avec le groupe Heaven, le Groupe Le Public Système intègre un prestataire de services à forte expertise dans le domaine du marketing en ligne et de relations publiques.

Ainsi l'acquisition permet au Groupe Le Public Système de mettre en œuvre son plan de développement stratégique en renforçant ses activités en ligne, notamment sur le terrain des communautés et du « Web social ». Compte tenu de l'existence d'un engagement ferme d'achat des intérêts minoritaires résiduels (voir partie 2.), le groupe Heaven est considéré comme acquis à 100% par Le Public Système.

L'écart d'acquisition dégagé à 100% à la date d'acquisition (10 juillet 2009) s'élève à 2.157 K€ et s'analyse ainsi :

	31.12.2009
Actif net acquis (*)	(308)
Pourcentage de contrôle	100%
Juste valeur des actifs nets	(308)
Coût d'acquisition	1.849
Goodwill	2.157

() L'actif net acquis est déterminé de manière provisoire au 31.12.09 ; la détermination définitive ne devrait pas conduire à reconnaître d'actif incorporel complémentaire.*

Le résultat net contributif du groupe Heaven depuis la date d'acquisition (10 juillet 2009), inclus dans le résultat du groupe Le Public Système, s'élève à - 64 K€

Le groupe Heaven clôturant ses comptes au 30 juin ; il n'est pas possible de déterminer quel aurait été le chiffre d'affaires et le résultat contributifs du groupe Heaven si ce dernier avait été acquis au 1^{er} janvier 2009.

Au 30 juin 2009, le chiffre d'affaires sur 12 mois du groupe Heaven représentait 6 695 K€ ; le résultat n'est pas communiqué car n'étant pas représentatif du niveau des performances opérationnelles du groupe acquis.

NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

Note 1 - Ecart d'acquisition

Les écarts d'acquisition figurant au bilan consolidé aux 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008 sont détaillés ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31-déc-2009			31-déc-2008		
<i>Sociétés</i>	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Sagarmatha	451		451	451	-	451
Le Public Système Marketing Opérationnel / Allo la Terre	3.072	(3.072)	-	3.072	(1.600)	1.472
CSAA	3.536	(1.200)	2.336	3.584	(600)	2.984
Groupe Communicum (BCA)	2.186	-	2.186	2.186	-	2.186
Gopublic	1.127	-	1.127	1.127	-	1.127
Parisiena	449	-	449	749	-	749
System TV	709	-	709	679	-	679
Groupe Heaven	2.157		2.157	-	-	-
Total	13.687	(4.272)	9.416	11.848	(2.200)	9.648

CSAA

Conformément au protocole d'acquisition initial, Le Public Système a acquis le solde des 10% du capital de sa filiale CSAA. Cette acquisition n'impacte pas significativement les comptes consolidés, car cette dernière était déjà intégrée à 100%.

La dette relative à l'engagement ferme d'acquisition des 10% restant a été définitivement versée au cours du premier semestre 2009.

System TV

Le Public Système a pris une participation de 56% dans la société System TV le 18 février 2008. L'engagement de racheter le complément des actions en 2011 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles de la société et a été comptabilisé en dette financière en contrepartie de l'écart d'acquisition.

Parisiena

Le Public Système a pris une participation de 100% dans la société Parisiena le 11 juillet 2008. Le complément de prix prévu au protocole a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition. La dette relative au complément de prix a été annulée au cours de l'exercice compte tenu des conditions non remplies indiquées dans le protocole d'acquisition.

Groupe Heaven

Le Public Système a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009. L'engagement de racheter le complément des actions en 2010 et 2012 conduit à une consolidation à 100% dans les comptes consolidés du groupe. Le complément a été évalué sur la base des informations prévisionnelles du groupe et a été comptabilisé en dette financière avec pour contrepartie une augmentation de l'écart d'acquisition.

Suivi de la valeur d'utilité des écarts d'acquisition

En tant qu'actifs incorporels à durée de vie indéterminée, les écarts d'acquisition font l'objet d'un suivi d'évaluation selon la méthode des DCF (Flux de trésorerie actualisés) conformément à la note 3.5 A. Cette méthode est mise en oeuvre chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur et au minimum une fois par an.

A des fins d'évaluation, les écarts d'acquisition sont affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) ou à des groupes d'UGT, et ce en fonction de l'activité qu'ils portent. La valeur d'utilité retenue pour le regroupement d'UGT correspond aux flux de trésorerie actualisés qu'ils génèrent. Ces flux se fondent sur les budgets financiers 2010 complétés des projections sur les 4 années suivantes, retenant des hypothèses d'évolution du taux de chiffre d'affaires et de maintien du taux de marge et du besoin en fonds de roulement.

Pour les flux au-delà de cinq ans, une extrapolation est faite en utilisant un taux de 2% correspondant à une approche prudente du taux de croissance à moyen et long terme du secteur d'activité.

Dans la détermination des UGT, nous prenons en compte l'analyse sectorielle de notre activité, le suivi de gestion disponible avec des instruments de mesure simples et pérennes et la possibilité d'affectation des écarts d'acquisition.

Le recouplement des écarts d'acquisition entre entités juridiques et UGT se caractérise de la manière suivante :

UGT	Sociétés	Valeur nettes	Secteurs d'activité					
			EVENT	VOYAGES	MARKETING	RPRM	CONGRES	PRODUCTION
Travel	Sagarmatha	451		451				
Digital	LPS Marketing Opérationnel / Allo la Terre	0			0			
CSAA	CSAA	2 336	2 336					
BCA	Groupe communicum	2 186					2 186	
RP/RM	Gopublic	1 127				1 127		
Parisiens	Parisiens	449	449					
System TV	System TV	709						709
Heaven	Groupe Heaven	2 157			2 157			
	Total	9 416	2 785	451	2 157	1 127	2 186	709

Tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2009.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sont les suivantes :

- Composantes du taux d'actualisation :

Le taux d'actualisation appliqué a été déterminé sur la base du taux de rendement attendu des actions du Groupe avec un taux d'endettement cible de 19 %.

Ce taux de rendement attendu des actions est assis sur le taux fixe des emprunts d'état français à 10 ans majoré d'une prime de risque propre aux actions du Groupe de 1,5 % et d'une prime de risque corporate de 2 %.

Le coût de la dette financière est basé sur l'Euribor 3 mois à fin décembre 2009.

Le coefficient bêta, utilisé dans le cadre du calcul du rendement des actions du Groupe, mesure la volatilité relative du titre du Groupe par rapport à un indice de référence (tous secteurs confondus).

Les composantes du bêta et du taux d'endettement sont déterminées sur la base d'un échantillon de sociétés cotées exerçant des activités sensiblement identiques à celles du Groupe.

Les bêtas observés sur les sociétés cotées comparables sont relativement homogènes et nous conduisent à retenir leur valeur médiane désendettée.

En conséquence, les tests au 31 décembre 2009 sont conduits sur la base du bêta médian désendetté de 0,81 (données Thomson One Banker – base Worldscope).

Le taux d'actualisation calculé sur ces bases est de 9.00% au 31 décembre 2009 (9,35% au 31 décembre 2008).

➤ Composantes des budgets financiers :

Les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base du plan de développement des différents pôles métiers composé de trois scénarii (Haut, Intermédiaire, Bas).

Les données utilisées et les hypothèses retenues pour l'élaboration du budgets financiers sont les suivantes :

Chiffre d'affaires :

- Année 2009 : données sociales issues des balances générales,
- Année 2010 : budgets élaborés par le management au regard du carnet de commandes actuel, des contrats pluriannuels signés, et de la sensibilité des clients à la conjoncture en fonction du type d'opérations réalisées,
- Années 2011 à 2014 : trois scénarii

Hypothèse haute :

Chiffre d'affaires 2011 calculé sur la base du chiffre d'affaires 2010 en croissance de 4% puis croissance annuelle de 4 % jusqu'en 2014.

Hypothèse intermédiaire :

Activité 2011 équivalente à l'activité 2010 puis croissance annuelle de 3 % jusqu'en 2014.

Hypothèse basse :

Chiffre d'affaires 2011 égal au chiffre d'affaires le plus faible des années 2009 et 2010 puis croissance annuelle de 3 % jusqu'en 2014.

EBIT :

- Année 2009 : calcul à partir des données sociales des balances générales,
- Année 2010 : budgets fournis par le management,
- Années 2011 à 2014 : trois scénarii retenus :

Hypothèse haute :

Marge 2011 calculée sur la base des taux de charge les plus faibles de 2009 et 2010 soit une optimisation des coûts, puis application de ce taux jusqu'en 2014.

Hypothèse intermédiaire :

Marge 2011 équivalente au taux de marge de 2010 puis application de ce taux jusqu'en 2014.

Hypothèse basse :

Marge 2011 calculée sur la base du taux de marge le plus faible entre 2009 et 2010 puis application de ce taux jusqu'en 2014.

Les tests de dépréciation, avec une probabilité d'occurrence des scénarii fixée à 1/3 chacun conduisent à constater une dépréciation globale de 2,1 millions d'euros dans les comptes consolidés dont :

- 1,5 million d'euros concernent la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT Digital
- 0,6 million d'euros concernent la dépréciation de l'écart d'acquisition de l'UGT CSAA.

L'analyse de sensibilité réalisée en maintenant une probabilité d'occurrence des scénarii fixée à 1/3 chacun et en faisant varier le taux d'actualisation et le taux de croissance à l'infini de +/- 0,5% ne remet pas en cause la dépréciation de l'UGT Digital, et fait ressortir une dépréciation maximale sur l'UGT BCA d'environ 130 K€ et une dépréciation complémentaire sur l'UGT CSAA d'environ 150 K€

Note 2 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Logiciel & Programme TV	Immobilisations incorporelles en cours	Marques	Autres immobilisations incorporelles	Total
Arrêté du 31.12.08					
Solde net à l'ouverture	114	4	77	-	195
Différences de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	46	-	-	-	46
Acquisitions	1.388	-	682	10	2.080
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	4	(4)	-	-	0
Amortissements	(1.440)	-	-	(5)	(1.445)
Autres mouvements	-	-	-	-	-
Solde net au 31.12.08	112		759	5	876
Brut	14.429	-	759	110	15.298
Amortissements cumulés	(14.317)	-	-	(105)	(14.422)
Valeur nette comptable au 31.12.08	112		759	5	876
Arrêté du 31.12.09					
Solde net à l'ouverture	112	-	759	5	876
Différences de change	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	1	-	-	-	1
Acquisitions	1.829	-	20	-	1.849
Cessions	-	-	-	-	-
Reclassements	-	-	-	(1)	(1)
Amortissements	(1.810)	-	-	(5)	(1.815)
Autres mouvements					
Solde net au 31.12.09	133	-	779	(1)	912
Brut	16.260	-	779	110	17.149
Amortissements cumulés	(16.127)	-	-	(110)	(16.237)
Valeur nette comptable au 31.12.09	133	-	779	-	912

Les acquisitions de 2009 correspondent essentiellement à l'immobilisation des films de la société System TV pour un montant de 1.702K€ dans la rubrique « Logiciel et Programme TV » .

Les films produits par System TV sont amortis lors des recettes, qui sont pour la majeure partie concomitantes à la production.

Note 3 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles au 31 décembre 2009 s'analysent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Installations générales, agencements, aménagement	Matériel de transport	Mobilier Mat. Informatique	Constructions	Autres	Immo en cours	Total
Arrêté du 31.12.08							
Solde net à l'ouverture	705	51	19	68	941	-	1.784
Variation de périmètre	105	-	49	24	-	-	178
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	265	65	31	-	149	-	510
Cessions	-	(31)	-	-	(3)	-	(34)
Reclassements (1)	76	210	-	(68)	(241)	-	(23)
Amortissements	(454)	(91)	(20)	(7)	(237)	-	(809)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Solde net au 31.12.08	697	204	79	17	609	-	1.606
Brut	3.290	445	586	245	2.268	-	6.834
Amortissements cumulés	(2.593)	(241)	(507)	(228)	(1.659)	-	(5.228)
Valeur nette comptable au 31.12.08	697	204	79	17	609	-	1.606
Arrêté du 31.12.09							
Solde net à l'ouverture	697	204	79	17	609	-	1.606
Variation de périmètre	76	-	-	-	236	-	312
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intégration	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions	71	-	418	-	8	25	522
Cessions	(4)	(56)	(18)	-	(2)	-	(80)
Reclassements (1)	(62)	19	607	-	(609)	-	(45)
Amortissements	(226)	(77)	(462)	(5)	(42)	-	(812)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	-	-
Solde net au 31.12.09	552	90	625	12	200	25	1.503
Brut	3.173	469	2.250	245	372	25	6.534
Amortissements cumulés	(2.622)	(379)	(1.625)	(233)	(172)	-	(5.031)
Valeur nette comptable au 31.12.09	551	90	625	12	200	25	1.503

(1) Un reclassement de 45K€a été effectué entre les immobilisations corporelles et les dettes de crédit-baux.

Information sur les contrats de location financement

L'impact des retraitements des contrats de location financement dans le poste autres immobilisations corporelles est présenté ci-après :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.09	31.12.08
Valeur brute	979	996
Amortissements cumulés	(520)	(567)
Valeur nette	458	429

L'échéancier de paiement des loyers minimaux futurs s'établit comme suit :

Au 31.12.09	31.12.09	31.12.08
<i>En milliers d'euros</i>		
A moins d'un an	283	261
A plus d'un an moins de cinq ans	225	183
A plus de cinq ans		-
Total	508	444

Note 4 - Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants se détaillent comme suit :

Titres de participation non consolidés et créances liées (1)	58	67
Dépôts et cautionnements (2)	523	510
Titres immobilisés (3)	137	102
Valeurs brutes	718	679
Dépréciations	(83)	(82)
Valeurs nettes	635	597

(1) Les titres non consolidés sont constitués principalement des titres des sociétés Techsell (détenion de 10% de la société), System TV Mobile et Son d'Image, filiales non significatives de la société System TV.

(2) Les dépôts et cautionnements sont principalement constitués des cautions versées au titre des locations immobilières.

(3) Les titres immobilisés de 137 K€ correspondent principalement à des SICAV nanties dans le cadre d'un emprunt financier contracté par la société CSAA pour un montant de 102 K€. La juste valeur correspond au prix d'acquisition.

Note 5 – Impôts différés et Impôts sur les résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2002, le Groupe Le Public Système exerce l'option pour le régime d'intégration fiscale de droit commun prévu à l'article 223 A du Code général des impôts pour elle-même et les filiales françaises contrôlées au moins à 95%.

Périmètre d'intégration fiscale

Les entités faisant partie du périmètre d'intégration fiscale au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- Le Public Système
- Le Public Système M.I.C.E
- Le Public Système Cinéma
- Le Public Système Marketing Opérationnel
- Sagarmatha
- Pavillon Production

Les sociétés CSAA et Communicum ont fait une demande pour faire partie du périmètre d'intégration fiscale en 2010.

Charge d'impôt au compte de résultat

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Impôts exigibles	(1.703)	(1.497)
Impôts différés	92	(152)
Produits ou charges d'impôt liés à l'intégration fiscale	-	-
Produits ou (charges) d'impôt	(1.611)	(1.649)

Le rapprochement entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt réelle s'établit comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Résultat net	673	472
Résultat net des sociétés mises en équivalence		-
Charge d'impôt	1.611	1.649
Résultat avant impôt	2.284	2.121
Charge d'impôt théorique (33,33%)	(761)	(707)
Différences permanentes	(890)	(951)
Reports déficitaires non capitalisés	16	(4)
Crédit d'impôt et autres impôts	56	66
Régularisation N-1 et contrôles fiscaux	(32)	(53)
Charge d'impôt réelle	(1.611)	(1.649)
Taux d'impôt effectif	70,52%	77,74 %

Les différences permanentes sont notamment constituées de l'effet de la dépréciation des écarts d'acquisition (2.072) K€ en base générant une différence permanente de 691 K€

Impôts différés au bilan

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Provision pour indemnités de fin de carrière	138	91
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	226	136
Autres différences temporaires fiscales	94	92
Crédit-bail	6	5
Plus-values de cession internes éliminées	41	41
Activation des déficits (1)	489	-
Juste valeur des instruments financiers	35	-
Autres	(172)	(152)
Total des impôts différés	857	213
Impôts différés actifs	857	213
Impôts différés passifs	-	-

(1) Les 489 K€ sont composés des déficits reportables du groupe Heaven antérieurs à l'acquisition par Le Public Système et susceptibles d'être imputés sur les bénéfices futurs propres du groupe Heaven.

Note 6 - Clients et comptes rattachés

Le poste clients et comptes rattachés se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Clients et comptes rattachés	23.991	28.472
Total brut	23.991	28.472
Provision pour dépréciation	(668)	(1.112)
Total valeur nette	23.323	27.360

Les créances clients détenues par le Groupe sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2009, la variation des provisions pour dépréciation s'explique principalement par :

- une dotation de 159 K€
- une reprise de provision de 613 K€ (dont 465 K€ de reprise utilisée)
- et par des variations de périmètre pour -14 K€

Au 31 décembre 2009, les créances clients par échéance sont ventilées de la manière suivante :

Total	Non échues	< 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	> 90 jours	Dépréciées
23 991	12 609	7 494	1 575	1 188	457	668

Note 7 - Autres actifs courants et comptes de régularisation

Le poste autres actifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Créances sociales	94		94	279	-	279
Créances fiscales	2.531		2.531	671	-	671
Compte Courant – actif	103	(28)	75	156	(28)	128
Débiteurs divers	10.504	(2)	10.502	12.791	-	12.791
Charges constatées d'avance	607		607	240	-	240
Créances sur cession titres	30		30	40	-	40
Total	13.869	(30)	13.839	14.177	(28)	14.149

Les débiteurs divers s'élèvent à 10.5 millions d'euros dont 5.3 M€ d'acomptes versés aux fournisseurs, 3.3 M€ de fournisseurs débiteurs et 1.9M€ d'autres créances.

Note 8 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Valeurs mobilières de placement	6.653	5.574
Disponibilités	5.627	3.172
Trésorerie active brute au bilan	12.280	8.746
Concours bancaires courants	(23)	(246)
Total trésorerie nette au tableau des flux de trésorerie	12.257	8.500

Note 9 - Capitaux propres

Au 31 décembre 2009, le capital de Le Public Système est composé de 2 637 816 actions d'une valeur nominale de 0,75 euro, soit 1 978 362 euros. Il est entièrement libéré.

La société est cotée sur le listing d'Euronext Paris (compartiment C) : code ISIN : PUS FR 000006527 8.

Evolution du nombre d'actions

<i>En nombre d'actions</i>	31.12.2009
A l'ouverture de l'exercice	2.637.816
A la clôture de l'exercice	2.637.816

Actions propres

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2008	Achat	Cession ou remise en paiement	31.12.2009
En nombre de titres	200 133	58 800	16 000	242 933
En k€	1.623	342	172	1.794

Au cours de l'exercice 2009, Le Public Système a activé son programme de rachat d'actions en procédant à l'acquisition de 58.800 titres. Dans le même temps, 16.000 titres du Groupe pour une valeur de 172 milliers d'euros ont fait l'objet d'échanges de titres soit dans le cadre d'acquisitions nouvelles soit dans le cadre de dénouement de compléments de prix sur des acquisitions antérieurement réalisées. Ces opérations d'échange ont dégagé une moins value de 172 milliers d'euros constatée dans les réserves consolidées au 31 décembre 2009.

Au 31 décembre 2009, la société détient donc 242.933 de ses propres actions soit 9,21 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,38 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectés intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière pour un montant de 1.794 milliers d'euros.

Actions gratuites

Le Conseil de Surveillance a autorisé l'attribution gratuite de 59 150 actions à 252 salariés ou membre du directoire. Pour mémoire, 43.875 actions gratuites avaient été attribuées au cours de l'année 2008.

Au terme de cette période d'acquisition des droits, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux ans.

La juste valeur des actions gratuites attribuées ressort à 608 milliers d'euros à l'exclusion du plan achevé en 2009.

Au 31 décembre 2009, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 301 milliers d'euros.

Stock options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice 2007 (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. La juste valeur des stock options ressort au 31 décembre 2009 pour 32.500 options (salariés encore présent à la clôture) à 30 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 9 milliers d'euros.

	Actions gratuites	Options d'achat d'actions	
	Actions gratuites (en unité)	Prix d'exercice (en euros par action)	Quantités d'Actions (en unité)
Au 1er janvier 2009	59.875		34.000
Attribuées	59.150		
Exercées	(14.000)		
Annulées	(5.825)		(1.500)
Au 31 décembre 2009	97.200		32.500

Politique de gestion du capital du Groupe

En tant que société de prestations de services ne nécessitant pas le maintien de fonds propres excessifs, la politique du Public Système est de distribuer ses résultats auprès de ses actionnaires dès que possible.

Dans le cadre de sa croissance externe, le Groupe peut être amené à rémunérer partiellement certaines acquisitions en actions.

Note 10 - Dettes financières

Les dettes financières se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	Note	31.12.2009	31.12.2008
Emprunts bancaires à moins d'un an	(a)	1 350	1 161
Emprunts liés aux locations financement et crédits baux (à moins d'un an)		283	261
Dettes sur acquisitions de titres (à moins d'un an)	(b)	936	579
Concours bancaires courants		12	246
Intérêts courus non échus		11	-
Intérêts courus sur emprunts		34	-
Juste valeur des swap de taux		105	-
Dépôts et cautionnements (reçus)		5	-
Autres			23
Dettes financières courantes (part à moins d'un an)		2 737	2 270
Emprunts bancaires à plus d'un an	(a)	2 877	2 237
Dettes sur acquisitions de titres (à plus d'un an)	(b)	1 034	822
Dépôts et cautionnements reçus (à plus d'un an)		6	-
Emprunts liés aux locations financement et crédits baux (à plus d'un an)		225	183
Autres		-	76
Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)		4 142	3 318
Total dettes financières		6 879	5 588

(a) Le détail des emprunts bancaires au 31 décembre 2009 est présenté en Note 19 (en milliers d'euros).

(b) Les dettes sur acquisitions de titres intègrent l'évaluation des compléments de prix à payer dans le cadre de l'acquisition des sociétés System TV et le groupe Heaven.

Analyse par devise des dettes financières :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Euro	6.879	5.588
Total	6.879	5.588

Taux d'intérêt des emprunts bancaires :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Total taux fixe	1.959	1.948
Total taux variable	2.270	1.450
Total	4.229	3.398

Note 11 - Provisions

Les provisions non courantes et courantes couvrent les risques suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2008	Var de périmètre	Reclass	Dotation	Reprise	31.12.2009
Provisions pour indemnités de fin de carrière (1)	269	153		18	(28)	412
Provisions pour litiges	21					21
Autres provisions	31			7	(26)	12
Total des Provisions (Passifs non courants)	320	153		25	(54)	445
Provisions pour litiges	-		14	14		28
Provisions pour litiges personnel	133			16	(133)	16
Autres provisions	14		(14)			-
Total des Provisions (Passifs courants)	147	-	-	30	(133)	44

(1) La méthode de calcul de la provision pour indemnités de fin de carrière et le traitement comptable sont décrits au paragraphe 3.5 H.

Note 12 - Fournisseurs et comptes rattachés

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Fournisseurs	21.100	20.937
Fournisseurs d'immobilisations	520	692
Total	21.620	21.629

Les dettes fournisseurs détenues par le Groupe sont composées à hauteur de 13.580 milliers d'euros de factures non parvenues au 31 décembre 2009. Ce niveau de factures non parvenues est structurel et principalement lié à la forte activité de fin d'année et à la facturation décalée des fournisseurs.

Note 13 - Autres passifs courants et comptes de régularisation

Le poste autres passifs courants et comptes de régularisation se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes fiscales & sociales (1)	9.639	8.468
Comptes courants – passif (3)	144	3
Clients créditeurs	4.083	4.445
Dividendes à payer		
Autres dettes	260	570
Produits constatés d'avance (2)	9.107	11.284
Total	23.233	24.770

(1) Pour respectivement 2.965 milliers d'euros de dettes fiscales et 6.674 milliers d'euros de dettes sociales au 31 décembre 2009.

(2) Les produits constatés d'avance résultent de l'application de la méthode à l'avancement.

(3) Les comptes courants sont principalement constitués de montants envers les directeurs généraux pour 138 milliers d'euros.

L'augmentation des dettes fiscales et sociales est essentiellement due à la variation de périmètre (1 820 milliers d'euros).

Note 14 - Information sectorielle

• Définition des secteurs et des indicateurs sectoriels

L'information synthétique destinée à l'analyse stratégique et à la prise de décision de la direction générale du groupe Le Public Système (notion de principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8) est articulée autour :

- du chiffre d'affaires par activité : le chiffre d'affaires correspond exactement au chiffre d'affaires tel que présenté dans les comptes consolidés ;
- de la marge brute de gestion obtenue en diminuant le chiffre d'affaires dégagé par les activités de toutes les dépenses opérationnelles directement engagées pour la réalisation de celles-ci.

- de la marge de contribution par activité : la marge de contribution correspond au chiffre d'affaires diminué des achats consommés, de la main d'œuvre directe et de certains frais directement liés à l'activité. La marge de contribution est réconciliée globalement avec le résultat opérationnel courant ; les éléments en rapprochement correspondant aux frais généraux (loyers, main d'œuvre indirecte, frais administratifs).

- **Informations par activité**

31.12.09	Marketing			Relations	Congrès		
<i>En milliers d'euros</i>	Opérationnel	Evénements	Voyages	publiques / relations media	Professionnels	Production	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	8 852	75 725	15 879	17 935	13 419	4 316	136 126
Marge Brute	3 542	19 730	4 438	8 353	3 290	2 340	41 693
Marge de contribution	253	9 118	1 429	2 835	1 338	1 059	16 033
Frais fixes *							-11 310
Résultat Opérationnel Courant							4 723

31.12.08	Marketing			Relations	Congrès		
<i>En milliers d'euros</i>	Opérationnel	Evénements	Voyages	publiques / relations media	Professionnels	Production	Total
Compte de résultat							
Chiffre d'affaires	4 219	51 729	23 806	24 507	12 984	4 465	121 711
Marge Brute	2 189	16 329	6 764	8 282	3 553	2 261	39 378
Marge de contribution	-192	7 313	2 916	2 684	1 327	1 015	15 063
Frais fixes *							-10 638
Résultat opérationnel Courant							4 425

(*) Ces frais fixes de structure groupe représentent 8 % du chiffre d'affaires, et ne sont pas ventilés par secteur d'activité. Ils sont constitués essentiellement par des frais de personnel des supports administratifs, des frais de location immobilière et des contrats de maintenance de matériels informatiques.

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel des secteurs sont présentés après élimination des résultats inter-secteurs.

Les actifs et passifs sectoriels ne sont pas présentés, l'organisation actuelle du Groupe ne permettant pas de fournir des informations fiables sur ces éléments.

En 2009, les dix principaux clients récurrents du groupe représentent environ 40% du chiffre d'affaires sans qu'aucun ne dépasse individuellement 10% du chiffre d'affaires.

80% du chiffre d'affaires récurrent Groupe (hors opération exceptionnelle) a été réalisé en France, 10% en Europe et 10% hors Union Européenne.

Note 15 - Achats consommés

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Achats études & prestations de services	(96.002)	(83.867)
Rabais, remises & ristournes s/ achats	398	14
Autres achats	(224)	(171)
Total	(95.828)	(84.024)

Note 16 - Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Salaires et traitements	(16.539)	(14.761)
Charges sociales	(7.027)	(6.517)
Participation des salariés	(678)	(374)
Autres charges de personnel	(414)	(1.230)
Dot. aux prov. sur engagements de retraite	(18)	(20)
Reprise de prov. sur engagements de retraite	28	-
Total	(24.648)	(22.902)

Effectif total moyen des permanents

	2009	2008
Cadres	171	169
Employés	127	111
Autres		
Total effectif permanent moyen	298	280

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées en intégration globale. Les effectifs correspondent à des équivalents temps plein sur l'exercice.

Note 17 - Dotations aux amortissements et aux provisions

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Dotations aux amortissements / immobilisations		
- Immobilisations incorporelles	(1.814)	(1.445)
- Immobilisations corporelles	(813)	(809)
Total des dotations aux amortissements	(2.627)	(2.254)
Dotations pour dépréciations / actif circulant	(159)	(187)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(37)	(31)
Total des dotations aux provisions	(196)	(218)
Total	(2.823)	(2.472)

Note 18 – Coût de l'endettement net et autres produits et charges financiers

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Charge d'intérêts	(193)	(313)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6	93
Revenus actifs financiers hors équiv. de trésorerie	-	-
Coût de l'endettement net	(187)	(220)
Gains de change	40	6
Prod. Nets / cession VMP	-	237
Autres produits financiers	9	
Produits de cession de titres	-	-
Revenus actifs financiers hors équiv. de trésorerie	1	1
Reprise provision sur actifs financiers	6	-
Total des autres produits financiers	56	244
Pertes de change	(38)	(20)
Variation de juste valeur des dettes sur compléments de prix de titres	-	-
VNC des titres cédés	-	-
Variation de juste valeur (VMP)	(18)	
Autres charges financières	(73)	(9)
Juste valeur des Swaps (1)	(105)	-
Dotation provision sur actifs financiers	-	(26)
Total des autres charges financières	(234)	(55)
Total des autres produits et charges financiers	(178)	189

(1) La juste valeur des Swap a été classifiée dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur et sont désignés comme tels car ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat.

Note 19– Instruments financiers (IFRS 7)

Valeur comptable des instruments financiers par catégorie au 31 décembre 2009 :

	Valeur Bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Titres de participation	58	58		58			
Autres actifs financiers non courants	523	523			523		
Prêts et créances des activités de financement	136	136		136			
Titres de placement des sociétés de financement							
Clients des activités industrielles et commerciales	26.689	26.689			26.689		
Autres débiteurs Actifs financiers courants							
Equivalents de trésorerie	6.652	6.652	6.652				
Trésorerie	5.627	5.627	5.627				
Actifs	39.685	39.685	12.284	194	27.212		
Autres passifs financiers non courants							
Dettes financières	6.879	6.879				6.879	
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	21.620	21.620				21.620	
Autres passifs courants et comptes de régularisation	23.233	23.233				23.233	
Passifs	51.732	51.732				51.732	

Etat de variation des dépréciations des prêts et créances au 31 décembre 2009 :

	Au 31/12/2008	Variation de périmètre	Dotation 2009	Utilisation 2009	Reprise sans objet 2009	Reclasse- ment	Au 31/12/2009
Autres actifs financiers non courants	83	-	-	-	-	-	83
Clients et comptes rattachés	1.112	14	159	(465)	(153)	1	668
Débiteurs divers	30					(1)	29
Total	1.225	14	159	(465)	(153)	0	780

Risque de taux :

La politique de gestion du risque de taux d'intérêts du Groupe a pour but de limiter l'impact d'une variation des taux d'intérêts sur son résultat et son cash flow, ainsi que de maintenir au plus bas le coût global de sa dette. Pour atteindre ces objectifs, les sociétés du Groupe empruntent généralement à taux variable, avec ou sans cap / floor. A noter que l'emprunt assorti d'un cap à 3,7% et d'un floor à 2% n'a pas été comptabilisé à sa valeur de marché compte tenu de son caractère non significatif.

Risque de change :

Aucun des instruments financiers présentés dans les comptes au 31 décembre 2009 ne comprend de risque de change. Tous ces instruments sont en devise de présentation des comptes soit l'euro.

Le Groupe exerce une partie de son activité à l'international ; cette activité est facturée majoritairement en euros et n'est pas susceptible d'être exposée à un risque de change significatif.

Risque de liquidité :

La dette d'emprunts contractée auprès des établissements de crédit a les caractéristiques suivantes :

Dettes amortissables Capital emprunté	Total restant dû au 31/12/2009	Taux Contractuel	Taux initial	Couverture	Fin de remboursement	Reste < 1 an	Reste de 2 à 5 ans
2 000K€	1 816K€	Taux fixe	3,61%	N/A	2014	379K€	1 437K€
2 000K€	1 500K€	Euribor 3 mois + 0,80%	5,76%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	2013	400K€	1 100K€
2 000K€	700K€	Euribor 3 mois + 0,85%	3,75%	NEANT	2011	400K€	300K€
1 400K€	70K€	Euribor 3 mois + 0,5%	3,34%	CAP 3,70% FLOOR 2%	2010	70K€	0K€
126K€	28K€	Taux fixe	4,06%	N/A	N/A	20K€	8K€
35K€	18K€	Taux fixe	5,00%	N/A	2011	12K€	7K€
230K€	97K€	Taux fixe	4,75%	N/A	2011	69K€	25K€

Les trois emprunts de 2 millions d'euros sont assortis des covenants suivants :

- Le fonds de roulement doit être positif, ce qui est largement le cas au 31 décembre 2009
- Le ratio fonds propres consolidés / Total bilan doit être supérieur à 15%. Au 31 décembre 2009, les fonds propres représentent 17% du total bilan.
- Le ratio dette financière consolidée / fonds propres consolidé ne doit pas être supérieur à 1 durant toute la durée des prêts. Le ratio s'établit à 0,39 au 31 décembre 2009.
- Le ratio dette financière consolidée (dette financière à terme consolidée – trésorerie nette) / CAF consolidée ne doit pas être supérieur à 3,5 durant toute la durée des prêts. Ce ratio est non applicable, car la dette financière nette ressortant de la définition du contrat de prêt est un excédent net de trésorerie, générant un ratio négatif.
- Le ratio dette financière consolidée / CAF consolidée ne doit pas être supérieur à 4 durant toute la durée du prêt (pour le prêt à échéance 2014). Au 31 décembre 2009, ce taux s'élève à 1,06.

Au 31 décembre 2009, les covenants sont largement respectés, de sorte qu'aucun risque de remboursement d'emprunt n'est à prévoir.

Les autres emprunts ne sont pas assortis de covenants bancaires.

Risque de crédit :

La société fait largement appel à des acomptes auprès de ses clients dans la réalisation de ses opérations. Cette gestion se matérialise par un BFR négatif important.

Risque actions :

Le Groupe n'est pas exposé au risque actions. Les actions auto-détenues sont généralement destinées à rémunérer une acquisition par échange de titres, ou à couvrir les engagements auprès des collaborateurs bénéficiaires de stock-options ou d'attributions gratuites d'actions.

Il est à noter que le cours de son action au 31 décembre 2009 a conduit Le Public Système à constater une dépréciation de 215 milliers d'euros dans ses comptes sociaux (neutralisée dans les comptes consolidés). Le stock de titres auto-détenus était de 242.933 actions soit 9,2 % au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, les SICAV monétaires qui composent le poste valeurs mobilières de placement sont des placements liquides (valeur liquidative calculée quotidiennement), composés de produits à court terme (échéance inférieure à trois mois et indexés sur le taux du marché monétaire) et à faible sensibilité. Ce poste ne contient donc que des équivalents trésorerie, et ne présente aucun risque spéculatif.

Risque de marché :

Bien que positionnée sur un marché globalement exposé au ralentissement économique généralement constaté, l'agence estime que plusieurs de ses métiers devraient résister convenablement, même si d'autres pourraient subir un réel recul. Les simulations réalisées avec diverses hypothèses montrent une grande capacité de résistance du groupe à la situation économique actuellement rencontrée.

Note 20 – Résultat par action

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Résultat net (en milliers d'euros)	673	472
Nombre pondéré d'actions en circulation	2.602.517	2.629.407
Résultat par action (en euros)	0,26	0,18
Nombre pondéré d'actions dilué	2.727.871	2.771.010
Résultat dilué par action (en euros)	0,25	0,17

Note 21 – Transactions avec les parties liées

Rémunérations des dirigeants

Les informations suivantes, concernant le montant annuel de la rémunération allouée, sont données de façon globale pour les membres des organes d'administration et de direction de la société Le Public Système et de l'ensemble de ses filiales entrant dans le périmètre de consolidation.

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
- Salaires et autres avantages en nature	2 862	2 605
- Jetons de présence	60	60
- Indemnité de fin de carrière	-	-
- Paiements fondés sur les actions	-	-
- Attribution d'actions gratuites (1)	-	-
Total	2 922	2 665

(1) Cf. Note 9- Capitaux propres paragraphe « Actions gratuites ».

Autres engagements avec les parties liées

Néant

Note 22 – Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Nantissement des titres de participation et cautions de garantie

Au 31 décembre 2009, les engagements accordés par la société Le Public Système au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

- Un nantissement sur les titres de la société CSAA garantissant l'emprunt de 1,4 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 mars 2010,
- Un nantissement sur les titres du Groupe COMMUNICUM garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,
- Un nantissement sur les titres de la société System TV et les titres complémentaires de CSAA garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013.

Garantie bancaire à première demande

La filiale Le Public Système MICE a accordé à l'un de ses clients une garantie bancaire à première demande de 400 milliers d'euros en contrepartie d'une avance financière de même montant consentie par celui-ci en couverture des dépenses opérationnelles régulièrement engagées pour son compte.

Droit individuel à la formation (DIF)

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF ainsi que le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande est de 13.906 heures.

Engagements reçus :

Néant

Il n'a pas été omis d'engagement significatif selon les normes comptables en vigueur ou qui pourrait le devenir dans le futur (COB BM n° 375 - janvier 2003).

Note 23 – Honoraires des commissaires aux comptes

En K€	Ernst & Young		Cabinet Foucault		Cabinet Denouault		Total	
	Montant HT		Montant HT		Montant HT		Montant HT	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
LPS SA	116	93	57	-	-	57	173	150
Filiales	22	22	-	-	-	43	22	65
Sous total	138	115	57	-	-	100	195	215
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
LPS SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	138	115	57	-	-	100	195	215

Note 24 – Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Le Public Système a signé le 29 mars 2010 un protocole visant à acquérir la totalité du groupe Hopscotch, acquisition devant intervenir fin mai. Hopscotch est une agence de tout premier plan en France sur les activités de relations publiques « off- et on-line ». Comptant plus de 100 collaborateurs, le groupe réalise annuellement un chiffre d'affaires de l'ordre de 15 millions d'euros, une marge brute d'environ 12 millions d'euros, et une profitabilité brute avant impôts proche de 15%.

Lors de sa réunion du 30 mars 2010, le Conseil de Surveillance a donné son accord pour une enveloppe maximale d'attribution gratuite d'actions de 85.000 actions. Le Directoire, lors de sa réunion du 31 mars suivant, a décidé d'accorder une partie de ces actions sous forme d'actions de performance au bénéfice de quelques cadres et mandataires sociaux, et soumis à l'avis préalable du comité des rémunérations pour ces derniers. Le Directoire a établi une liste nominative qui est jointe à son procès verbal.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Le Public Système, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 3.2.1. et 3.2.2. de l'annexe des comptes consolidés qui décrivent les nouvelles normes et interprétations que la société Le Public Système a appliquées à compter du 1er janvier 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite à l'avancement dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des différentes opérations engagées avec ses clients, comme cela est exposé en note 3.5 K « Chiffre d'Affaires » de la partie 3 « Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthode et règles d'évaluation » de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue et avons vérifié la correcte application de celle-ci par la revue des procédures existantes au sein de votre groupe et par la mise en œuvre de tests, sur la base de sondages, sur des opérations significatives.

Votre société procède, dans le cadre de la clôture des comptes, à des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés comme cela est exposé en note 3.5 A « Écart d'acquisition » de la partie 3 « Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation » de l'annexe. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations, et des dépréciations qui en résultent.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CABINET FOUCAULT

ERNST & YOUNG Audit

Olivier Foucault

Any Antola

ANNEXE 2

Comptes Sociaux au 31 décembre 2009

Le Public Système

Comptes sociaux

BILAN ACTIF

En milliers d'euros

	BRUT	31/12/2009 AMORT / PROV.	NET	31/12/2008 NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concession de brevets et droits similaires	1 086	(235)	851	832
Fonds commercial	1 426	(314)	1 112	1 112
Autres immobilisations incorporelles	25	(25)	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
	2 537	(574)	1 963	1 945
Immobilisations corporelles				
Installations techniques, matériels	521	(499)	22	33
Autres immobilisations corporelles	1 207	(818)	389	589
Immobilisations corporelles en cours	25	0	25	0
	1 753	(1 317)	436	622
Immobilisations financières				
Participations	16 364	(5 157)	11 207	12 103
Prêts	1		1	1
Autres immobilisations financières	2 174	(240)	1 934	1 751
	18 539	(5 397)	13 142	13 855
Total I	22 829	(7 288)	15 541	16 422
ACTIF CIRCULANT				
Avances, acomptes versés sur commandes	2 158		2 158	0
Clients et comptes rattachés	18 204	(235)	17 969	16 558
Autres créances	5 664	(30)	5 634	11 062
Valeurs mobilières de placement	6 111		6 111	4 741
Disponibilités	2 610		2 610	250
Total II	34 747	(265)	34 482	32 611
COMPTES DE REGULARISATION	307		307	30
Total III	307	0	307	30
TOTAL ACTIF	57 883	(7 553)	50 330	49 063

BILAN PASSIF*En milliers d'euros*

	31/12/2009	31/12/2008
Capitaux propres		
Capital social	1 978	1 978
Primes d'émission	5 822	5 822
Réserves	225	218
Report à nouveau	2 040	2 290
Résultat de l'exercice	1 834	955
Provisions réglementées	58	23
	11 957	11 286
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	14	133
Provisions pour charges		0
	14	133
Dettes		
Emprunts et dettes financières	4 306	5 089
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 809	18 743
Dettes fiscales et sociales	6 792	6 030
Autres dettes	5 524	2 755
	33 431	32 617
COMPTES DE REGULARISATION	4 928	5 027
TOTAL PASSIF	50 330	49 063

COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros

	2009	2008
Production vendue (services)	92 902	74 433
Reprises sur provisions et transferts de charges	475	7
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	93 377	74 440
Achats matières & autres approvisionnements	(69 101)	(54 459)
Autres achats et charges externes	(6 514)	(5 878)
Impôts, taxes et versements assimilés	(867)	(814)
Salaires et traitements	(7 828)	(6 713)
Charges sociales	(3 603)	(3 367)
Dotations aux amortissements des immobilisations	(280)	(344)
Dotations aux provisions sur actif circulant	(127)	(104)
Dotations aux provisions pour risques et charges	(14)	-
Autres charges	(342)	(90)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(88 677)	(71 770)
1- RESULTAT D'EXPLOITATION	4 700	2 670
Produits financiers de participation	2 190	2 379
Autres intérêts et produits assimilés	189	99
Reprises sur provisions et transferts de charge	8	400
Différences positives de change	14	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	12	114
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	2 413	2 992
Dotations financières aux amortissements et provisions	(2 369)	(2 443)
Intérêts et charges assimilées	(246)	(240)
Différence négative de change	(14)	(7)
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	(2 629)	(2 690)
2- RESULTAT FINANCIER	(216)	302
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	4 484	2 972
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13	10
Produits exceptionnels sur opérations en capital	26	832
Reprises sur provisions et transferts de charges	21	7
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	60	848
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(1)	(67)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(828)	(2 288)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(35)	(23)
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	(864)	(2 378)
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL	(804)	(1 530)
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	(518)	(64)
Impôts sur les bénéfices	(1 328)	(424)
5- BENEFICE OU PERTE	1 834	955

Annexe aux comptes sociaux au 31 décembre 2009

L'exercice a une durée de douze (12) mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et sont tous communiqués en milliers d'euros, sauf stipulation contraire.

Note 1 : Evénements significatifs de la période

Note 2 : Principales données financières

Note 3 : Changement de méthodes comptables

Note 4 : Principes et méthodes comptables

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Note 7 : Produits et charges imputables à un autre exercice

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

Note 9 : Capitaux propres

Note 10 : Provisions pour risques et charges

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Note 13 : Trésorerie

Note 14 : Produits et charges financiers

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

Note 16 : Tableau des filiales et participations

Note 17 : Effectif et rémunération des dirigeants

Note 18 : Engagements hors bilan

Note 19 : Intégration fiscale

Note 20 : Droit individuel à la formation

Note 21 : Opérations avec les entreprises liées

Note 1 : Evénements significatifs de la période

Acquisition de Heaven

La Public Système a acquis en 2009 50,81% de l'agence interactive Heaven pour devenir leader de la gestion des communautés on-line en France. Créée en 2001, l'agence Heaven conseille les entreprises et les marques dans leur stratégie de marketing et d'influence sur les nouveaux médias.

Le groupe réalise 4.3 M€ de marge brute, compte 55 salariés et accompagne des annonceurs prestigieux comme Playstation, Pages Jaunes, Microsoft, Allo ciné, le Club Med et Ferrero.

Le Public Système s'engage à racheter les dividendes minoritaires restants. Cet engagement implique la consolidation à 100% de Heaven, la comptabilisation de l'intégralité du goodwill ainsi que l'intégralité de la dette sur minoritaire.

Par cette acquisition, et l'exercice des 49,19% résiduels pour lesquels Le Public Système détient des options d'achat fermes exerçables durant les trois prochaines années, Le Public Système devient leader en France de la gestion de communauté on-line et va pouvoir allier aux métiers des relations publiques et de l'évènement le savoir-faire du marketing on-line pour inventer les techniques de communication les plus en pointe actuellement.

Cette acquisition a été financée notamment par un emprunt bancaire de 2 millions d'euros contracté auprès de HSBC pour un taux fixe de 3.61% et à échéance 2014.

Acquisition du solde du capital de CSAA

Conformément au protocole d'acquisition initial, Le Public Système a acquis le solde des 10% du capital de sa filiale CSAA. Cette acquisition a été payée en cash en 2009 et n'impacte pas significativement les comptes consolidés, car cette dernière était déjà intégrée à 100%.

Réalisation d'une opération de grande ampleur en Libye

Le Public Système a signé à la fin du premier semestre un contrat international d'une taille significative, s'étant déroulé la première semaine de septembre 2009 en Libye.

Options d'achat d'actions

En date du 15 janvier 2007, le Directoire du Groupe a mis en œuvre un plan d'options d'achat d'actions aux salariés du Groupe. La mise en œuvre de ce plan avait été autorisée par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 25 juin 2004.

Ce plan représente initialement un volume de 49.500 options d'achat d'actions existantes au prix de 12,28 euros, seules 32.500 options restent exerçables à la clôture de l'exercice 2009, suite aux départs intervenus.

Actions gratuites

Le Conseil de surveillance a autorisé le 31 mars 2009 l'attribution gratuite de 59.150 actions à 252 salariés ou membre du Directoire, dont 16 000 ont été exercées au cours de l'exercice.

Note 2 : Principales données financières en euros

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	92 902	74 433
Résultat courant avant impôts	4 484	2 972
Résultat net	1 834	955
Capitaux propres	11 957	11 286
Total Bilan	50 330	49 063

Note 3 : Changements de méthodes comptables

Afin de converger vers les IFRS, les frais d'acquisition des titres de participations sont intégrés au coût d'entrée desdits titres ; un amortissement dérogatoire sur 5 ans est pratiqué prorata temporis.

Note 4 : Principes et méthodes comptables

(Code de commerce – articles 9 et 11 – Décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

Principes généraux

Les comptes de l'exercice sont présentés selon les dispositions comptables en vigueur et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables en France.

Les conventions comptables suivantes ont été notamment respectées :

- principe de prudence ;
- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- permanence des méthodes comptables ;
- la méthode de base retenue pour l'enregistrement des éléments d'actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Méthode d'évaluation retenue pour certains postes du bilan :

- Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque,...) ;
- en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour chaque actif concerné, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est inférieure à la valeur actuelle.

- **Fonds commercial**

Ce poste comprend :

- les fonds de commerce constatés lors de la fusion dans Le Public Système des sociétés Réclame et Génériques, pour respectivement 152 milliers d'euros et 162 milliers d'euros, tels qu'ils ressortent du traité de fusion du 22 novembre 1999. Ils ont été intégralement dépréciés au 31 décembre 2001.
- Le fonds de commerce constaté à l'issue de la TUP de la filiale GO PUBLIC intervenue fin 2008 pour un montant de 1 112 milliers d'euros.

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

La valeur brute des immobilisations incorporelles et corporelles correspond à la valeur d'entrée dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Les amortissements sont calculés sur la durée normale de vie des biens par application des durées suivantes :

- Logiciels	Linéaire	1 an
- Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	10 ans
- Matériel et outillage	Linéaire	5 ans
- Agencements installations	Linéaire	10 ans
- Matériel de transport	Linéaire	4 et 5 ans
- Matériel de bureau	Linéaire	5 et 10 ans
- Matériel informatique	Linéaire	3 et 5 ans
- Mobilier de bureau	Linéaire	7 et 10 ans

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable (cf paragraphe « Suivi ultérieur de la valeur des actifs » ci-dessus).

- **Actions propres**

Les actions propres, destinées à être attribuées aux salariés, sont comptabilisées en compte valeurs mobilières de placement.

Les autres actions propres sont comptabilisées en immobilisations financières.

Par application du règlement CRC 2002-10, un test de dépréciation (perte de valeur) est effectué :

- à chaque clôture pour les actifs à durée de vie indéterminée (fonds de commerce, marque,...) ;
- en cas d'indice de perte de valeur pour les autres actifs.

Pour chaque actif concerné, la valeur nette comptable au bilan des actifs est comparée à la valeur actuelle. La valeur actuelle est la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

La valeur d'usage est calculée à partir des estimations des avantages économiques futurs attendus. Dans la généralité des cas, elle est déterminée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF).

Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si la valeur nette comptable au bilan est inférieure à la valeur actuelle.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Une convention de trésorerie Groupe a été signée entre la société Le Public Système et l'ensemble de ses filiales. Cette convention prévoit la rémunération des comptes courants au taux fiscal minimum autorisé et est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

- **Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées, pour leur valeur brute, au prix d'acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées lorsque la valeur d'inventaire (déterminée par référence aux cours officiels en fin d'année) est inférieure au prix d'acquisition.

Les plus-values potentielles calculées sur les mêmes bases ne sont pas comptabilisées.

- **Méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires**

Selon les normes en usage dans sa profession, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires selon la méthode à l'avancement.

Les opérations rassemblent, sous une même facture, deux éléments différents :

- des honoraires de conseil ;
- de la production technique.

L'avancement est évalué de la manière suivante :

- le pourcentage d'avancement de la part " honoraires " reflète l'avancement des travaux de préparation de l'événement estimé par la société ;
- le pourcentage d'avancement de la part " production " est calculé au prorata des coûts de production engagés par rapport aux coûts de production estimés à terminaison.

Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux

Note 5 : Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Concessions et droits	759	20		779
Logiciels	275	98	-66	307
Fonds commercial	1 426			1 426
Autres immobilisations incorporelles	25			25
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
TOTAL	2 485	118	-66	2 537

Amortissements <i>En milliers d'euros</i>	Amortissements à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amortissements à la clôture
Logiciels	201	99	-65	235
Fonds commercial	314			314
Autres immobilisations incorporelles	25			25
Immobilisations incorporelles en cours	0			0
TOTAL	540	99	-65	574
Valeurs nettes	1 945	19	-1	1 963

Immobilisations corporelles

Valeurs brutes <i>En milliers d'euros</i>	Valeurs brutes à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes à la clôture
Installations techniques, matériel et outillage	522		-9	513
Autres immobilisations corporelles	1 624	39	-423	1 240
TOTAL	2 146	39	-432	1 753

Amortissements <i>En milliers d'euros</i>	Amortissement à l'ouverture	Augmentation	Diminution	Amortissement à la clôture
Inst. techniques, matériel et outillage	489	62	-9	542
Autres immobilisations corporelles	1036	118	-379	775
TOTAL	1 524	180	-388	1 317
Valeurs nettes	622	-141	-44	436

Les diminutions des autres immobilisations sont essentiellement des mises au rebut de vieilles immobilisations intégralement amorties.

Immobilisations financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009		31/12/2008			
	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes	Valeurs brutes	Prov.	Valeurs Nettes
Titres de participation	16 364	(5 157)	11 207	14 892	(2 789)	12 103
Titres auto-détenus	1 794	(240)	1 554	1 623	(222)	1 401
Créances rattachées à des participations			0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	380		380	376	(26)	350
Autres immobilisations financières	1	0	1	1	0	1
	18 539	(5 397)	13 142	16 892	(3 037)	13 855

Au cours de l'exercice, les mouvements sur les titres de participation ont été les suivants :

- Acquisition du solde des 10% du capital de la filiale CSAA, conformément au protocole d'acquisition initial
- Prise de participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009 avec un engagement de racheter le solde des actions en 2010 et 2012

Les dépôts et cautionnements sont constitués essentiellement par les dépôts de garantie versés aux bailleurs des locaux utilisés par la société.

Au 31 décembre 2009, la société détient donc 242.933 de ses propres actions soit 9,21 % de son capital. Ces titres ont été acquis au cours moyen de 7,39 euros dans le cadre du programme de rachat d'actions selon les notes d'information présentées à l'AMF et sont affectées intégralement à l'achat pour la conservation et la remise ultérieure des titres en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, conformément à la réglementation boursière pour un montant de 1.794 milliers d'euros.

Le cours de bourse de clôture au 31 décembre 2009 a atteint 6,50 euros. Une provision pour dépréciation des titres auto détenus a par conséquent été dotée à hauteur de 214 milliers d'euros.

Note 6 : Clients et comptes rattachés

Les créances clients détenues par Le Public Système sont composées principalement de créances sur des grands comptes. Les créances donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de provisions pour dépréciation déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Au 31 décembre 2009, l'encours client s'élève à 18.2M€ dont 81% sont dues à moins de trois mois.

La provision pour dépréciation a fait l'objet d'une dotation de 127 K€ et d'une reprise de 339K€ à la clôture de l'exercice.

Note 7 : Produits et charges imputables à un autre exercice

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Produits constatés d'avance	(4 928)	(5 027)
Factures à établir	6 054	5 532
Charges constatées d'avance	307	30

Les produits constatés d'avance correspondent à un excédent de facturation par rapport à l'état d'avancement de projets représentatifs de contrats à long terme. Corrélativement, les factures à établir correspondent majoritairement à un retard de facturation au regard de l'avancement du chiffre d'affaires reconnu sur la période. Ces principes de comptabilisation sont détaillés dans la note 4.

Les charges constatées d'avance au 31 décembre 2009 se rapportent exclusivement aux frais de fonctionnement de la société.

Note 8 : Produits à recevoir et charges à payer

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Produits à recevoir		
Factures à établir (cf. note 7)	6 054	5 532
Avoirs à recevoir	917	2563
Autres	86	65
TOTAL	7 057	8 160
Charges à payer		
Factures non parvenues	10 474	9 997
Dettes fiscales et sociales	2 604	1 983
Avoirs à établir	3 366	1056
Autres	0	48
TOTAL	16 444	13 084

Note 9 : Capitaux propres

Capital

Au 31 décembre 2009, le capital social de la société Le Public Système est composé de 2 637 816 actions de 0,75 euro chacune.

	Ouverture	Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Clôture
Capital	1 978				1 978
Prime d'émission	2 433				2 433
Prime d'apport	3 389				3 389
Prime de fusion	0				0
Réserve légale	191	7			198
Autres réserves	27				27
Report à nouveau	2 289	948	(1 197)		2 040
Résultat de l'exercice	955	(955)		1 834	1 834
Amort. dérogatoires	23			35	58
TOTAL	11 285	0	(1 197)	1 869	11 957

Attributions d'options

Des options d'achat ont été accordées à 49 salariés au cours de l'exercice (49 500 actions) sous condition de présence pendant 38 mois. La juste valeur des stock options ressort au 31 décembre 2009 pour 32.500 options (salariés encore présent à la clôture) à 30 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, les droits acquis (prorata temporis) sont constatés au compte de résultat (charges de personnel) en contrepartie des capitaux propres pour un montant de 9 milliers d'euros.

	Actions gratuites	Option d'achat d'actions	
	Actions gratuites (en unité)	Prix d'exercice (en euros par action)	Quantités d'Actions (en unité)
Au 1er janvier 2009	59.875		34.000
Attribuées	59.150		
Exercées	(14.000)		
Annulées	(5.825)		(1.500)
Au 31 décembre 2009	97.200		32.500

Note 10 : Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Provisions pour risques	14	133
Provisions pour charges	0	0
Total	14	133

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2009 se rapportent exclusivement à des départs de salariés.

Note 11 : Emprunts et dettes financières

Dettes amortissables Capital emprunté	Total restant dû au 31/12/2009	Taux Contractuel	Taux initial	Couverture	Fin de remboursement	Reste < 1 an	Reste de 2 à 5 ans
2 000K€	1 816K€	Taux fixe	3,61%	NON	2014	379K€	1 437K€
2 000K€	1 500K€	Euribor 3 mois + 0,80%	5,76%	SWAP TAUX FIXE 5,15 PCT	2013	400K€	1 100K€
2 000K€	700K€	Euribor 3 mois + 0,85%	3,75%	NEANT	2011	400K€	300K€
1 400K€	70K€	Euribor 3 mois + 0,5% %	3,34%	CAP 3,70% FLOOR 2%	2010	70K€	0K€

Ventilation de la dette au 31 décembre 2009 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à moyen et long terme	4 086	1 249	2 837	0
Concours bancaires courants	5	5		
Avances en comptes courants consentis par les filiales	176	176		
Autres	39	39		
TOTAL	4 306	1 469	2 837	0

Au 31 décembre 2009 les emprunts se détaillent comme suit :

Note 12 : Autres créances et autres dettes

Ventilation des autres créances au 31 décembre 2009 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs débiteurs	1 703	1 703		
Avoirs à recevoir des fournisseurs	917	917		
Créances de TVA	2 699	2 699		
Crédit IS	0	0		
Avances en compte courant consenties aux filiales	62	62		
Autres	253	253		
TOTAL	5 634	5 634	0	0

Ventilation des autres dettes au 31 décembre 2009 par échéance :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	A moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Clients créditeurs	1 126	1 126		
Avoirs à établir aux clients	3 366	3 366		
Avances en compte courant consenties par les filiales	573	573		
Autres	459	459		
TOTAL	5 524	5 524	0	0

Note 13 : Trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008
Valeurs mobilières de placement	6 111	4 741
Disponibilités	2610	250
Trésorerie brute au bilan	8 721	4 991
Concours bancaires courants	- 5	-42
Trésorerie nette	8 716	4 949

La valeur de marché des valeurs mobilières de placement présente une plus value latente de 4 milliers d'euros par rapport à leur valeur comptable. Elles sont composées de SICAV de trésorerie court terme acquises ou revendues au jour le jour en fonction de la trésorerie.

Note 14 : Produits et charges financiers

Les produits financiers, soit 2 413 milliers d'euros, sont principalement composés :

- de produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement (12 milliers d'euros) ;
- de dividendes reçus de ses filiales (2 191 milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération des comptes courants des filiales (105 milliers d'euros)
- de différences positives de changes (14 milliers d'euros)

Les charges financières, soit 2 629 milliers d'euros sont principalement composées :

- d'une dotation aux provisions sur titres de participations (2 369 milliers d'euros)
- d'intérêts sur emprunts et dettes financières (197 milliers d'euros) ;
- d'intérêts en rémunération de comptes courants des filiales (49 milliers d'euros) ;
- de différences négatives de changes (14 milliers d'euros)

Note 15 : Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel est un déficit de 804 milliers d'euros et se compose principalement :

- d'une indemnisation d'assurance reçue pour 22 milliers d'euros
- d'un abandon de créances à la filiale LE PUBLIC SYSTEME MARKETING OPERATIONNEL à hauteur de - 610 milliers d'euros,
- du mali provenant du rachat par la société de ses propres actions à hauteur de - 172 milliers d'euros,
- d'une dotation aux amortissements dérogatoires pour -35 milliers d'euros.

Note 16 : Tableau des filiales et participations

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote- part du capital détenue	Valeur BRUTE comptable des titres détenus	Valeur NETTE comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés
Filiales détenues à + de 50% directement ou indirectement						
Le Public système Cinéma	264	456	100,00%	694	694	-
Le Public Système Voyages	44	334	100,00%	297	297	-
Pavillon Production	37	328	100,00%	555	555	-
Sagarmatha	58	855	100,00%	1 601	1 019	-
Le Public Système.M	215	-53	100,00%	2 780	161	-
CSAA	80	892	100,00%	4 555	3 307	-
Communicum	37	416	100,00%	2 605	2 605	-
Allo La Terre	50	75	100,00%	828	125	-
System TV	650	639	56,00%	1 444	1 444	-
Heaven	14	131	50,81%	935	935	-
Autres	-	-	-	5	0	-
Frais d'acquisition des titres	-	-	-	65	65	-
TOTAL				16 364	11 207	

	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Le Public Système Cinéma	-	5 810	243	165
Le Public Système Voyages	-	9 592	146	344
Pavillon Production	-	5 630	119	-
Sagarmatha	-	9 275	275	543
Le Public Système Marketing Opérationnel	-	5 200	(3)	-
CSAA	-	2 353	(14)	1 000
Communicum	-	8 319	107	
Allo La Terre	-	880	(11)	100
System TV	-	4 849	155	39
Heaven (6 mois)	-	3 178	(64)	-

Note 17 : Effectif et rémunérations des dirigeants

L'effectif moyen (en ETP) se répartit comme suit au 31 décembre 2009 :

Effectif	Cadres	Non cadres	Total
Permanents	77	43	120
Intermittents	19	34	53
Total	96	77	173

<i>En milliers d'euros</i>	2009	2008
Membres des organes d'administration	893	988
Membres des organes de direction	744	717
Membres des organes de surveillance	60	60

Le montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants est le suivant :

Note 18 : Engagements hors bilan

Engagements donnés :

Nantissement sur fonds de commerce :

Néant

Nantissement sur titres de participation et caution de garantie:

Au 31 décembre 2009, les engagements accordés par la société Le Public Système au titre des nantissements de titres de participation et cautions de garantie couvrent les différents emprunts contractés :

- Un nantissement sur les titres de la société CSAA garantissant l'emprunt de 1,4 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 mars 2010,
- Un nantissement sur les titres du Groupe COMMUNICUM garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 31 juillet 2011,
- Un nantissement sur les titres de la société System TV et les titres complémentaires de CSAA garantissant l'emprunt de 2 millions d'euros souscrit auprès du CIC et venant à échéance au 5 juillet 2013

Engagement d'achat d'actions:

- CSAA

Conformément au protocole d'acquisition initial, Le Public Système a acquis le solde des 10% du capital de sa filiale CSAA.

La dette relative à l'engagement ferme d'acquisition des 10% restant a été définitivement versée au cours du premier semestre 2009.

- HEAVEN

Le Public Système a pris une participation de 50,81% dans le groupe Heaven le 10 juillet 2009, avec un engagement ferme et réciproque de rachat du complément des actions en 2010 et 2012.

- SYSTEM TV

Le Public Système a pris une participation de 56% dans la société System TV le 18 février 2008 avec un engagement de racheter le complément des actions en 2011.

Engagements envers les salariés :

- Engagements de retraite :

Le montant des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite est évalué à 191 milliers d'euros.

Cette évaluation calculée sur une base actuarielle, est déterminée de manière prospective pour tous les salariés. La provision prend en compte les éléments suivants :

- l'ancienneté ;
- les conventions collectives en vigueur ;
- le turn-over par catégorie de personnel ;
- la table de mortalité (TV 01/03) ;
- les hypothèses actuarielles suivantes : taux d'actualisation de 4% et taux de réévaluation salariale de 3,2% pour les cadres et 2,5% pour les non cadres.

La retraite est ouverte aux salariés à l'initiative de la société dès lors que ces derniers ont atteint leur droit maximum ou l'âge de 65 ans. Par conséquent, le Groupe n'intègre pas les charges sociales dans le calcul de la provision. La prise en compte des nouvelles dispositions de la loi Fillon n'a pas d'impact significatif sur le montant de l'engagement au 31 décembre 2009, compte tenu de la structure de l'effectif.

- Engagement de départ :

Au titre des engagements de toutes natures, pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions ou postérieurement à celles-ci et modalités de détermination de ces engagements, un des mandataires sociaux bénéficie d'un engagement d'une indemnité particulière de 6 mois de salaire brut selon des modalités précises stipulées dans son contrat de travail en cas de rupture de contrat de travail.

Engagements de crédit-bail mobilier et location financement

Les comptes de la société Le Public Système comprennent des contrats de location financement et des contrats de location simple, concernant principalement du matériel informatique et de reprographie.

Les engagements de location financement en cours au 31 décembre 2009 (en milliers d'euros), se détaillent comme suit :

Engagement à l'ouverture	Remboursé sur la période	Échéances restantes au 31/12/2009	
		< 1 an	> 1 an
1414	541	345	528

Engagements recus :

La société Le Public Système a consenti en 2001 deux abandons de créance avec clause de retour à meilleure fortune aux sociétés Pavillon Production et Le Public Système Marketing Opérationnel pour respectivement 506 milliers d'euros et 485 milliers d'euros. La société Le Public Système Marketing Opérationnel a remboursé l'intégralité de sa dette envers Le Public Système. Aucun remboursement de la société Pavillon Production n'est intervenu au cours de l'exercice ; l'abandon de créance présente un solde résiduel de 135 milliers d'euros au 31/12/2009.

Il n'a pas été omis d'engagements significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur (COB BM n° 375 - janvier 2003).

Note 19 : Intégration fiscale

Le Public Système a choisi d'opter pour le régime de l'intégration fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

Chaque société calcule sa charge d'impôt comme si elle était imposée séparément, l'économie éventuelle d'impôt générée du fait de l'intégration étant conservée par Le Public Système.

Le périmètre de l'intégration fiscale comprend les sociétés suivantes :

- Le Public Système (tête du groupe);
- LPS Voyages ;
- Pavillon Production ;
- LPS Marketing Opérationnel ;
- Sagarmatha ;
- LPS Cinéma;

Les sociétés CSAA et Communicum ont fait une demande pour faire partie du périmètre d'intégration fiscale en 2010.

Impôt comptabilisé :

En milliers d'euros	31/12/2009	31/12/2008
IS social LPS	(1 370)	(430)
Economie d'IS liée à l'intégration fiscale	42	6
IS comptabilisé	(1 328)	(424)

Note 20 : Droit individuel à la formation

La loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 à L933-6 du code du travail, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminé de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures).

Les actions de formation de la société n'ayant pas en 2009 donné lieu à un accord préalable entre l'entreprise et les salariés, l'ensemble des droits individuels à la formation restent ouverts au 31 décembre 2009, ces heures n'ayant pas donné lieu à demande. Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est **de 6 513 heures** au 31 décembre 2009 pour la société et de 13 906 pour l'ensemble du groupe.

Note 21 : Opérations effectuées avec les entreprises liées

Les entreprises liées sont constituées de l'ensemble des filiales détenues par Le Public Système (cf. note 16) et des participations détenues par ces dernières.

Bilan

	31/12/2009	31/12/2008
<i>En milliers d'euros</i>		
Dettes fournisseurs	8 081	6 125
Clients avoires, à établir	230	
Clients créditeurs		
Dettes liées à l'intégration fiscale	573	221
Comptes courants passifs	259	1 657
Clients et comptes rattachés	5 345	3 825
Créances liées à l'intégration fiscale		80
Comptes courants actifs	62	1 264

Compte de résultat

	2009	2008
<i>En milliers d'euros</i>		
Charges d'exploitation	(6 154)	(7 363)
Produits d'exploitation	4 706	5 068
Charges d'intérêts	(49)	(67)
Autres revenus des actifs hors équivalents trésorerie		14
Autres produits financiers		
Charges exceptionnelles	(610)	(900)
Produits exceptionnels		

Résultats des cinq derniers exercices de la société Le Public Système

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
Capital social	1 978	1 978	1 910	1 910	1 799
Nombre d'actions ordinaires existantes	2 637 816	2 637 816	2 546 294	2 546 294	2 399 024
<i>dont actions d'autocontrôle</i>	242 933	200 133	70 960	40 355	51 277
Opérations et résultat de l'exercice					
Chiffre d'affaires	92 902	74 433	66 842	55 320	48 802
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	5 988	3 951	3 793	2 738	1 329
Impôts sur les bénéfices	1 328	424	543	260	396
Participation des salariés due au titre de l'exercice	518	64	243	222	154
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	1 834	955	2 601	2 216	441
Résultat à distribuer de l'exercice	1 978	1 319	1 400	940	578
Résultat par action (1)					
Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	2,27	1,50	1,49	1,07	0,32
Résultat après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions	0,69	0,36	1,02	0,87	0,18
Résultat dilué après impôts, participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions (2)	0,67	0,17	0,99	0,89	0,18
Dividende attribué à chaque action	0,75	0,50	0,55	0,46	0,40
Personnel					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	173	191	156	137	124
Montant de la masse salariale pendant l'exercice	7 828	6 713	5 992	4 793	4 745
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	3 603	3 367	2 905	2 298	2 324

(1) En euros

(2) Calcul comprenant le nombre de stock options attribuées au prorata temporis des dates d'attribution.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Le Public Système, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant les montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société applique la méthode dite à l'avancement dans le cadre de la reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des différentes opérations engagées avec ses clients, comme cela est exposé en note 4 « Principes et méthodes comptes » de l'annexe. Nous nous sommes assurés du caractère approprié de la méthode retenue et nous avons vérifié la correcte application de celle-ci, par la revue des procédures existantes au sein de votre société et par la mise en œuvre de tests sur la base de sondages sur des opérations significatives.

Votre société constitue une provision pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable des titres détenus, comme cela est décrit en note 4 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches et des hypothèses retenues par votre société pour estimer la valeur d'usage des sociétés détenues. Nous nous sommes assurés, sur la base des éléments disponibles à ce jour, du caractère raisonnable des évaluations qui en résultent, et des opérations effectuées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Le Public Système
Exercice clos le 31 décembre 2009

2

Paris et Paris-La Défense, le 20 avril 2010.

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet FOUCAULT

ERNST & YOUNG Audit

Olivier FOUCAULT

Any ANTOLA

ANNEXE 3

LE PUBLIC SYSTEME
Société anonyme au capital de 1.978.362 Euros
Siège social : 40, rue Anatole France – 92594 Levallois Perret cedex
602 063 323 R.C.S. NANTERRE

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'assemblée générale du 24 juin 2010.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 15 avril 2010 :

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte 202.733 représentant 7,68% du capital de la société.

Nombre de titres détenues répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 0
- Opérations de croissance externe : 162.533
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 40.200
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme** : Assemblée générale du 24 juin 2010
- **Titres concernés** : actions ordinaires
- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10 % du capital (soit 263.781 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.
La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 202.733 actions (soit 7,68% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 61.048 actions (soit 2,32 % du capital) sauf à céder [ou à annuler] les titres déjà détenus.
- **Prix maximum d'achat** : 20 euros
- **Montant maximal du programme** : 5.275.620 euros
- **Modalités des rachats** : les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres.
Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Objectifs** :
- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Le Public Système par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,

- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 27 mai 2009 dans sa neuvième résolution à caractère ordinaire.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 24 juin 2010 soit jusqu'au 23 décembre 2011.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.le-public-systeme.com).

Pour toute information : Pierre-Franck Moley – DG- +33 1 41 34 20 51 pfmoley@le-public-systeme.fr